


CYR.-F. DELAGE

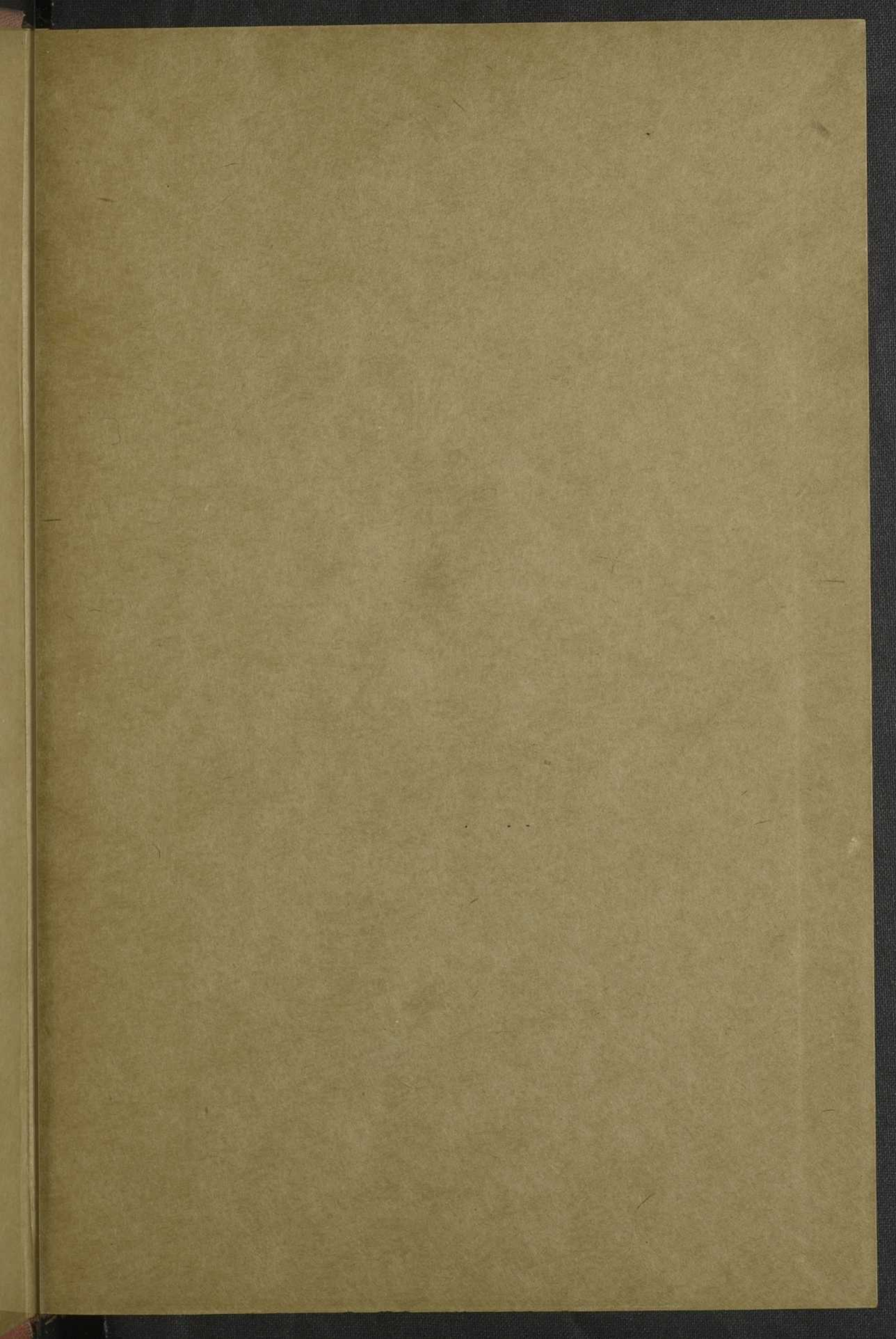
---

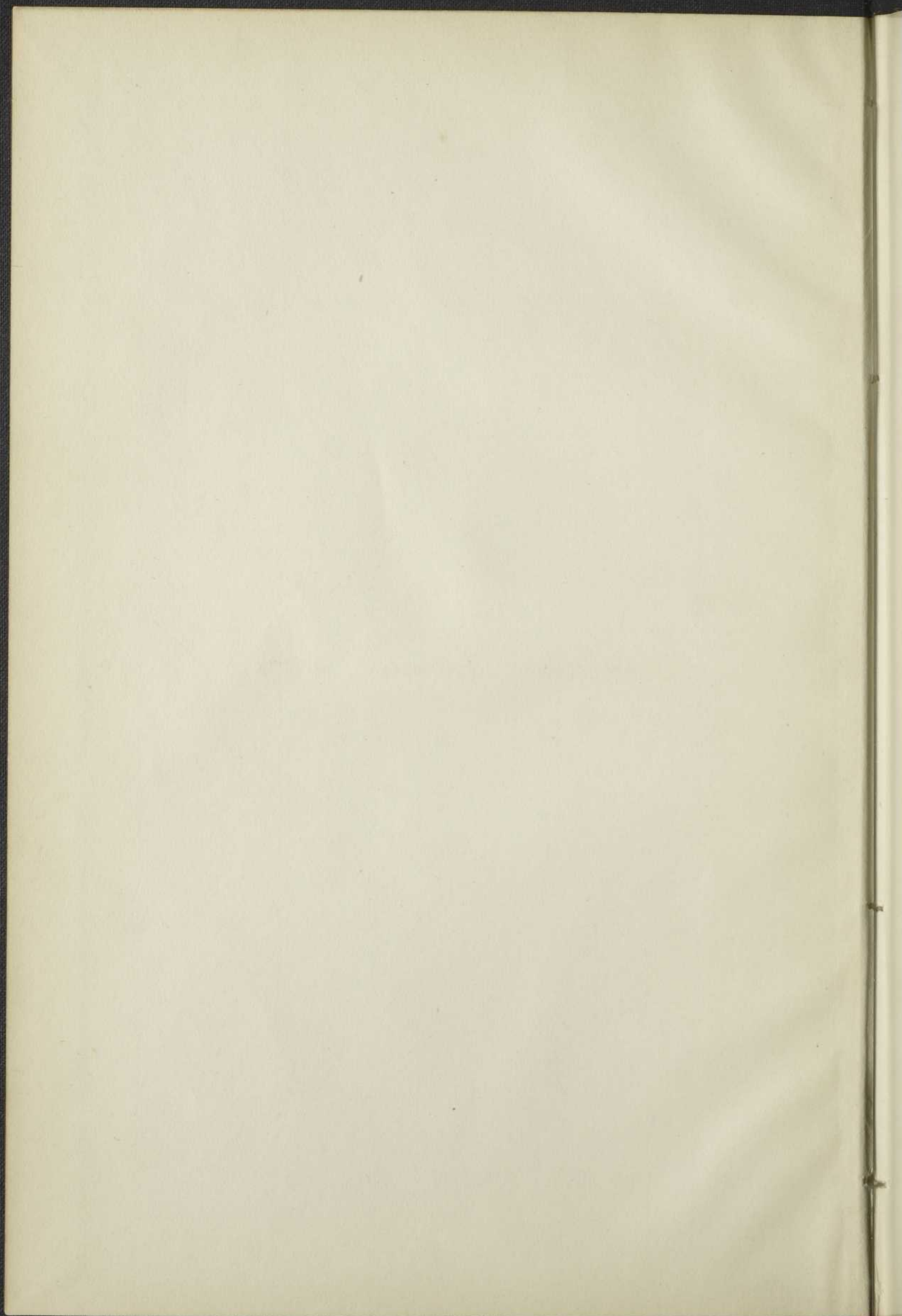
DISCOURS, CONFÉRENCES  
ET LETTRES



Bibliothèque  
et Archives  
nationales

Québec 





---

Conférences, Discours, Lettres

---

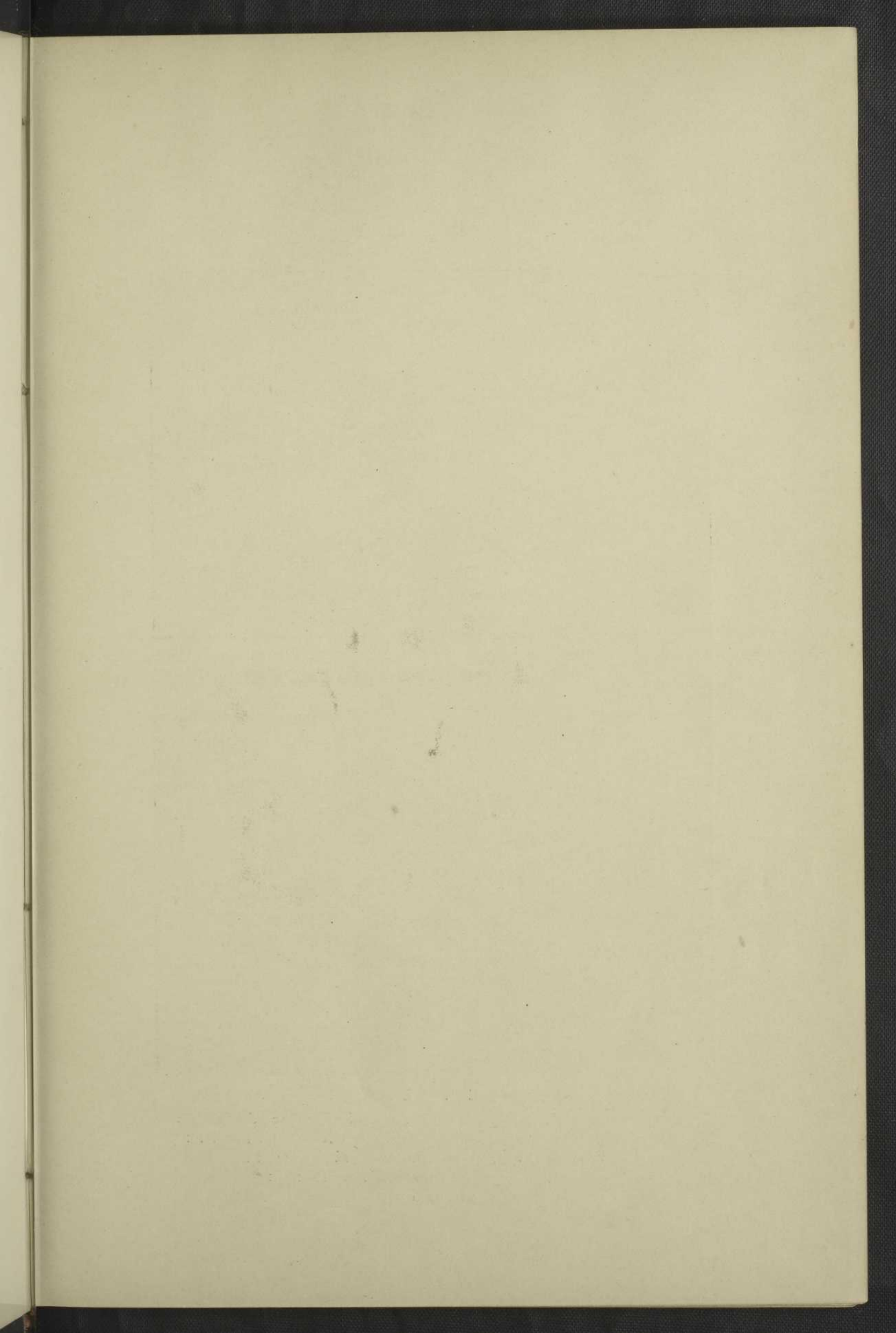
---

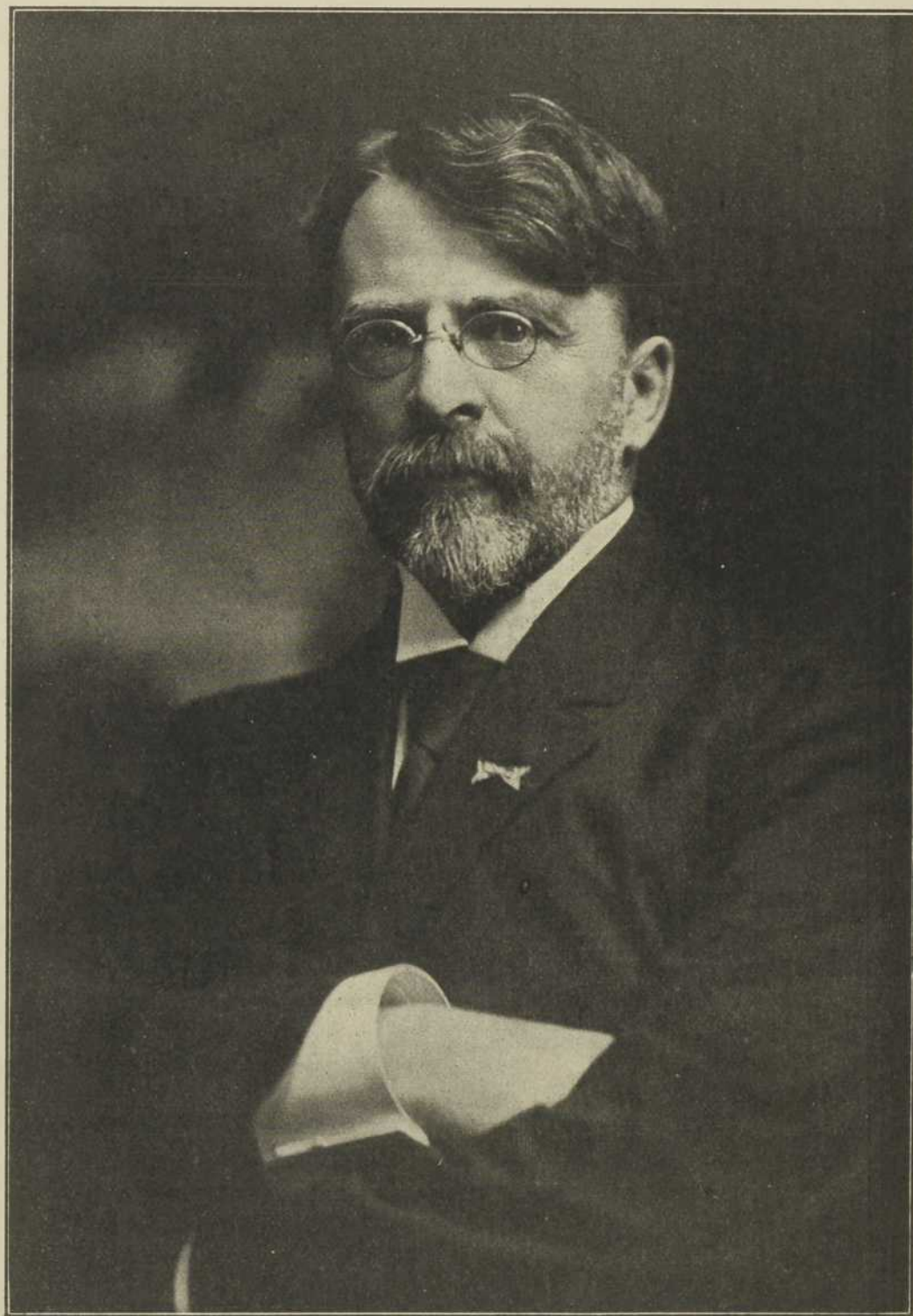
---

(TOUS DROITS RÉSERVÉS)

---

---





**CYRILLE F. DELAGE**

**Surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec**  
BACHELIER ÈS-LETTRES, DOCTEUR ÈS-LETTRES, DOCTEUR EN DROIT DE  
L'UNIVERSITÉ LAVAL, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU  
CANADA, OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
DE FRANCE

Cyrille-F. Delage

CONFERENCES

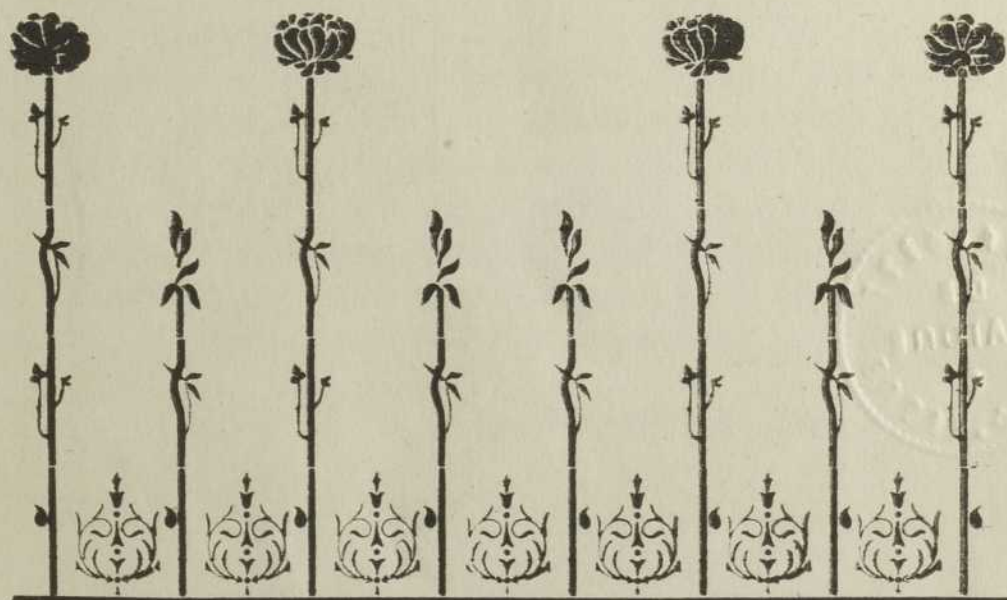
DISCOURS

LETTRES

---

TROISIÈME MILLE

---



Imp. Dussault & Proulx Enr., Québec.

C. R. D.



084.1  
D333c  
1919b

97248

## PREFACE

---

L'on m'a représenté, sans toutefois me convaincre entièrement, que je ferais œuvre utile, en réunissant dans un volume et publiant quelques-uns des discours que j'ai prononcés jusqu'à ce jour et qui sont disséminés dans les journaux et revues du pays. Longtemps, je l'avoue, j'ai hésité, enfin j'ai acquiescé au désir trop bienveillamment exprimé, et me suis mis au travail. Voici ma réponse. Je n'ai pas la prétention d'ajouter une unité aux productions littéraires canadiennes-françaises, tout au plus quelques lignes, dans lesquelles se trouvent les pensées, modestement vêtues, dont je me suis servi en certaines circonstances pour exprimer aussi fidèlement que possible les sentiments de mes compatriotes.

Aujourd'hui comme hier, conscient de mes responsabilités et sentant tout le poids de la tâche assumée, j'éprouve toujours le besoin de réclamer une grande indulgence, qui, j'en ai la profonde conviction, me sera accordée,

Et si, en lisant ces humbles pages ou les relisant, le culte du passé, l'amour du présent et le souci de l'avenir, triple gage de notre survivance, se développent davantage dans l'esprit de ceux qui me sont plus particulièrement chers, et leur font conserver la salutaire détermination de ne jamais dévier du droit chemin afin d'atteindre sûrement ce but, encore une fois mes tentatives n'auront pas été vaines, ni mes efforts, sans forte compensation.

Québec, 28 mars 1919.

---



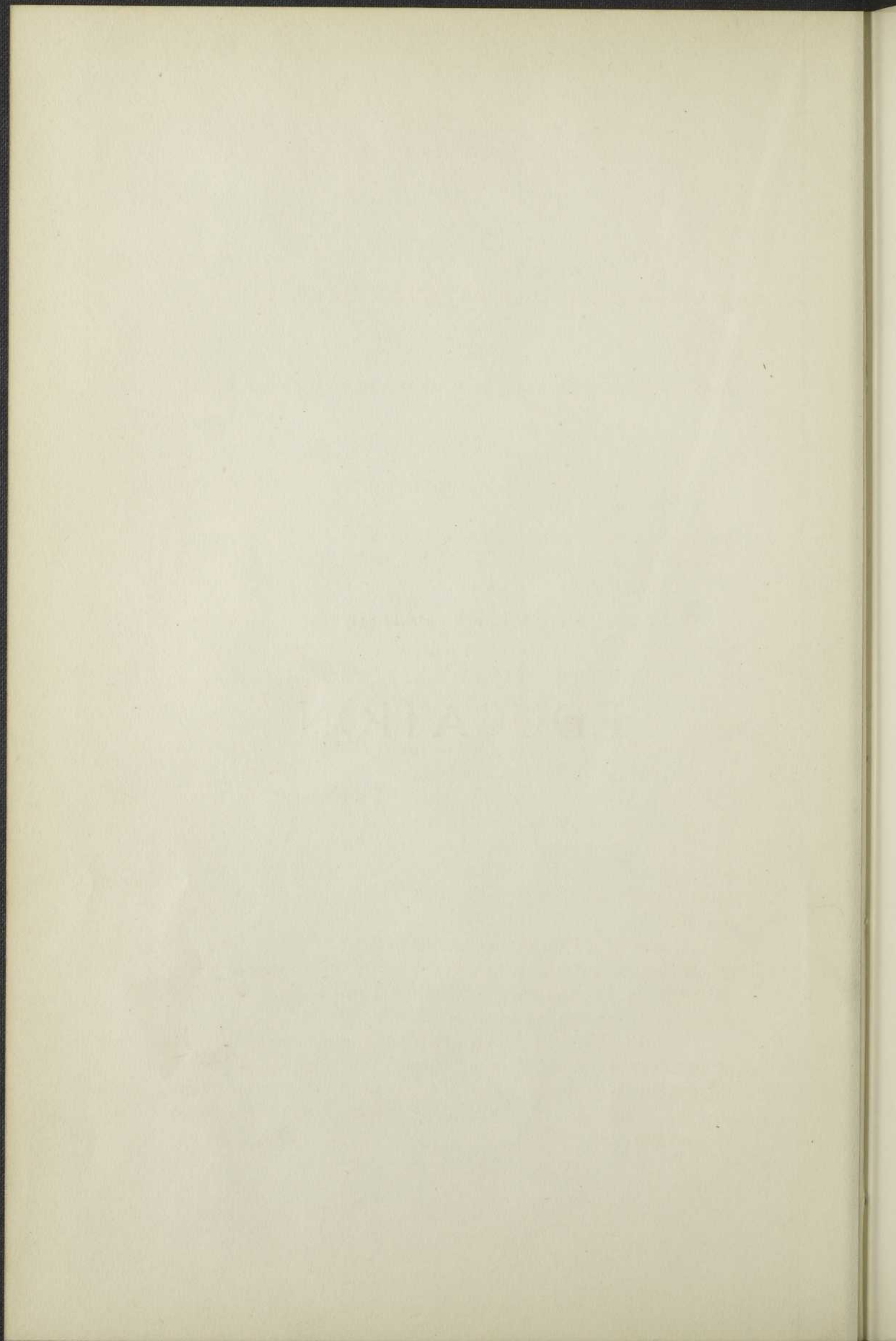
---

PREMIÈRE PARTIE

---

EDUCATION

---



## BANQUET DES ETUDIANTS EN LOI

---

TOAST PORTE A LA PROVINCE DE QUEBEC ET AU NOTARIAT

---

St. James Hotel, Montréal, 13 décembre 1902.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,  
MESSIEURS LES ÉTUDIANTS EN NOTARIAT,  
MESSIEURS,

Permettez-moi d'abord de remplir un devoir bien agréable, celui de vous remercier et de vous féliciter ; de vous remercier pour la délicate attention que vous avez eue à mon égard en m'invitant à assister à ces agapes fraternelles, je dirais mieux, à cette grandiose démonstration, et d'y répondre au toast qui serait proposé à la province de Québec ; de vous féliciter pour l'idée que vous avez eue de montrer, d'affirmer, de prouver que vous étiez une entité, et pour le projet que vous avez conçu et réalisé, d'agir comme corps distinct, d'être sortis enfin de la tutelle sous laquelle vous viviez et qui faisait croire inférieure la profession à laquelle vous vous destinez.

Il n'y a pas de profession inférieure, comme l'a proclamé avec tant de justesse ces jours derniers, la voix toujours si sympathique de M. le Consul de France, il n'y a que d'inhabiles praticiens.

Vivant dans un grand centre commercial, industriel et intellectuel, vous avez en outre l'avantage du nombre, le nerf de la guerre ; sans abus vous voulez tirer profit de la situation. Très bien ! Faites-en toujours aussi bon usage.

Messieurs, vous venez de boire à la province de Québec, à ce boulevard de notre nationalité en Amérique, notre patrie, à nous les notaires plus qu'à tout autre avec un enthousiasme qui prouve que la place qu'elle occupe dans vos cœurs n'est pas la moindre.

Je ne vous ferai pas un reproche, messieurs, d'avoir agi de la sorte à son égard. Elle le mérite, elle y a droit.

Vous connaissez l'histoire de nos relations avec elle. Que ce fut sous la période constitutionnelle, sous l'union ou sous le régime actuel, dans les limites de son territoire, nous avons été traités, dans la plupart des cas, avec générosité, toujours avec équité.

Sans doute, nous avons été obligés de travailler, de livrer parfois de rudes batailles pour obtenir ce que nous sollicitons.

Des projets de loi comme celui de 1870, qui demandait l'abolition de toutes les chambres de district, et leur remplacement par une seule chambre pour toute la province, des refontes comme celle de 1883, devaient nécessairement éveiller des soupçons dans l'esprit de ceux qui ne nous sont pas sympathiques et occasionner des luttes sérieuses.

Mais les réformes demandées ont été accordées, et l'amélioration qu'elles ont produite prouve, d'une manière évidente, leur utilité, leur nécessité.

Depuis ces deux dates surtout, notre profession a pris un développement considérable, son niveau s'est toujours élevé.

Comment, messieurs, ne pas avoir de reconnaissance pour ce pays qui nous a donné et conservé la constitution qui nous régit actuellement et qui excite l'admiration des professions sœurs, qui nous a donné cette grande Charte qui a été, qui est, et qui sera notre force et notre gloire, si nous savons la conserver intacte et la faire respecter.

Il est bien vrai, messieurs, que nous ne lui avons jamais refusé notre concours.

Quand il a fallu une voix puissante et éloquente pour rappeler aux vainqueurs les traités qu'ils avaient signés, pour demander l'introduction des idées véritablement constitutionnelles, pour exiger la responsabilité ministérielle, nous avons fourni : Joseph Papineau, dont la gloire d'être le père de Louis-Joseph Papineau serait déjà suffisante.

Quand le sang coula sur les échafauds pour punir ceux qui avaient tenté d'obtenir par les armes la plénitude de nos libertés politiques, nous avons fourni les premières victimes, les plus sublimes : Delorimier et Cardinal.

Quand il a fallu quelqu'un pour répondre, à ceux qui nous lançaient l'injure d'être un peuple sans histoire, que nous en avons une, et qu'elle était une épopée, "un écrin de perles ignorées", quand il a fallu quelqu'un pour affirmer et prouver que nous n'avions pas été conquis, mais cédés, et que la dernière bataille s'était terminée par une victoire française, nous avons fourni Garneau, notre historien national.

Quand il a fallu ajouter un nom à la liste des lieutenant-gouverneurs de la province de Québec, nous avons fourni Letellier de St.-Just. Quand il a fallu remplacer l'un de ses premiers-ministres, nous lui avons fourni Félix Gabriel Marchand, l'honnête mandataire du peuple. Quand il a fallu au gouvernement Fédéral un homme pour représenter la province de Québec, dans la Commission pour la refonte des Statuts, nous avons été heureux de lui fournir le président actuel de Notre Chambre.(1)

Permettez-moi, enfin, de mentionner les noms des honorables Louis Archambault, Félix Geoffrion et C.-A.-E. Gagnon, qui par leurs services et par leur inaltérable dévouement nous ont aidés à payer la dette de reconnaissance que nous avons contractée à son égard.

Je ne parlerai point, messieurs, de ceux qui sont actuellement dans l'arène, ils m'en voudraient de blesser leur humilité.

---

(1) L. P. Sirois.

Bref, messieurs, par et dans l'exercice de notre profession, nous avons conservé le droit privé de la mère-patrie, c'est-à-dire les lois françaises. Nous en avons été pour ainsi dire les gardiens. Et j'ajoute immédiatement avec grande satisfaction : nous ne faisons que notre devoir.

Messieurs, je suis du nombre de ceux qui croient que ce n'est pas sans but, que notre berceau a été entouré de tant de sollicitude, que nous avons été séparés de la France à une époque malheureuse de son histoire et que, privés de tous secours étrangers et extérieurs, nous nous sommes développés d'une façon prodigieuse. Oui, je suis du nombre de ceux qui croient que sur ce sol nous avons un rôle à jouer, une mission à remplir, que nous devons y être les pionniers de l'idée française et catholique. L'esprit britannique est assez large pour permettre la réalisation de cette fin, et s'il en a été ainsi, pour lui comme pour nous, quand l'histoire s'écrira, de glorieux témoignages nous seront rendus.

Et la conservation des lois françaises est un sûr moyen de ne pas manquer à notre vocation.

Elles valaient quelque chose ces lois, messieurs, puisque nos pères en ont demandé la conservation et qu'ils les ont toujours défendues contre toute atteinte, même au prix de leur sang.

Elles valaient quelque chose ces lois, puisque le vainqueur lui-même les a respectées, quand il aurait pu les rayer avec la pointe de son épée.

Elles valaient quelque chose ces lois, puisque, presque tous les peuples de l'Europe et quelques-uns de l'Asie les ont adoptées. Elles sont le fruit de plusieurs siècles d'étude et d'expérience. Pour nous enfin, elles sont une partie du patrimoine ancestral, c'est assez et c'est tout.

Toujours notre devoir est de les conserver et de les transmettre. Le désir, le rêve, l'ambition de ceux auxquels la fortune a souri sur les champs de bataille, est de

nous les enlever. Je ne leur en fait pas un reproche, ce sentiment s'explique chez eux.

Nous avons des ancêtres dont nous sommes fiers, marchons sur leurs traces. Nous avons reçu un bel héritage, songeons que nous sommes des *grevés de substitution* et que nous devons le rendre aux appelés, nos fils.

L'heure actuelle est apparemment calme, elle n'en est pas moins dangereuse. Prêtez l'oreille au vent qui passe, aujourd'hui comme autrefois, il veut détruire, faire disparaître les vestiges du système français. Tantôt, c'est aux Communes qu'on nous attaque: un député se lève et demande l'uniformité des lois dans toutes les provinces, c'est-à-dire que l'on efface la clause qui nous garantit les lois françaises; un autre fait adopter un projet de loi qui affecte considérablement la profession médicale dans notre province.

Tantôt, c'est au congrès pédagogique, où l'on tente d'introduire dans notre système scolaire des modifications, qui le sapent par sa base.

Messieurs, nous vivons à une époque où l'esprit d'association règne en maître. Les intérêts, les aspirations des professions libérales sont les mêmes; pourquoi leurs moyens de défense ne seraient-ils pas identiques et ne seraient-ils pas communs ?

C'est une idée que j'ai eue et dont je vous fais part, et en vous renouvelant mes félicitations et remerciements, je forme le vœu qu'elle se réalise pour le plus grand bien de ceux qui habitent ce coin de terre où l'on doit toujours se souvenir.

---

## BENEDICTION DU COLLEGE ST-EDOUARD

A BEAUPORT, LE 1ER SEPTEMBRE, 1907.

MONSEIGNEUR, (1)

MONSIEUR LE CURÉ, (2)

MESDAMES, MESSIEURS.

C'est avec un sentiment de légitime fierté que je me suis rendu aujourd'hui au milieu de vous afin de prendre part à cette démonstration grandiose qui prouve une fois de plus que vous n'êtes devancés, dépassés par personne et sur aucun terrain ; démonstration qui honore autant ceux qui l'ont organisée, les pères de famille, que ceux qui en sont l'objet, leurs enfants, démonstration organisée avec soin, à laquelle il ne manque rien, pas même ce décor si désiré, le beau soleil de notre ciel, démonstration qui va faire époque dans les annales de votre paroisse et dont l'écho se répercutera jusqu'aux extrémités les plus reculées de la province et y produira, j'en ai la ferme conviction, un effet considérable et très salutaire.

C'est aussi avec un sentiment de vive reconnaissance auquel se joint, je l'admets, une certaine crainte bien légitime, que je me lève, en ce moment, pour joindre ma voix à celles si éloquents et si sympathiques que vous venez d'entendre, afin de vous offrir des remerciements, des félicitations, faire des vœux.

J'ai été, je suis encore, je serai toujours un membre de la famille, vos joies comme vos deuils, je veux les partager, je désire travailler à la réalisation de vos plus chères

---

(1) Mgr l'archevêque L.-N. Bégin.

(2) M. le curé Anselme Déziel.

res espérances. Vous m'avez compris, vous me comprenez, vous me considérez comme un des vôtres, vous appréciez les efforts que je fais pour vous obtenir la part à laquelle vous avez droit. J'en suis profondément touché, et je vous dis d'abord et du plus profond de mon cœur, merci ; merci pour cette marque non équivoque de vos sympathies.

Messieurs, aux derniers jours de la session provinciale de 1905, l'honorable Premier ministre, (1) en proposant l'adoption des résolutions qu'il avait déposées sur la table du greffier et par lesquelles il nous demandait à nous, ses collègues et vos mandataires, de vouloir bien porter à \$100,000, l'octroi de \$50,000, destiné à venir en aide aux écoles élémentaires, termina son discours de la manière suivante : "Je voudrais voir tous les membres de cette assemblée se dévouer activement au rehaussement de l'école primaire, de la petite école, comme nous avons appris à l'appeler dès notre jeune âge. Je voudrais que chacun de nous se fit un devoir impérieux de prêcher chez ses électeurs cette vérité que l'éducation est un capital et que toute somme dépensée pour la petite école est de l'argent superbement placé."

L'impression qu'avait produite sur mon esprit ces dernières paroles du chef, n'était pas encore disparue lorsque, Messieurs, votre invitation d'assister à cette fête, d'y adresser la parole, m'est parvenue ; et sans hésitation, escomptant d'avance votre sympathie toujours grandissante, voulant faire acte de bon soldat, d'un soldat discipliné, voulant répondre à l'appel parti d'en haut, à l'ordre délicatement exprimé sous la forme d'un désir, j'ai pris la décision de vous parler de l'intéressante question de l'Instruction publique dans la province de Québec, je dirais mieux peut-être, de notre système scolaire, de ce système scolaire, que l'on attaque souvent avec violence, toujours avec injustice, mais que, l'orage passé, l'on retrouve intact, et qui restera comme l'un

---

(1) Sir Lomer Gouin.

des plus beaux monuments de la législation moderne, comme l'un de ces monuments sur lesquels ne sont pas gravés en vain ces grands mots : justice égale pour tous, liberté d'enseignement, respect aux droits des minorités.

Tout être, Messieurs, a des droits et des devoirs. Le cercle de la famille vient d'être augmenté d'une unité. Un nouveau convive s'est assis à la table. Il a droit à la nourriture corporelle.

Il saura bientôt la demander à grands cris, et il sera, grâce à Dieu, sur la terre de la province de Québec, promptement et généreusement servi. Mais l'homme ne vit pas seulement de pain. L'esprit, le cœur, l'âme de cet enfant sentiront bientôt les aiguillons d'un autre appétit. Il a droit aussi, au pain de l'intelligence. Il saura également le demander. Dieu, famille, patrie, criera-t-il, et la famille, l'Eglise et l'Etat, s'ils comprennent leur devoir se rendront à son appel et lui fourniront ces aliments qui lui donneront la force de sortir de l'état de ténèbres et d'ignorance dans lequel il se trouve. La famille est tenue à cette obligation en vertu du droit naturel, l'Eglise en vertu du droit divin, car elle est la gardienne de la foi et de la morale et elle doit l'enseigner aux individus comme aux nations, l'Etat en vertu d'un droit indirect, car il est, à défaut de la famille et de l'Eglise, le protecteur de la société, des citoyens et de l'enfant.

Tout système scolaire doit respecter ces droits. Le nôtre s'est conformé à cette obligation, voilà sa triple base.

Lorsque la question de la Confédération a été soulevée, nous n'avons point voulu être un obstacle à la réalisation de ce gigantesque projet, destiné toutefois dans l'esprit de ceux qui le favorisaient avec le plus d'ardeur et d'enthousiasme à nous noyer d'une manière certaine, en nous conduisant lentement peut-être, mais sûrement, à l'union législative. Une fois de plus, nous avons donné une preuve de notre inaltérable loyauté, de notre dévouement à l'empire britannique. Les sacrifices étaient de

notre côté, les dangers étaient pour nous. Nous n'avons point reculé. Cependant nous avons pratiquement tout abandonné, nous ne nous étions en réalité réservé qu'une chose: l'éducation de nos enfants, le droit de leur apprendre la langue que nous parlons et que nous voudrions toujours parler, le droit de leur enseigner la religion que nous pratiquons et que nous ne voudrions jamais abandonner pour une autre, et enfin le droit de leur donner cette mentalité qui est la note caractéristique de notre nationalité: le respect à l'autorité religieuse, civile et politique; la fidélité au passé, la loyauté au présent.

L'entente, je devrais dire, la condition était que les minorités seraient respectées et nullement molestées, quel que serait l'endroit où elles se trouveraient.

Dieu merci! nous n'avons pas manqué à notre parole. Nous avons respecté la pensée des pères de la Confédération. Nous n'avons rien rayé dans l'acte constitutionnel auquel nous devons l'existence politique, non pas parce que nous ne pouvions point le faire, mais parce que nous ne devons point le faire.

Voulez-vous la preuve de ce que j'avance, la preuve éclatante des sentiments qui nous animent, de notre bonne foi, de notre sincérité? Ouvrez avec moi ce petit volume intitulé: "Lois scolaires de la province de Québec", et vous la trouverez.

Par le Conseil de l'Instruction publique, les autorités religieuses et civiles exercent leur contrôle sur l'enseignement.

Par les commissions scolaires, les contribuables, c'est-à-dire les pères de famille, choisissent ceux qui vont imposer les taxes nécessaires, les percevoir et en faire l'emploi. La minorité jouit de tous les privilèges qui lui ont été garantis. Les chefs de famille peuvent faire donner à leurs enfants l'instruction dans l'école de leur croyance religieuse, et par un simple avis de leur part, ils ne peuvent être forcés de contribuer à l'avenir qu'au maintien de cette école.

Et c'est ce système que l'on a osé appeler : "une relique du passé, des siècles d'ignorance, et qui cherche à perpétuer des superstitions aveugles, des exactions cruelles, et des dogmes dégradants et déshonorants, qui détrônent la conscience, violent la raison et obscurcissent l'intelligence."

Relique du passé, soit, mais de ce passé où l'Eglise et l'État se donnaient la main, comme le touchant spectacle nous en est donné aujourd'hui, pour poser la pierre angulaire de l'école, d'où sortaient des générations qui n'étaient point élevées dans la haine et le mépris, mais dans le respect et l'amour des dépositaires de l'autorité religieuse, civile et politique, dans laquelle on enseignait à considérer le patron, non pas comme un tyran, mais comme un bienfaiteur, le capital comme un levier et non comme un pressoir.

Relique du passé, qui cherche à perpétuer des superstitions aveugles, des dogmes dégradants et déshonorants. Superstitions aveugles, dogmes dégradants et déshonorants auxquels les esprits les plus éclairés ont donné leur adhésion, qu'ils ont admis et reconnus nécessaires pour le bonheur de l'humanité, qui détrônent la conscience, mais de telle sorte que dans l'échelle du crime, notre population occupe le dernier échelon, qui obscurcissent l'intelligence, mais à un tel degré, que lorsque nous allons dans des expositions universelles, soutenir la comparaison de notre système scolaire, avec celui des autres pays, montrer quels sont ses résultats, nous en revenons couverts de lauriers, après avoir conquis la première place.

Ah ! de telles reliques méritent le respect et la vénération des populations qui ont le bonheur de les posséder. Ce sont de véritables talismans et je prie la Providence de nous les conserver longtemps, toujours.

Messieurs, vous êtes canadiens-français, c'est-à-dire qu'à vous plus qu'à tout autre, s'applique avec justesse ce vers du poète : "Tout homme, à deux pays, le sien et

puis la France''. Vous êtes loyaux à l'Angleterre, dont le drapeau protège vos libertés, vous êtes prêts à payer pour elle jusqu'à l'impôt du sang, mais vous êtes aussi fidèles au passé et chaque année, au jour de la Saint-Jean, vous célébrez pieusement la fête de la patrie absente mais non oubliée, dont le drapeau a repassé les mers et ne reviendra probablement jamais flotter sur vos têtes. Vous avez, messieurs, une noble, une légitime ambition : la conservation de votre langue, de vos institutions et de vos lois ; la transmission intacte du dépôt sacré qui vous a été confié, bref, vous voulez rester français et catholiques, sous l'égide du drapeau britannique. Jusqu'à présent, messieurs, vous avez réalisé le patriotique projet que vous aviez formé, et ce beau résultat vous le devez surtout à votre système scolaire. L'éducation a été la planche de salut. Elle vous a sauvés, elle vous sauve, elle vous sauvera. Ah ! je le sais, une agitation à ce sujet est commencée et se poursuit. Une véritable fièvre s'est emparée de tous les esprits, Dans toutes les provinces de la Confédération, dans les grands journaux quotidiens comme dans les plus humbles gazettes, dans les clubs politiques, dans les sociétés d'économie politique, les graves questions de l'éducation sont discutées avec entrain, avec chaleur, avec enthousiasme. Notre système scolaire passe en ce moment au crible de la critique. Les uns trouvent qu'il est excellent, les autres n'y découvrent rien qui vaille la peine d'être conservé.

Je suis bien prêt à l'admettre, notre système n'est peut-être pas parfait, mais il est perfectible, il est complet. Dans quel état nous trouvons-nous aux tristes jours de la cession ? Un siècle à peine s'est écoulé depuis cette époque et aujourd'hui nous avons des écoles primaires, modèles, normales, industrielles, techniques, des académies, des collèges commerciaux, classiques, des universités. Que nous manque-t-il donc ? Il ne nous reste qu'à perfectionner un système, qui est bon, sain, moral, qui a fait ses preuves, et qui répond à nos

besoins, à nos aspirations nationales et religieuses. Je n'ai aucune hésitation à le déclarer encore une fois aujourd'hui : Je ne suis pas du nombre de ceux qui veulent "abattre, détruire, renverser", mais du nombre de ceux qui veulent améliorer, fortifier, consolider. Je suis pour le progrès sous toutes ses formes, suivant les besoins et les ressources de notre population. Je reconnais qu'elle a fait quelque chose et je ne crois pas que l'humilier soit un moyen digne, efficace, pour la faire avancer dans le chemin du progrès. Oui, je suis du nombre de ceux qui veulent une école propre et coquette, où les règles de l'hygiène soient observées, qui soit "un home" pour l'enfant, qui lui rappellera les plus beaux jours de son existence, qu'elle soit ombragée par des arbres du pays, surtout par l'érable, afin qu'il n'ait pas à aller loin pour en arracher la feuille qu'il mettra à sa boutonnière, au jour de notre fête nationale. Je suis du nombre de ceux qui veulent qu'il y ait non loin d'elle un mai au bout duquel flottent les deux drapeaux qui nous sont chers, celui de la France et celui de l'Angleterre, unissant leurs gloires et leurs énergies et provoquant dans nos cœurs et nos esprits les nobles sentiments de la fidélité et de la loyauté. Je suis du nombre de ceux qui veulent que l'instituteur qui s'y dévoue soit rémunéré généreusement, suffisamment, mais je suis surtout du nombre de ceux qui croient que l'on ne doit pas, qui veulent que l'on ne rompe pas avec le passé ; que la pierre angulaire de cette école soit posée et maintenue par l'Eglise et par l'Etat, convaincu, que la génération qui sortira d'une pareille école sera une génération chrétienne, saine et morale, qui sera notre gloire et notre récompense, et qui, comme celle d'hier et d'aujourd'hui, jouera un rôle prépondérant, non seulement dans cette province, mais dans toutes les autres provinces de la Confédération.

Messieurs, mes dernières paroles seront pour votre curé, les directeurs du nouveau collège, leurs élèves. Monsieur le curé, il y a quelques jours vous m'écriviez,

permettez-moi de commettre une indiscretion, afin que je sollicite pour le nouveau collège de la part du gouvernement fédéral une faveur qui, depuis vous a été accordée, et vous ajoutiez avec cette amabilité, cette sympathie qui caractérise chacun de vos actes, je devrais ajouter cette humilité, car vous ne voulez pas que votre nom soit même mentionné aujourd'hui, mais c'est en vain que vous agissez ainsi, vous avez continué les traditions du clergé canadien, vous avez contribué puissamment à l'érection de ce beau monument, avec le généreux concours des donateurs et l'appui intelligent et actif du Conseil municipal, présidé par l'honnête citoyen que vous connaissez (1) et celui de la Commission scolaire à la tête de laquelle se trouve un autre homme non moins dévoué (2); et vos noms sont tous gravés sur un monument plus durable que l'airain, dans l'âme immortelle des enfants de cette paroisse. Vous ajoutiez en faisant cette demande, que j'avais été le défenseur et le parrain de ce collège. Je me suis rappelé en effet que je l'ai tenu sur les fonts baptismaux, au jour où la Législature lui a donné l'existence civile. Une filiation s'est produite, alors, entre lui et moi, d'où résultent certaines obligations auxquelles je ne songe nullement à me soustraire, que je suis heureux au contraire de remplir, et avec votre permission, monsieur le curé, grâce à la libéralité de l'honorable secrétaire de cette province, (3) qui rehausse de sa présence cette démonstration, je déposerai dans le berceau du nouveau-né un chèque de cinq cents piastres, pour l'aider à défrayer le coût de son trousseau.

Messieurs, je ne puis oublier ceux qui viennent prendre la direction de ce collège, je les connais, j'ai été leur élève. J'ai passé sous leur férule et j'en ai gardé bon souvenir. Les Frères de la Doctrine Chrétienne sont les éducateurs de l'enfant du peuple. Ils seront à

---

(1) Jules Bélanger, marchand récemment décédé.

(2) Edmond Giroux, maire actuel.

(3) L'hon. R. Roy.

leur place ici et leur séjour y sera fructueux. La tâche de l'instituteur est grande, noble, mais elle est bien ingrate, très lourde et pleine de responsabilités.

Vous lui confiez un enfant dont l'âme est comme une cire molle, et vous lui demandez, comme on l'a dit récemment, de vous le rendre un citoyen outillé, prêt pour les luttes de la vie. C'est l'auxiliaire du prêtre, de la famille, de la patrie. Sur son passage, inclinez-vous avec respect. Secondez-le dans son beau travail. Et dans ce but, et afin de commémorer l'événement d'aujourd'hui, et comme une preuve de ma reconnaissance, que les Révérends Frères me permettent de leur offrir une médaille d'argent pour l'élève qui se sera le plus distingué dans le cours de l'année scolaire qui commence sous de si favorables auspices. Et vous, les jeunes, pour qui ces nombreux sacrifices sont faits, pour qui cette dépense d'énergie est faite, vous allez répondre à l'attente, à l'appel et apporter votre sympathique concours. Vous avez l'intelligence, le talent, vous aurez désormais une école érigée sur un terrain idéal, arrosé par le sang de héros et de martyrs ; non loin du beau grand fleuve St-Laurent, en face du vieux rocher de Québec, où tout vous parlera du passé et vous poussera vers l'avenir. Joignez-y le travail et vous arriverez certainement au succès. Vous avez des exemples à suivre, vous avez fourni au journalisme des plumes fortes (1) et bien taillées, à la province de Québec, des premiers ministres, (2) et tout récemment vous applaudissiez l'arrivée d'un jeune homme, (3) issu d'une de ces braves familles, dont les pères ont tenu les mancherons de la charrue et dont les fils savent encore les tenir, qui après avoir brillé dans notre séminaire, s'en est allé cueillir des lauriers dans les universités de la vieille Europe, et qui revient aujourd'hui humblement mettre le fruit de son travail à la disposition

---

(1) Etienne Parent, ancien rédacteur du "Canadien".

(2) L'hon. S.-N. Parent, Premier ministre de la province de Québec.

(3) Abbé Arthur Robert, Directeur, Séminaire de Québec.

de ses compatriotes, et vous aviez raison. Mais noblesse oblige ; nous comptons sur vous pour en fournir encore et en plus grand nombre à l'avenir, de ces hommes distingués et précieux, au clergé, aux professions libérales, au commerce, à l'industrie et à l'agriculture, et nous ne serons pas déçus dans nos espérances.

Encore une fois, messieurs, vous m'avez invité à adresser la parole en cette circonstance. Je vous en suis infiniment reconnaissant. Vous m'avez fourni une excellente occasion de dire ce que je pense en un moment aussi propice, où les esprits et les cœurs sont unis devant les autels communs de la religion et de la patrie, sur une question qui a été mise en dehors du domaine de la politique, qui y est encore et qui y restera, je l'espère, longtemps encore. Le silence est parfois une négation, on me l'a déjà reproché. Je l'ai saisie cette occasion avec plaisir et empressement. Les voilà mes idées en matière d'éducation, la voilà ma profession de foi. Ces pensées je les crois saines, je les crois bonnes, je me permets donc de vous les offrir avec tout l'intérêt que je vous porte, de vous demander de les propager, de les défendre. Je les jette en vos esprits, en vos cœurs, en vos **ÂMES**, où sous l'action de votre patriotisme éclairé, elles vont produire des fleurs et des fruits.

Et s'il en est ainsi, si à l'instruction, à l'éducation, nous joignons la sobriété et le travail, le flot de l'immigration pourra grossir, il ne nous engloutira jamais.

Nous ne serons peut-être jamais la majorité, mais nous serons au premier rang sous le rapport moral, intellectuel et politique, et quoi qu'il arrive, nous formerons toujours une nationalité distincte, avec laquelle il faudra compter, continuant et capable de remplir le rôle qui lui a été confié, la diffusion des idées françaises et catholiques sur la terre canadienne.

---

CINQUANTENAIRE DE L'ÉCOLE NORMALE  
LAVAL

REPONSE AU TOAST PORTE AU CONSEIL DE L'INS-  
TRUCTION PUBLIQUE

Québec, 26 septembre 1907.

MESSIEURS,

Ce n'est pas d'un cœur léger que je me lève en ce moment pour répondre au toast qui vient d'être porté si éloquemment au Conseil de l'Instruction publique et remplir la tâche honorable, mais trop lourde pour mes faibles épaules, que vous avez eu l'amabilité de me confier il y a quelques instants. Je ne sollicite pas, toutefois, j'escompte avec la certitude de l'obtenir, l'indulgence dont doit être prodigue, en une circonstance comme celle-ci, l'auditoire d'élite auquel j'ai l'honneur de m'adresser.

Vous venez de boire, messieurs, au Conseil de l'Instruction publique, avec un enthousiasme, un délire qui prouve d'une manière non équivoque, qu'il occupe encore une place, une assez large place dans vos cœurs et dans vos esprits. Je dis *encore*: ce mot sur mes lèvres peut vous surprendre, mais après les attaques dont il a été l'objet, la lutte qu'on lui a faite et qu'on lui fait, les insinuations sournoises, malveillantes, que l'on fait circuler sur son compte et qui sont reproduites sans commentaire, avec complaisance, rien d'étonnant qu'il ne serait plus le même à vos yeux... Mais je constate avec une satisfaction et un orgueil bien légitimes que vous lui portez le même respect, que vous lui conservez les mêmes sympathies, que vous lui donnez encore une place d'honneur.

Vous êtes bien aimable, Monsieur le Président, d'avoir de l'attention, de la sympathie, du respect, de la reconnaissance pour lui, une mention spéciale, en ce jour de fête, où votre Alma Mater double le cap de la cinquantaine et inscrit en lettres d'or cette date dans ses annales. La joie fait si facilement et si souvent, hélas ! perdre la tête, oublier les bienfaits reçus ; le succès enivre si promptement et ferme si hermétiquement le cœur, aussi est-ce tout ému et tout reconnaissant que je vous dis d'abord, pour lui, purement et simplement : merci !

Il est des dates qu'il ne faut pas laisser passer inaperçues, des anniversaires qu'il fait bon de célébrer, car les démonstrations qui ont alors lieu, procurent toujours l'agréable occasion de féliciter les uns pour leurs succès, de remercier les autres pour leurs bienfaits.

Le cinquantième anniversaire de la fondation de l'École normale Laval, devait être salué au passage. Il l'a été d'une façon royale ; nécessairement vous avez remonté le fleuve du passé, vous avez fait un pèlerinage au pays des souvenirs ; vous y avez rencontré nos prédécesseurs, contribuant à la fondation des écoles normales, ces citadelles où s'est recrutée, où s'est formée l'élite du corps enseignant.

Le Conseil de l'Instruction publique est un corps politique qui ne fait, ne doit pas faire de politique, où ceux qui y sont appelés, avant d'y entrer, se dépouillent du vieil homme, font disparaître toute couleur, toute nuance... je parle de l'élément laïque, afin de pouvoir mieux s'occuper de l'importante, de l'intéressante question de l'instruction qui leur est confiée.

C'est un corps irresponsable, dans un certain sens, si vous le voulez, mais dont les responsabilités sont grandes, qui ne veut pas s'y soustraire, mais au contraire, les assumer dans l'intérêt de l'Eglise, de l'Etat, de la famille.

Corps non électif, mais dont les membres sont élus, c'est-à-dire choisis par les ministres responsables au

peuple qui paye, et où vous voyez le touchant spectacle de l'Eglise et de l'Etat, unissant sans concordat, mais avec concorde, leurs énergies pour donner à notre population le pain de l'intelligence.

Personne morale, qui a des droits et des obligations, une mission à remplir, un rôle important à jouer, aviser l'exécutif en matière scolaire, surveiller le mouvement de l'éducation, le diriger, le stimuler suivant nos besoins, nos aspirations, et aujourd'hui, il a la satisfaction de s'entendre dire : Vous avez été à la hauteur de la position, vous avez fait votre devoir !

Nés sur ce sol arrosé par le sang de martyrs et de héros, sur lequel ne flotte plus le drapeau cher à nos pères, vous voulez, messieurs, y vivre et y mourir.

Vous avez une ambition légitime, vous poursuivez la réalisation d'un bel idéal, qu'on peut résumer dans le laconisme suivant : Loyauté au présent, fidélité au passé. Vous voulez conserver votre langue, vos institutions, vos lois, transmettre intact le dépôt qui vous a été confié. Bref, rester français et catholiques, sous l'égide du drapeau britannique. Jusqu'à présent la Providence a béni vos efforts et les résultats obtenus doivent être mis au crédit de notre système scolaire.

Pour réaliser ce projet, il fallait l'enfant : qui a l'enfant, a l'avenir ; mais tant vaut l'instituteur, tant vaut l'enfant. Il fallait donc aussi, avant tout, des instituteurs dévoués, chrétiens, pour donner à l'enfant cette mentalité qui est la marque caractéristique de notre nationalité.

Ceci ne pouvait échapper à l'attention des membres du Conseil de l'Instruction publique.

Les écoles normales étaient devenues nécessaires. Elles furent fondées et le résultat parle d'une façon non équivoque, et en ce moment, je me demande lequel des deux je dois saluer avec plus d'orgueil et de reconnaissance dans Chauveau, l'ancien député du comté de Québec ; ou le tribun dont la voix résonne toujours autour

du monument des Braves, ou le Surintendant de l'Instruction publique posant la pierre angulaire de l'école normale en 1857 ?

Mais il ne suffit pas de former des maîtres, il ne suffit pas de délivrer des diplômes, il faut garder dans les rangs ceux qui y sont entrés.

La tâche de l'instituteur est noble, mais elle est lourde, ingrate, pas assez appréciée à sa juste valeur, pas suffisamment rémunérée.

Voilà pourquoi le Conseil qui prêche, par l'exemple et la parole, le rehaussement des salaires, a suggéré et obtenu le paiement de primes à ceux qui ont un stage assez prolongé dans la carrière et s'y distinguent, a demandé et fait accorder des primes aux municipalités qui donnent l'exemple sous ce rapport.

Il n'a négligé et ne négligera aucune occasion de vous prouver ses sympathies, et veuillez le croire, que c'est avec plaisir et unanimité qu'il agrandissait son cercle afin d'y faire prendre place à quatre de vos dignes représentants, sur les lumières, l'intelligence, le dévouement, l'expérience desquels il compte pour faire avancer notre système dans le chemin du progrès.

Le progrès, messieurs, ce mot sonne bien à son oreille, il ne l'effraie pas, il le désire, il le veut, il compte sur votre concours pour l'obtenir ; et en vous félicitant sur le succès de votre démonstration, en vous remerciant pour le bien que vous avez fait sans bruit depuis un demi-siècle, en vous renouvelant l'expression de mon entier dévouement, je le sollicite, ce concours, en mon nom personnel et au nom de mes collègues ; je puis ajouter immédiatement et avec certitude que vous allez répondre à notre désir, à notre appel, que l'avenir sera l'écho du passé, et que nous ne serons pas déçus dans les espérances que nous fondons sur vous.

---

## BANQUET A SIR FRANCOIS LANGELIER

CLUB DE LA GARNISON

Novembre, 12 1907.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, (1)

MESSIEURS,

Je regrette infiniment qu'une voix plus puissante, plus éloquente que la mienne ne s'élève en ce moment pour répondre à la santé qui vient d'être portée d'une manière aussi habile et aussi délicate à la profession à laquelle j'ai l'honneur et suis fier d'appartenir, par mon excellent ami, M. Antonin Galipeault, que nous appellerons désormais notre sympathique ami. Mais inutile de récriminer, impossible de reculer, d'essayer de jeter sur d'autres épaules plus fortes et plus dignes, la tâche honorable mais difficile qui m'a été confiée. Le vin est versé, il faut le boire.

Vous avez été bien bon, monsieur le président, d'avoir pour notre profession en un jour comme celui-ci, une attention aussi sympathique. Je ne vous ferai pas, veuillez m'en croire, un reproche d'avoir inscrit son nom sur le menu, de lui avoir donné ainsi une place d'honneur, ni d'avoir escompté son concours pour l'organisation de cette démonstration.

Vous avez été bien aimable, vous aussi monsieur le proposeur, trop aimable peut-être aux yeux de quelques-uns, mais soyez sans crainte, vous vous ferez pardonner promptement et facilement votre faute. C'est un péché originel. Vous êtes fils de notaire, vous ne pouviez l'oublier. Vous vous êtes rappelé, sans doute, ce type de parfait notaire, votre père, notre confrère, ancien président

---

(1) L'Hon. E. J. Flynn, maintenant juge.

de notre Chambre, dont le souvenir est et sera toujours cher et vivace parmi nous, notaire aussi modeste que savant, affable pour tous, jeunes comme vieux, qui a traversé la vie en faisant le bien, laissant à sa famille un bel héritage : la réputation d'un honnête homme.

Aussi est-ce tout confus et tout reconnaissant que je vous dis merci pour la Profession.

La profession de notaire a des droits et quelques mérites, elle a aussi la mémoire du cœur ; sans doute, elle n'est pas brillante comme sa sœur aînée, mais pourquoi lui serait-elle inférieure ? "Il n'y a pas de profession inférieure, vous le savez, il n'y a que d'inhabiles praticiens", Elle avait un rôle à jouer, et elle l'a joué, une mission à remplir et elle a la satisfaction de pouvoir dire que jusqu'à présent elle l'a remplie, qu'elle a été à la hauteur de la situation. Elle n'a pas été non plus stationnaire, ni rétrograde. Le progrès ne l'a jamais effrayée, elle l'a voulu, désiré, exigé. Il fut peut-être un temps où il y avait des notaires dont "les actes ne valaient pas le papier sur lequel ils étaient écrits", mais cette époque est déjà loin et ne reviendra plus.

Nous en devons la disparition à ceux qui ont eu assez de courage pour proposer et faire triompher cette réforme radicale qui a fait disparaître les chambres de district et les a remplacées par une seule chambre, seul moyen d'exercer un contrôle effectif et salutaire sur ceux qui se destinent au notariat.

Nous en devons la disparition à ceux qui ont compris que le cours complet d'études classiques est une base quasi essentielle pour des études légales, que l'enseignement universitaire est la clef du succès, et qui l'ont conseillé, favorisé. Le niveau de la Profession s'est immédiatement élevé, Messieurs, il s'élèvera davantage, nous ne sommes pas des rivaux mais des émules, nous voulons conserver nos prérogatives, notre autonomie, bref, être des égaux.

Nous en devons la disparition à des professeurs comme celui que nous fêtons ce soir.

Il est des événements qu'il ne faut pas laisser passer inaperçus; les démonstrations qui ont alors lieu, procurent toujours l'avantage de féliciter quelqu'un sur les succès qu'il a obtenus, de lui dire merci pour le bien qu'il a fait et de lui donner une preuve de reconnaissance. L'honneur qui a été conféré à notre ancien professeur était prévu, désiré, mérité, et parmi ceux qui ont applaudi et qui ont voulu grandiose la démonstration de ce soir, les moins enthousiastes n'ont pas été mes confrères. Ils ont gardé un si bon souvenir de ses leçons, dont ils ont tant profité et profitent encore tous les jours. Aussi suis-je certain d'être leur interprète fidèle en vous offrant en leur nom, Sir François Langelier, des félicitations et des remerciements et en formant le vœu que la Providence vous conserve longtemps encore à l'affection de votre famille, à l'admiration de vos élèves, au banc judiciaire dont vous serez le plus bel ornement, à votre pays dont vous avez toujours été l'un des plus dévoués serviteurs.

---

## CONGRES PEDAGOGIQUE

---

### L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET LE CLERGE

---

Université Laval, Québec, 21 Juin 1914.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR, (1) MESSEIGNEURS,  
MONSEIGNEUR LE RECTEUR, (2)  
MESSIEURS LES PROFESSEURS,  
MESDAMES,  
MESSIEURS.

Ce n'est jamais sans une crainte légitime, ni une émotion réelle, qu'un profane élève la voix dans un temple. C'est exprimer les sentiments que j'éprouve au moment où je me présente devant vous, dans ce sanctuaire de la science, pour répondre à cette question que se sont posée les membres de cet important congrès pédagogique.

Convient-il que l'instruction classique soit et demeure confiée au clergé ? et pour remplir l'engagement pris avec une témérité qui ne trouve son excuse que dans l'escompte certaine d'obtenir votre indulgence, point sur lequel je n'entretiens nul doute, et ne subirai, j'en ai la certitude, aucune déception.

Vous êtes bien aimables, messieurs, d'avoir de l'attention, du respect, de la confiance pour le Conseil de l'Instruction Publique, ce corps irresponsable dans un certain sens, mais dont les responsabilités sont grandes, qui n'a jamais tenté de s'y soustraire; mais au contraire,

---

(1) Sir Pierre-Evariste LeBlanc.

(2) Mgr. A. Gosselin.

les a assumées avec courage dans l'intérêt de l'Église, de l'État et de la Famille, cette personne morale, comme je l'ai déjà dit dans une autre circonstance, ayant ses droits et ses devoirs, ses obligations, sa mission à remplir, son rôle à jouer, car c'est bien à cet aviseur, en matière scolaire, qui surveille le mouvement de l'éducation, le dirige, le stimule, que vous vous adressez, à qui vous posez la question.

Profondément touché et reconnaissant de ce témoignage, il va essayer de vous répondre par l'un de ses plus humbles interprètes, mais non des moins sympathiques à la grande cause pour laquelle vous vous êtes généreusement dépensés : l'enseignement secondaire dans notre Province, dans notre Pays.

#### NOTRE ORIGINE.

Nous sommes à l'aurore de la St-Jean, les airs nationaux bourdonnent à mon oreille et trouvent facilement le chemin de mon cœur ; rien d'étonnant qu'un cri de reconnaissance s'échappe de ma poitrine : NON FECIT TALITER OMNI NATIONI. Non, notre origine n'est pas commune, messieurs, je n'ai pas la prétention de vous l'apprendre, je ne puis cependant résister au plaisir de vous le rappeler. Vous le savez, ce n'est pas dans un dessein mercantile, avec des épaves humaines, qu'on est venu jeter dans un sillon récemment ouvert la semence féconde d'un peuple nouveau. Non, le but était plus élevé, les moyens plus nobles, les éléments plus dignes : c'était pour agrandir le royaume des idées chrétiennes et françaises, que l'Église et notre Mère-Patrie ouvrirent, il y a trois siècles, leurs veines, pour en faire jaillir le plus pur de leur sang, choisirent leurs plus nobles enfants et les envoyèrent sur une terre étrangère, en leur disant : Maintenez-y l'honneur, toujours ; rappelez-vous sans cesse votre double origine, enfants, n'oubliez jamais vos mères ! Voilà l'origine de ceux auxquels l'enseignement secondaire devait être et doit être donné, et c'est en ne la perdant

point de vue, la regardant bien en face, que le problème a été résolu, devra toujours être résolu.

Le véritable éducateur, en effet, doit étudier le caractère de ses élèves, comme l'homme public, la mentalité du peuple qu'il représente.

A chaque phase importante de notre existence nationale, la même question s'est posée: Convient-il que l'instruction classique soit et demeure confiée au clergé?

Que s'est-il passé?

Quelle a été la décision prise?

Quels ont été les résultats?

Le père est un fideicommissaire, un administrateur. Administrer, c'est prévoir.

Nos pères ne faillirent point à la tâche, et, bons administrateurs, ils ont prévu d'une manière admirable.

Prenant dans leurs bras vigoureux l'enfant, "cet anneau de chair et d'esprit", le précieux dépôt confié, ils écoutèrent les battements de son cœur, comprirent les élans de son esprit. L'atavisme perçait par tous les pores de sa peau, l'Église catholique et la France chrétienne s'étaient amoureusement penchées sur son berceau, et avaient déposé dans son esprit et dans son cœur, les goûts les plus nobles, les aspirations les plus élevées. Rien d'étonnant que son appétit demandât à grands cris, le Beau, le Vrai, le Bien.

Mais qui pétrira cet argile? Qui développera chez cet assoiffé d'azur la passion des idées et en fera le pionnier, le missionnaire, le champion qu'on a rêvé? Qui lui enseignera la vérité? Qui lui découvrira la beauté? Qui lui apprendra à discerner le bien du mal, la vérité de l'erreur? Sera-ce celui dont les mains, depuis le matin jusqu'au soir, sont brûlées par le soleil dans les durs mais nobles travaux des champs? Non.

Sera-ce celui dont les traits sont noircis par la fumée de l'usine? Non.

Sera-ce celui dont les heures sont toutes absorbées par un labeur quotidien, nécessaire pour subvenir aux besoins multiples d'une nombreuse famille? Non encore.

Un homme s'est alors trouvé. — Je me trompe, un ministre de Dieu sur le front duquel l'huile sainte a coulé, à qui le Pontife a dit: Tu seras l'éternel intermédiaire entre le Créateur et la créature. Ce sera lui, l'ami dans la prospérité comme dans l'adversité, et plus particulièrement pour nous, celui, qui, aux jours de 1760, en ces jours de cruels abandons, de nombreux départs, ne s'en est pas allé, mais est resté, seul debout, sur le rocher de Québec, nouveau calvaire d'un peuple choisi, pour consoler, soutenir et encourager soixante mille sujets français cédés à l'Angleterre.

Il ne détourna pas la tête quand les regards se portèrent vers lui, ni ne ferma l'oreille. Il entendit la demande discrètement faite. Il connaissait la situation mais elle ne l'effraya pas. Sa réponse fut prompte. Il accepta la tâche. Le presbytère devint la pierre angulaire du collège. L'instruction classique était et demeurera désormais confiée au Clergé dans notre Province, dans notre Pays.

Et pourquoi en a-t-il été ainsi? Pour des raisons d'ordre économique, intellectuel et moral.

### ORDRE ÉCONOMIQUE.

Sans doute cet enseignement aurait pu être donné et peut encore être donné par des laïcs.

Loin de moi l'idée de mettre en doute leurs connaissances, leur science, leur dévouement, leur patriotisme éclairé et désintéressé.

Mais notre condition était pénible, elle l'est encore. Nous n'avons pas l'aristocratie de la naissance et de la fortune, nous voulons appartenir à celle de l'honneur, du travail, de l'intelligence. Nous serons toujours une minorité répandue sur un immense territoire. Il eut donc été difficile sinon impossible de maintenir nos nombreux collèges classiques, s'il eut fallu payer à des laïcs les salaires qu'on leur paie ailleurs. Mais le prêtre n'a pas de famille, il peut, il veut bien se contenter d'un sa-

laire minime, parfois de famine, comme les prêtres de ce Séminaire, mon Alma Mater, en donnent depuis deux siècles et demi, le continuel, le touchant et sublime exemple; et quand il entre dans la carrière de l'enseignement, il fait surtout œuvre d'apostolat. Il y est entré chez nous et pour nous, et vous pouvez constater facilement et promptement en jetant un regard autour de vous, quels prodiges le dévouement peut accomplir avec de faibles ressources. Grâce à lui, les cours ont été donnés à un prix modique, personne n'a été écarté, et voilà pourquoi le fils du cultivateur comme celui de l'ouvrier ont pu pénétrer dans nos collèges, y former le fort et souvent le meilleur contingent des élèves, et puis fournir d'excellents éléments à toutes nos classes professionnelles...

#### ORDRE INTELLECTUEL.

L'instruction classique est surtout une formation de l'esprit par la vérité, et la vérité littéraire, philosophique, scientifique, artistique, est à la base de toute culture. Mais la vérité est chose délicate, très souvent, trop souvent, hélas! mêlée d'erreur, et il la faut pure, sans alliage pour l'enfant. Le maître laïc, sans doute, peut la lui donner, et il est d'illustres exemples de professeurs laïcs qui furent des apôtres de vérité, mais le prêtre, plus profondément instruit de la vérité religieuse sur laquelle doivent se greffer toutes les autres, est éminemment apte à garder et propager toutes les vérités, Il est plus libre des influences, des intérêts et des passions qui obscurcissent l'esprit. Donné par lui, l'enseignement philosophique et religieux est plus sûrement dégagé d'erreur.

Bref, il est le gardien né de la vérité.

Et puis l'instruction ne va pas sans l'éducation. Il faut à la fois orner l'esprit et former le cœur. La maison d'enseignement classique doit être un foyer de lumière et un foyer de vertus. Pour former l'enfant au devoir, il lui faut des maîtres d'une haute autorité morale. A ce point de vue, aucun éducateur n'égale le prêtre dont

la présence l'impressionne profondément et qui, à ses yeux, s'identifie avec tous les devoirs de la conscience. C'est pour ces raisons d'ordre économique, intellectuel et moral, qu'il convenait que l'instruction classique fut confiée au clergé. C'est pour les mêmes raisons qu'il convient que l'instruction classique soit encore et demeure confiée au clergé.

Et pourquoi en serait-il autrement aujourd'hui? Sans doute notre condition économique s'est considérablement améliorée, mais pas assez pour nous permettre de rompre avec le passé. D'ailleurs, il ne serait ni opportun, ni juste, ni sage d'y songer même un seul instant. Le clergé, notre excellent clergé national, n'a pas démérité; il est toujours le gardien né de la vérité et la personification de la morale. Il n'a pas failli à la tâche qui lui a été confiée. Il a rempli fidèlement sa mission. Pratiquement seul, il a fondé, il a maintenu, il a dirigé avec sûreté et sagesse, nos collèges classiques, ces foyers dont est sortie une classe d'hommes qui, dans le domaine moral, intellectuel, religieux et national, ne le cède sous aucun rapport à aucune autre classe, nos collèges classiques, ces pépinières où l'Église recrute ses ministres, ses prélats; la cour de Rome, ses princes, et l'État, ses guides les plus sûrs et les mieux avisés, nos collèges classiques enfin, ces véritables remparts de la nationalité canadienne-française.

Au lieu de vouloir rompre, songeons donc à féliciter, à remercier, à aider. La critique est facile mais l'art toujours très difficile. Frappons, mais écoutons. Le système a fourni ses preuves; les résultats sont palpables, il répond à nos besoins, à nos désirs, à nos aspirations. Il assure d'une manière certaine la solution favorable de ce problème angoissant: la survivance française sur la terre canadienne. Il n'est peut-être pas parfait, je l'admets, mais il est perfectible.

## LE PROGRÈS.

Ce mot ne sonne pas mal à votre oreille, il ne vous effraie pas. Le progrès, vous le voulez vous le désirez. Nous sommes maintenant plus que jamais au courant de la situation, des besoins, des efforts de nos collègues classiques, de leurs désirs; jusqu'ici ils ont été pratiquement laissés à leurs seules ressources. Les dispositions de l'État à leur égard, n'en doutons pas, sont excellentes. Apportons-leur donc plus que la modeste contribution de nos sympathies, et l'évolution dans le sens désiré par tous, se produira. Le grain jeté en terre dans le geste auguste d'un semeur est levé et produira une abondante moisson.

Que nos collègues classiques continuent donc d'être sous la sage direction de notre clergé, et s'il en est ainsi, les flots de l'immigration pourront grossir, les vents de l'est et de l'ouest pourront souffler violemment, ils ne nous feront point disparaître, ne nous engloutiront jamais. Nous resterons, soit, une minorité, mais une minorité avec laquelle il faudra compter, une nationalité distincte, capable de remplir sa mission: la diffusion des idées françaises et chrétiennes sur la terre canadienne.

Ma réponse à la question posée, la voilà, je la donne sans prétention à l'infailibilité, mais avec une conviction sincère et profonde, la satisfaction d'un devoir accompli; j'y ajoute des félicitations pour les succès obtenus, des remerciements pour les services rendus.

Maintenant, supérieurs, directeurs, professeurs de nos collèges, allez, poursuivez votre œuvre féconde, nos vœux vous accompagnent. Puisse notre population respectueuse et reconnaissante, s'incliner toujours sur votre passage pour rendre un témoignage mérité aux plus insignes de ses bienfaiteurs!

---

REPONSE A UNE ADRESSE PRESENTEE  
PAR LES RELIGIEUSES ET ELEVES  
DU COUVENT DE BELLEVUE

Québec, 15 juin 1916.

MADAME LA SUPÉRIEURE, (1)

MESDEMOISELLES,

Je reconnais bien dans cette démonstration l'esprit et le cœur de ces nombreux foyers de haute culture intellectuelle, dont les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame ont la direction dans notre province ; esprit avisé, à la poursuite constante du progrès, cœur débordant de chaude sympathie, caractéristiques particulières du Couvent de Bellevue, votre Alma Mater, auquel je ferais injure si j'entretenais le moindre doute sur l'accueil qu'il a fait à ma nomination comme Surintendant de l'Instruction publique.

Si je l'osais, cependant, je me permettrai bien un petit reproche, pas amer, tout discret ; ne venez-vous pas en effet de jeter des fleurs sur une tombe ? Mais je me trompe, votre nature féminine vous pousse vers les berceaux et c'est sur celui d'une carrière, que vous vous êtes penchées amoureusement et que vous voulez voir remplie des plus belles espérances, c'est le défaut de vos qualités qui se manifeste. Je m'empresse de vous pardonner l'exagération dans laquelle vous êtes tombées et qui grossit à vos yeux, mérites, titres et qualités, qui vous fait prendre pour des réalités de simples espoirs.

Vous auriez bien pu exprimer vos sentiments dans une lettre. Vous avez fait davantage, et mieux : organiser une démonstration grandiose et touchante qui fera époque dans vos annales et dont le souvenir sera pieusement conservé par tous ceux qui en auront été les témoins privilégiés.

Emu et confus, je vous prie donc d'abord d'accepter mes remerciements les plus sincères. Ce témoignage,

---

(1) Sœur Sainte Albine.

le titulaire actuel n'en est pas digne, il est bien, comme vous le dites, un ami de votre institution, un ami de l'éducation, ses visites ont été fréquentes, et c'est toujours avec fierté et satisfaction qu'à chacune d'elles, il constate le développement des pétales de la "marguerite" (1) qu'il avait confiée, témoignage non équivoque de son appréciation pour l'enseignement qui se donne ici, aux anciennes éducatrices de son épouse. Toutefois, ce n'était pas suffisant, mais la position le méritait et c'est à elle qu'il va, je m'empresse de le lui transmettre.

Vous n'avez pas la maturité, je l'admets, mais vous avez l'intuition des circonstances et "chez les âmes bien nées la valeur n'attend pas le nombre des années". Vous connaissez votre histoire, vous savez que l'éducation a été la gardienne de notre foi, la sauvegarde de nos institutions, de notre langue et de nos lois, bref, a assuré notre survivance sur la terre canadienne et vous croyez que celui à qui on en a confié la direction, occupe un poste important, a un rôle difficile à remplir.

Et vous avez raison. De là mes craintes, mes hésitations; mais c'est en vain que l'homme s'agite, Dieu le mène, et j'ai accepté, conscient de mes responsabilités, ne me faisant aucune illusion sur les dangers de l'heure présente, escomptant d'avance sans crainte d'être déçu, les sympathies, le concours actif, dévoué, intelligent, patriotique, du personnel enseignant, les chevilles ouvrières de mes succès, de vos succès.

Pénétré de l'esprit de la Constitution sous laquelle nous vivons, je m'efforcerai de le faire respecter ainsi que les droits de la famille, de l'Église et de l'État, et avec cette formation il sortira de nos écoles, une génération convaincue que sur la terre canadienne, les deux grandes races qui dirigent le monde et luttent pour sa liberté doivent s'y développer sous le bon vent de l'entente cordiale.

---

(1) Marguerite Delâge, fille du Surintendant.

Telle a été la conduite de mes prédécesseurs les Meilleur, les Chauveau, les Ouimet, les de La Bruère, telle sera la mienne ; imiter leur exemple, marcher sur leurs traces, continuer leur œuvre féconde, voilà mon programme. Vous l'acceptez, jeunes filles ; qui a l'enfant, a l'avenir, ouvrons nos cœurs à l'espérance, vierges, épouses, mères de demain, vous avez de grandes éducatrices, de nobles devancières. Pour la réalisation de ces espérances, vous êtes le grand facteur, vous répondez à l'attente de vos familles, de votre Alma Mater, de votre pays, et s'il en est ainsi le verbe français exprimera chez nous longtemps encore, toujours de très nobles sentiments.

Ma femme est particulièrement sensible au bon souvenir que vous lui conservez. Elle est heureuse de se joindre à moi pour vous remercier de vos délicates allusions, et veuillez croire que nous emportons et conserverons de cette réception un impérissable souvenir.

---

REPONSE A UNE ADRESSE PRESENTEE PAR  
LES SŒURS DE L'ASSOMPTION DE LA  
SAINTE VIERGE ET LES ELEVES DU  
COUVENT ET DE L'ECOLE  
NORMALE DE NICOLET

24 novembre 1916.

MONSEIGNEUR, (1)  
MADAME LA SUPÉRIEURE,  
MESDEMOISELLES,

Permettez-moi d'abord, de faire appel à toutes les ressources disponibles, afin de pouvoir répondre dignement, convenablement, aux aimables adresses qui viennent d'être lues, avec une diction si parfaite, et par lesquelles, élèves du Pensionnat et de l'École Normale, sous la sage direction des Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge, dans cette intéressante ville, m'ont souhaité la plus cordiale bienvenue à l'occasion de ma première visite sous le toit hospitalier qui les abrite, et en m'accordant cette faveur vous admettez que je n'ai pas eu tort de la solliciter.

C'est la première fois, mesdemoiselles, que j'ai l'avantage de parcourir cette intéressante région de notre province.

Je connaissais bien votre histoire, je savais qu'il y a soixante-trois ans, exactement le 8 septembre 1853, quatre institutrices, mesdemoiselles Léocadie Bourgeois, (sœur de l'Assomption), Julia Héon (sœur de Jésus), Mathilde Leduc (sœur Ste Marie) et Hedwidge Buisson,

---

(1) Mgr J. H. Brunault, évêque de Nicolet.

(sœur St Joseph), fondaient dans la paroisse voisine une communauté, sous le vocable, (l'atavisme se manifeste encore dans cet acte, les Francs ont toujours eu le culte de la Vierge Mère) des Révérendes Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge; que le grain de sénevé s'était développé et était devenu un bel et grand arbre, comptant bel et bien aujourd'hui cinquante-neuf grosses branches, sur lesquelles treize mille petits oiseaux du Ciel viennent y recevoir, de sept cents véritables mères, la nourriture de l'esprit et du cœur, et que votre couvent est l'une de ses plus fortes branches.

Je savais bien que votre institut fut l'un des premiers à s'affilier à l'Université Laval de Québec, et que le 23 septembre 1916, il se lançait dans cette nouvelle voie qui devait le conduire au progrès et au succès.

Je savais bien qu'il y a huit ans, se rendant au désir du Prélat qui dirige avec un zèle apostolique votre diocèse, le Premier ministre de cette Province, assurait par un subside généreux, l'ouverture d'une nouvelle école normale, et que cette école est la vôtre et que vous en êtes, mesdemoiselles, les brillantes élèves. Aussi l'inspecteur général vous tient-il en haute estime; votre organisation pédagogique lui est familière. Dans le rapport qu'il m'adresse, des statistiques intéressantes sont à votre crédit. Ainsi depuis 1914, deux cents vingt-six diplômes ont été accordés (226) et cent quatre vingt-dix diplômées (190) sont entrées dans l'enseignement ou retournées à l'Ecole Normale pour y suivre un cours supérieur. Un tel résultat pratique, je le sais, vous faisait inscrire avec la note: "Excellente" sur le tableau d'honneur. Rien d'étonnant que j'aie reçu avec joie votre aimable invitation et que je l'aie acceptée avec empressement.

Il me fallait davantage, vous rencontrer personnellement, vous donner publiquement un témoignage non équivoque de mon admiration, une appréciation méritée de vos efforts et de vos travaux.

*Vocation.—Administration.*

Un jour, mesdames, vous avez entendu, une voix venant non de la terre, mais du Ciel. Elle vous a dit : tu as la jeunesse, c'est-à-dire l'avenir, l'intelligence, le goût, la passion de l'étude. Laisse famille, parents, amis, et viens travailler dans le vaste champ qui t'entoure. Désormais tu pétriras cette cire molle, l'âme de l'enfant. Et vous n'avez pas fermé l'oreille à cet appel divin. Au contraire, vous y avez répondu promptement pour Dieu et pour la patrie.

Vos débuts ont été modestes. Les débuts difficiles, modestes, n'ont-ils pas toujours été la note caractéristique des grandes entreprises humaines ? Vous avez lutté, peiné, mais le succès a couronné vos efforts, a dépassé vos espérances et maintenant vous pouvez jeter un coup d'œil sur le passé ; non pas avec fierté, cela n'est jamais permis, mais avec satisfaction et reconnaissance : avec satisfaction, parce que là où il y avait ténèbres, il y a maintenant lumière ; vous avez allumé le flambeau de l'intelligence, et sa lumière ne s'éteindra plus ; avec reconnaissance, parce que la Providence a béni votre œuvre. Mesdames, mes remerciements et mes félicitations.

Mesdemoiselles, vous avez été bien inspirées de venir chercher ici la formation nécessaire pour remplir votre mission, jouer votre rôle. Vous aussi vous avez entendu un appel et vous y avez répondu. Vous savez que dans nos familles, il y a de nombreux cerveaux à meubler, vous voulez être les auxiliaires de l'Église et de l'État. Dieu a guidé vos pas, mes meilleurs vœux vous accompagnent.

Votre rôle sera modeste soit, difficile soit, mais noble et important. L'éducation de l'individu, de la famille, de la société vous sera confiée. L'avenir est entre vos mains ; notre avenir religieux et national, notre foi, notre langue. Ne négligez donc rien afin d'être, sous tous rapports, prêtes dès les premières heures de votre apostolat. N'ayez qu'une ambition : faire bien, faire mieux si possi-

ble que vos devancières. Ne désirez qu'une récompense : la satisfaction du devoir accompli, vous l'aurez en marchant sur les traces de vos nobles fondatrices.

L'exemple entraîne plus que la parole, ne l'oubliez jamais.

Hier, la dernière survivante de vos fondatrices était enlevée à votre affection, à votre vénération. Elle est allée, après son long et fructueux séjour ici-bas, recevoir dans le royaume de l'Infini, la récompense de ses nombreux mérites. Permettez que je dépose sur sa tombe à peine fermée le tribut de mon admiration avec celui de la reconnaissance publique.

Mesdames, mesdemoiselles, je suis venu ici pour accomplir l'un des nombreux devoirs que m'impose la haute fonction à laquelle je viens d'être appelé. Vous m'avez rendu la tâche facile, agréable. Ma femme a été heureuse, veuillez m'en croire, de pouvoir m'accompagner, ainsi que sensible aux allusions délicates faites de son passage aux Ursulines de Québec. Vous nous avez prodigué hospitalité, amabilité, et elle se joint à moi pour vous offrir des remerciements très sincères.

Nous conserverons, soyez-en sûres, de notre visite, un ineffaçable souvenir.

Et avant de reprendre mon siège, je n'ai aucune hésitation à déclarer que je pars convaincu qu'il ne pourra m'arriver de votre couvent et de votre école normale, que bonnes, très bonnes, excellentes nouvelles.

---

## BUREAU FEDERAL D'EDUCATION

---

### DISCOURS PRONONCE DEVANT L'ASSOCIATION FEDERALE D'EDUCATION A OTTAWA

---

Ottawa, 31 janvier, 1917.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, (1)

MESSIEURS,

La création d'un bureau d'éducation à Ottawa est certainement la plus intéressante question, sinon la plus nouvelle, qui sera discutée au cours de cette réunion.

Je n'ai ni l'honneur, ni l'avantage de diriger, vous le savez, depuis très longtemps, le département de l'Instruction publique dans la province de Québec, ma nomination ne date que du mois d'avril dernier. Aussi avez-vous été très aimables d'inscrire mon nom sur la liste de vos invités, puis sur celle de vos membres. Cette attention délicate m'a été particulièrement agréable, et je vous en remercie très sincèrement. Je me suis rendu, veuillez m'en croire, avec plaisir et empressement à votre demande, et suis venu ici ayant en vue le double but de m'instruire et de me renseigner afin de pouvoir mieux servir la grande cause de l'éducation dans ma Province, dans notre pays.

Vous voulez maintenant que je fasse davantage: exprimer une opinion sur la création d'un bureau fédéral d'éducation. Je m'y rends encore volontiers, escomptant votre sympathique indulgence.

Cette intéressante question, comme je viens de le dire, n'est pas nouvelle.

Déjà en 1897, à Halifax, en 1901, ici même dans cette capitale, elle était inscrite au programme, puis dis-

---

(1) Dr. J. W. Robertson.

cutée. Mais aucune décision ne fut prise. Elle resta dans le domaine de la théorie, de la spéculation.

Les raisons qui ont motivé cette décision existent-elles encore ? Sont-elles les mêmes ? Vous savez, messieurs, quel est le rôle du Surintendant de l'Instruction publique dans la province de Québec. Il peut bien exprimer ses opinions personnelles, mais il est surtout l'organe des deux comités, catholique et protestant ; son devoir est d'agir suivant les instructions qu'il en reçoit, de faire exécuter leurs décisions, connaître et répandre leurs idées.

Or, messieurs, qu'a fait le Surintendant, mon prédécesseur, aux dates ci-dessus, lorsque la question qui vous intéresse a été discutée ? Il s'est levé, et dans un langage sobre mais ferme, s'est opposé à la proposition qui était faite de créer un bureau d'éducation à Ottawa sous la direction du Gouvernement fédéral, parce que dans son opinion, d'après celle de ses mandants, les membres du Comité catholique, le silence de ceux du Comité protestant, il la considérait inconstitutionnelle, ni nécessaire, ni désirable.

Et afin qu'il n'y eut ni doute, ni ambiguïté, ni méprise sur la nature de son mandat, il donnait lecture de la résolution suivante, adoptée par le Comité catholique à sa séance du mois de mai 1899 :

“Que ce comité, après avoir pris communication, à la demande du Surintendant, du mémoire que le Comité exécutif de l'Association d'Éducation du Dominion désire présenter au Premier ministre du Canada, pour lui demander la création d'un département d'éducation sous le contrôle du pouvoir fédéral, est d'avis que la création d'un tel département fédéral n'est ni constitutionnelle, ni désirable.” Et je crois, ajoutait-il, cette création *inconstitutionnelle*, parce que d'après l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, sous lequel nous vivons heureusement depuis bientôt un demi-siècle, l'éducation est du domaine exclusif des provinces qui forment la Confédération canadienne ; et *non nécessaire*, parce que s'il s'agit

purement et simplement d'obtenir des statistiques, le Gouvernement fédéral a les pouvoirs nécessaires, par son ministre d'agriculture, aux termes du chapitre 59 des Statuts refondus du Canada, paragraphe 4, de faire avec une province tout arrangement pour le recueillement et l'envoi de renseignements demandés.

Ces raisons, messieurs, existent-elles encore? Je laisse les faits répondre pour moi.

La section 93 de l'Acte britannique de l'Amérique du Nord, accordant aux provinces des droits exclusifs en matière d'éducation, n'a pas été, que je sache, amendée. Et si je prête l'oreille, j'entends des voix qui viennent des diverses provinces, revendiquant avec force et énergie leur autonomie, et surtout sous ce rapport.

Le ministre de l'Agriculture à Ottawa, possède toujours les mêmes pouvoirs de conclure avec les provinces des arrangements aux fins d'obtenir toutes statistiques nécessaires. Et je suis heureux de pouvoir déclarer que dans la province de Québec, dont je suis en ce moment l'humble représentant, un bureau de statistiques a été créé depuis trois ans, qu'il est parfaitement organisé, fonctionne d'une manière très satisfaisante, prépare et dépose des rapports intéressants, et qu'il sera prêt et prompt à répondre à toute demande, heureux de fournir tous détails et renseignements pour atteindre le but que l'on se propose.

Enfin le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique n'a pas modifié sa résolution du mois de mai 1899, et le Comité protestant n'a exprimé aucune opinion.

Les raisons données contre ce bureau existent encore, et étant encore les mêmes, je ne vois donc aucune raison de concourir à sa création.

Et si ces fortes objections n'existaient plus, l'heure serait-elle opportune pour faire telle demande, commencer telle démarche?

Les questions scolaires n'ont-elles pas toujours été des questions épineuses, des questions brûlantes,

qui ont divisé les meilleurs esprits, paralysé les plus fortes volontés ? En ces heures angoissantes, en ces jours de deuils, prenons garde d'en faire surgir une par une semblable discussion ! Ce qu'il faut aujourd'hui c'est de l'union, de la concorde, du respect, de la confiance, de la bonne entente entre tous les éléments de la population, afin que le pays apporte une contribution qui lui fera honneur au jour du règlement final, au lendemain de la victoire que nos prières sollicitent du Dieu des Combats. C'est le résultat que nous obtiendrons en respectant toujours et partout, l'esprit et la lettre de la constitution, en ne portant pas la main sur cette arche d'alliance.

Et le progrès de l'instruction que vous désirez sous toutes ses formes, dans toutes les régions, chez tous les individus, nous y arriverons certainement, veuillez m'en croire, sans renoncer à une parcelle de notre autonomie, à aucune de nos aspirations, de nos ambitions, quoique ne marchant pas dans la même voie, ne parlant pas la même langue, n'adorant pas Dieu de la même manière, ni dans le même temple, par la seule inspiration de cette grande idée que nous enseignons aux enfants de nos écoles : que le Canada est une patrie, et que c'est leur filial devoir de ne rien faire qui puisse l'empêcher de parvenir à ses glorieuses destinées.

---

REPONSE A UNE ADRESSE PRESENTEE  
PAR LES RR. FF. DE LA DOCTRINE  
CHRETIENNE ET LEURS ELEVES  
ECOLE DE ST-SAUVEUR DE QUEBEC

13 février 1917.

Monsieur le curé, (1)  
Mesdames,  
Messieurs,

Chers élèves,

L'heure que vous vivez, en ce moment, dites-vous, est délicieuse et fera époque dans l'histoire de votre maison. Je vous laisse sous le coup de ce sentiment aimable et je m'empresse d'ajouter que si cette heure est délicieuse pour vous, elle l'est encore plus pour moi et qu'elle fera époque dans les annales de notre existence.

Délicieuse, parce qu'elle provoque chez moi un retour sur le passé, un recul de quarante ans, à ma première école, qui résiste, aux intempéries des saisons, au pic démolisseur des années, la vieille école des Frères de la rue des Fossés, où je retrouve des compagnons de classe, dispersés, disparus, mais jamais oubliés; des professeurs, des maîtres dévoués qui ont posé avec soin la pierre angulaire de mon éducation religieuse et nationale et dont les successeurs ne leur sont inférieurs sous aucun rapport, ni en piété, ni en dévouement, ni en science divine et humaine; où je retrouve surtout la figure disparue, hélas! trop tôt, de ce directeur, le saint frère Modératus Joseph, qui m'a toujours entouré de sa chaude sympathie, honoré de sa fidèle amitié, soutenu de ses prières et de ses conseils, bref ne m'a jamais oublié dans les bons comme dans les mauvais jours, m'a toujours suivi d'un œil paternel, me suit encore de ces sphères élevées où il est allé recevoir la récompense de ses fructueux labeurs, et pour lequel j'aurais été in-

---

(1) Rvd P. L. Beaupré, O.M.I.

digne et serais indigne d'avoir une piété autre qu'une piété filiale.

Heure délicieuse donc et avec raison pour moi et qui fera certainement époque dans mon existence parce qu'elle me rappellera la première réception dont j'aurai été l'objet, comme Surintendant de l'Instruction publique de cette Province. Mes remerciements les plus sincères, fils d'ouvriers, artisans de demain, pour cette pensée, ce battement de cœur.

### ÉGLISE ET ÉTAT.

Hier l'Église dans la personne de l'un de ses prélats (1) les plus distingués, le digne successeur des Laval, des Plessis, des Taschereau, dont les épaules sont recouvertes de la pourpre romaine, est venue appeler les bénédictions du Ciel sur votre école; cette visite vous a honorés et vous avez raison d'en être fiers, touchés.

Aujourd'hui, à son tour, l'État est heureux dans ma personne de marcher à sa suite, joindre sa voix à la sienne pour demander que cette œuvre soit féconde pour vous sous tous rapports.

Enfants, vous avez des titres à de pareils témoignages, n'en soyez pas surpris. Vous le savez, vous avez droit, droit au pain qui nourrit l'âme, droit au pain qui nourrit l'esprit, droit au pain qui nourrit le corps. Et vous l'avez demandé à grands cris, et l'Église par ses ministres, les Durocher, les Tourangeau, les Legault, des apôtres et des missionnaires, vous l'a donné abondamment, celui de vos âmes; vos familles, vos pères et mères, ne vous l'ont jamais refusé celui du corps, mais il vous fallait davantage, une maison, qui est le prolongement de l'Église, de la famille, où vous receviez celui de l'intelligence, et cette magnifique école s'est élevée comme un monument du devoir accompli et vous l'y recevez des mains d'hommes qui s'appellent modes-

---

(1) Son Eminence le Cardinal Bégin.

tement les disciples du Vénérable Jean-Baptiste de la Salle et qui sont les excellents éducateurs de l'enfant du peuple.

Honneur, amour et reconnaissance à tous ces bien-faiteurs!

Mais si vous avez des droits, vous avez aussi des devoirs; devoirs envers vous-mêmes, vos familles, votre pays. Vous avez la force physique, vous n'êtes pas des dégénérés, vous vous réclamez avec fierté d'un peuple qui donne à l'heure actuelle des preuves non équivoques de sa vitalité, de son endurance dans une lutte contre la barbarie, pour le respect du droit et de la justice; vous avez l'intelligence, vous avez des professeurs qui ne négligent rien pour être à la hauteur de la situation, répondre à l'attente, réaliser les espérances que l'on fonde sur eux; vous avez des manuels qui ont été préparés avec soin, mais il ne suffit pas de se trouver dans une magnifique école, d'avoir de bons manuels, d'être dirigés par d'excellents professeurs, il faut travailler, travailler sans cesse, étudier sans cesse, c'est la justice que vous vous devez, que vous devez à votre famille, à votre pays.

L'avenir est au travailleur, l'avenir est à l'homme instruit, l'éducation a été notre planche de salut, notre sauvegarde, notre rempart. Elle le sera aux individus comme à notre peuple. Le passé est plus éloquent que mes paroles. Avec les pionniers de la civilisation, comme vous le savez, arrivèrent des éducateurs, des éducateurs pour jeunes gens, des éducatrices pour jeunes filles et le grain de sénevé se développa avec une prodigieuse rapidité.

Des heures de deuil, de séparation, de persécution sonnèrent, mais ceux qu'avaient formés les Jésuites, les Récollets, les prêtres des Missions étrangères, conservèrent leur foi et leur langue; l'arbre arrosé de sueurs et de sang ne fut pas déraciné. Elèves, voilà vos ancêtres, soyez fiers d'eux, vous marcherez sur leurs traces.

Ayez le culte de la langue ancestrale, la belle langue française, mais en même temps faites un effort vigoureux pour apprendre l'autre langue du pays, la langue anglaise; pour la plupart elle vous sera utile sinon nécessaire, assurera votre supériorité, votre survivance.

Pour terminer, élèves, permettez-moi une suggestion: Vous êtes des fils de la famille ouvrière, de la famille commerciale, vous vivez dans un centre industriel, le fils du riche, du patron, n'a pas le monopole de l'éducation, le fils du modeste, de l'ouvrier y a droit; des avantages exceptionnels lui sont offerts, à lui de les accepter, d'en profiter pour améliorer son sort et aucuns n'applaudiront plus sincèrement à ses succès que ceux qui président aux destinées de cette Province. Pourquoi, au sortir de cette maison, ne pas songer à aller plus loin et plus haut, à l'école technique, à l'école des hautes études commerciales?

Nous passons par des années terribles dont nous sortirons mutilés, après lesquelles il faudra compter plus que jamais sur nos seules ressources, nos propres forces. Encore une fois, vous avez la force physique, la force intellectuelle, ayez le courage de l'effort et votre place ne sera prise par personne dans l'usine, dans la manufacture. Vous serez plus puissants et plus utiles, vous rendrez au centuple à la famille, à l'Église et à l'État, ce qu'ils ont fait pour vous. C'est leur espérance, ce sera leur récompense et la vôtre.

Voilà les vœux que je forme pour vous, et s'ils se réalisent, vous serez des citoyens utiles à la société, à votre nationalité, à votre pays.

Et en terminant, élèves, permettez-moi de vous offrir mes remerciements les plus sincères pour votre charmante réception et l'appréciation en termes si flatteurs, trop sympathiques, de ma nomination. Vous avez le culte du passé, la religion du souvenir. Vous n'avez pas oublié que j'étais un de vos anciens et je m'explique ainsi votre faiblesse à mon égard.

## CONGRES DES COMMISSAIRES D'ECOLES

DES COMTES DE CHAMPLAIN, PORTNEUF, QUEBEC,  
MONTMORENCY, A STE-JEANNE DE NEUVILLE,  
(PONT-ROUGE)

Pont-Rouge, 29 novembre 1917.

Monseigneur, (1)

Monsieur le Maire, (2)

Mesdames et Messieurs,

L'accueil sympathique dont je viens d'être, dont vous venez d'être l'objet, ne me surprend pas; j'y retrouve l'esprit et le cœur de la brave population de cette paroisse, de ce comté, et je n'ai aucune hésitation, aucune crainte à proclamer que vous avez été, monsieur le maire, un fidèle interprète. Vos bonnes paroles ont trouvé promptement le chemin de nos cœurs, où elles y resteront toujours profondément gravées. Vous avez acquis de nouveaux titres à notre admiration, à notre reconnaissance, mes remerciements les plus sincères.

Il y a quelques mois, lorsque j'ai recueilli la lourde mais importante succession de l'Honorable Boucher de la Bruère, j'ai déclaré que je voulais être, que je serais, non seulement un héritier dans le sens juridique du mot, mais un continuateur, un continuateur de sa politique, de sa bonne, de son excellente politique; et en donnant instruction aux dévoués officiers de mon département de ne pas interrompre la série des congrès de commissaires d'écoles qu'il avait inaugurée, je vous ai fourni, il me semble, une preuve non équivoque de la sincérité de mes sentiments.

Oui, c'est avec plaisir, sans crainte sur son succès, que j'ai donné instruction d'organiser un congrès scolaire, congrès qui vient de s'ouvrir sous des auspices aussi favorables, pour les importants districts d'inspection sous l'habile direction de messieurs les inspecteurs

---

(1) Mgr P. E. Roy.

(2) J. F. Savary, M.D.

Filteau; districts importants, en effet, car ils renferment 93 municipalités scolaires, 306 écoles sous contrôle et indépendantes, 484 instituteurs et institutrices et 17,519 élèves, et je ne serai pas déçu dans mes prévisions, votre présence en aussi grand nombre en est la première assurance. Messieurs, vous avez entendu mon appel, vous y avez répondu, croyant avec moi et avec raison qu'il est bon, qu'il est utile, qu'il est nécessaire de se réunir pour étudier l'importante question de l'éducation. Mes félicitations les plus sincères. Oui, il est bon, il est utile, il est nécessaire d'avoir de ces retraites fermées où l'on travaille à la solution d'un problème si complexe.

#### ÉDUCATION.

L'éducation a été la plus grande préoccupation de tous les peuples civilisés, des peuples qui ne voulaient pas disparaître. Le nôtre ne s'en est pas, ne s'en est jamais désintéressé, ne s'en désintéresse moins que jamais. Je dis le nôtre parce que nous avons tous les éléments constitutifs d'un peuple, unité de langue, unité de foi, unité de territoire, passé de gloires communes, mêmes soucis pour le présent, mêmes espérances pour l'avenir. Nous sommes sujets britanniques, mais nous voulons rester français et catholiques, sous l'égide du drapeau anglais. Nous avons voulu survivre, nous survivons, nous survivrons. L'éducation a été notre planche de salut, notre sauvegarde, notre rempart.

Faisons un court pèlerinage au berceau de nos origines et revenons jusqu'à nos jours, nous allons le constater, nous en convaincre. Qu'ont fait les pionniers de la civilisation chrétienne et française sur la terre canadienne? En même temps qu'ils emmenaient avec eux les germes d'un peuple nouveau, ils emmenaient, vous le savez, des hommes et des femmes, dont la mission spéciale devait être d'instruire la nouvelle génération.

Saluons bas, messieurs, saluons bien bas les Récollets, les Jésuites, les Prêtres du Séminaire des Missions

étrangères, les Mgrs de Laval, de St-Valier, les sœurs Marie de l'Incarnation, Bourgeois, leurs dévoués collaborateurs et collaboratrices, saluons-les avec amour, respect et reconnaissance. Oui, en même temps que les premiers établissements surgirent des maisons d'éducation qui depuis se sont considérablement développées, où s'est formée, se forme, se formera, d'où est sortie, une élite morale, intellectuelle, notre force dans le passé, notre sauvegarde dans l'avenir.

L'éducation a été comme une planche de salut jetée sur la mer agitée de notre existence, nous l'avons saisie, et elle nous a sauvés; ne la lâchons pas, encore une fois elle nous sauvera. Pourquoi? Parce qu'elle repose sur un système à base solide, à base de respect, d'équité et de justice, qui a subi l'épreuve du temps et a donné et donne satisfaction à toutes les parties intéressées: l'Enfant, l'Église, l'État, la Famille, la Majorité, la Minorité.

#### NOTRE SYSTEME SCOLAIRE.

Le système scolaire a pour objet principal et immédiat l'enfant, l'avenir, l'espoir de la famille et de la patrie, l'enfant "cet anneau de chair et d'esprit" qui comme tous les autres êtres a des droits et des devoirs.

#### DROITS DE L'ENFANT.

Ses droits, messieurs, vous les connaissez. A peine le cercle de la famille s'est-il agrandi, à peine un enfant est-il né, qu'il demande à grands cris, la nourriture corporelle et elle lui est donnée généreusement. Mais ce n'est pas la seule nourriture dont il a besoin, son esprit, son cœur, son âme crient à leur tour, et il demande à l'Église, à la Famille, à l'État, le pain de l'intelligence, et l'Église, l'État et la Famille comprenant leurs devoirs et soucieux de les remplir devront lui fournir cet aliment précieux.

L'Église a compris son devoir et l'a rempli; elle a été dans notre pays jusqu'à présent à la tête du mouvement, la grande initiatrice sous ce rapport; toujours elle a voulu sortir le peuple de l'ignorance, aussi la trouvez-vous ici posant la pierre angulaire d'un collège, d'un séminaire, d'un couvent, d'une humble école élémentaire, là, remplissant la modeste fonction d'instituteur, bref, toujours et partout, payant de sa personne et de ses deniers afin de promouvoir l'importante question de l'éducation, donnant en toute occasion, comme le fait en ce moment Mgr P. E. Roy, la haute approbation, le puissant encouragement de sa présence, à nos tentatives, à nos modestes efforts. Honneur et reconnaissance à l'Église catholique canadienne-française!

#### ÉTAT.

L'État aussi a compris son devoir, il a secondé les efforts de la famille, le zèle, le dévouement de l'Église, il a voulu surtout le règne de l'harmonie entre ces deux grandes puissances, et vous en contatez tous les jours les salutaires effets.

Par la bouche éloquente de votre dévoué député, Sir Lomer Gouin, le distingué premier-ministre de cette Province, dont je regrette avec vous l'absence aujourd'hui, a proclamé que l'éducation est un capital et que toute somme versée pour cette fin est de l'argent bien placé. Il a ajouté: Tant vaut le maître, tant vaut l'élève, et mettant en pratique ce qu'il enseignait, il a créé des écoles normales dans tous les diocèses de cette Province, véritables pépinières où se forme, se recrute notre personnel enseignant, et afin que ce personnel enseignant reste dans la carrière, c'est-à-dire à votre service, il lui a offert des primes très alléchantes.

### LA FAMILLE.

La famille enfin elle aussi a compris son devoir. Bien injuste, bien ingrat celui qui oserait lui faire reproche. Mais les heures que nous vivons exigent des sacrifices encore plus grands. La famille sera à la hauteur de la circonstance. Votre présence en est le sûr garant.

### CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Vous connaissez le régime sous lequel vous vivez. Pour diriger l'enseignement, dans cette Province, vous avez le Conseil de l'Instruction publique, corps non électif, mais dont les membres sont choisis par des ministres responsables, corps composé de dignitaires de l'Église, d'hommes d'état, qui sous la présidence de celui qui a l'honneur de vous adresser la parole, n'ont qu'une ambition, qu'un désir, remplir fidèlement la délicate mission qui leur a été confiée.

Ils escomptent votre concours, vous ne le leur refuserez pas.

### VOTRE MISSION, VOTRE RÔLE.

Un jour, messieurs, les chefs de famille se sont réunis; ils ont jeté les yeux sur vous, ont frappé à votre porte, vous ont dit: Tu es chef de famille comme nous, mais tu as l'instruction, tu sais lire, écrire, tu es propriétaire, bref, remplis les obligations requises par la loi pour être et devenir un bon, un excellent commissaire. Nous te prions d'accepter cette charge pour un terme de trois ans et vous avez accepté et vous êtes devenus des mandataires et des colloborateurs; à vous maintenant la tâche délicate et difficile mais importante, de choisir d'abord, un bon secrétaire-trésorier, cheville ouvrière de votre commission scolaire, d'engager des instituteurs de grande valeur morale et intellectuelle, de leur payer

un salaire suffisant pour qu'ils puissent vivre convenablement, faire honneur à leur position et qu'ils ne songent pas à vous quitter à la première occasion; de construire une maison d'école attrayante sous tous rapports, entourée d'arbres, sur laquelle flotte tour à tour les drapeaux de notre fidélité et de notre loyauté. Et si vous agissez ainsi, et vous agirez ainsi, n'ayez crainte, la génération qui sortira de ces écoles sera une génération forte, notre gloire, notre récompense, qui comme celle d'hier et d'aujourd'hui jouera un beau rôle dans la Confédération.

Notre nationalité continuera favorablement la solution difficile du problème angoissant de sa survivance et en outre de la satisfaction du devoir accompli, vous aurez acquis des titres à la reconnaissance publique. Voilà, messieurs, les idées que j'avais à vous exprimer, je les jette avec confiance dans vos âmes où sous l'action d'un patriotisme éclairé, elles ne manqueront de produire les meilleurs résultats.

Je vous renouvelle, messieurs, mes félicitations et mes remerciements et vous prie de compter toujours sur mon concours le plus actif, sur mon inaltérable dévouement.

---

## ASSOCIATION D'EDUCATION DE L'ALBERTA

LETTRE DE M. A. M. SCOTT A L'HONORABLE  
CYRILLE DELAGE

(Traduction)

Calgary, Alberta, 19 février 1918.

L'HONORABLE CYRILLE DELAGE,  
SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
QUÉBEC.

Cher monsieur,

On me demande de faire une conférence à la convention annuelle de "l'Association d'Education de l'Alberta", qui doit avoir lieu à Edmonton, les 2, 3 et 4 avril prochain.

Le sujet à traiter est la formation d'un bureau d'éducation pour le Dominion.

Je suis sous l'impression que le but à atteindre est d'intéresser les professeurs de l'Alberta à la création de ce Bureau afin de leur faire apprécier les avantages qu'ils en retireraient pour leur travail, en établissant et maintenant un bureau national d'éducation.

Je vous écris afin d'avoir votre opinion sur la valeur d'un tel Bureau, me laissant savoir franchement si vous êtes ou non en faveur de cette création, en me donnant les arguments sur lesquels vous basez votre opinion.

Si vous êtes en faveur de ce Bureau, voulez-vous avoir l'obligeance de m'indiquer quels avantages en retirerait l'éducation dans la province de Québec.

De plus, pourriez-vous m'indiquer, à votre point de vue, quelle serait la limitation des pouvoirs de ce Bureau, afin que son travail s'harmonise parfaitement avec les départements de l'éducation des autres provinces.

Je m'intéresse énormément à ce sujet, m'efforçant d'établir un idéal national pour l'éducation, tel idéal ne venant pas en conflit avec les différentes méthodes actuellement suivies.

Je recevrai avec plaisir toutes les suggestions que vous aurez l'amabilité de me faire.

Tout à vous,

(Signé) A. M. SCOTT,

Surintendant des écoles.

---

REPONSE A LETTRE DE M. A. M. SCOTT

Surintendant des écoles, Calgary, Alta, (re:) Bureau fédéral  
d'éducation

---

(Traduction)

Québec, 19 mars 1918.

MONSIEUR A.-M. SCOTT,  
SURINTENDANT DES ÉCOLES  
CALGARY, ALTA.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre en date du 19 février dernier, par laquelle vous m'apprenez que vous avez été invité à traiter, lors de l'assemblée annuelle de la Société d'Éducation de l'Alberta, qui aura lieu les 2, 3 et 4 avril prochain, cette intéressante question: "Un Bureau d'Éducation pour le Dominion", et sollicitez mon opinion sur l'opportunité de sa création.

Je me rends volontiers à votre désir.

D'abord cette idée n'est pas nouvelle. Comme vous le savez, la "Dominion Educational Association", lors

de sa réunion à Ottawa, à la fin du mois de janvier 1917, l'inscrivit de nouveau sur le programme et elle y fut l'objet d'une longue discussion à laquelle je pris part.

J'y donnai mon opinion sur l'opportunité de l'organisation de ce bureau dont on avait ainsi à peu près tracé les grandes lignes de son champ d'action:

1. Etudes des rapports éducationnels, revues, et littérature en général ; disséquer ces rapports, revues, etc., et choisir les parties qui pourraient rendre service aux autorités compétentes et à ceux qui s'occupent des questions d'éducation.

2. Agir comme un bureau central d'information pour les autorités éducationnelles, professeurs dans les écoles et pour tous ceux qui s'occupent d'éducation; recevoir toutes les bonnes nouvelles et les faire connaître aux corps intéressés.

3. Faire une étude des différents systèmes afin d'en constater le résultat pratique au point de vue éducationnel et ce, sur l'invitation des autorités provinciales.

Je rappelai d'abord qu'aux conventions de l'association tenues à Halifax en 1897 et à Ottawa en 1901, la même question avait été inscrite sur le programme et discutée, mais qu'aucune décision n'avait été prise et que mon prédécesseur, l'honorable P.-B. de LaBruère, s'y était opposé, parce qu'il la considérait inconstitutionnelle, non désirable et non nécessaire.

Le Surintendant de l'Instruction publique dans la province de Québec est l'organe de deux comités: le Comité catholique et le Comité protestant.

Le premier s'était prononcé. Voici la résolution qu'il adopta alors et dont j'ai donné lecture:

(Comité catholique de Québec, séance du mois de mai 1899).

“Que ce Comité, après avoir pris communication, “à la demande du Surintendant, du mémoire que le comité exécutif de l'Association d'éducation du Dominion” “désire présenter au premier ministre du Canada pour

“lui demander la création d’un département d’éducation sous le contrôle du pouvoir fédéral, est d’avis que la création d’un tel département fédéral, n’est ni constitutionnelle, ni désirable.”

Le second n’a encore exprimé aucune opinion.

Je pris la même attitude, considérant, moi aussi, la proposition **INCONSTITUTIONNELLE, NON NÉCESSAIRE ET NON DÉSI- RABLE.**

**INCONSTITUTIONNELLE**, parce que d’après l’Acte de l’Amérique Britannique du Nord, section 93, l’éducation est du domaine exclusif des provinces, principe qui a été reconnu en maintes instances par le gouvernement fédéral et dont la reconnaissance a toujours été demandée par les provinces.

La création d’un bureau fédéral d’éducation serait une violation de la constitution, un empiètement sur l’autonomie des provinces.

**NON NÉCESSAIRE**, parce que s’il s’agit simplement d’obtenir des statistiques, le gouvernement fédéral, par le ministère de l’Agriculture, a à sa disposition tous les pouvoirs nécessaires aux termes du chapitre 59 des Statuts refondus du Canada.

Il peut être fait, comme vous le savez, des arrangements avec les provinces afin d’obtenir ces renseignements et je suis certain que toutes les provinces seront heureuses et s’empresseront de les fournir.

La province de Québec, qui a organisé depuis quatre ans un département spécial de statistiques donnant de bons résultats, n’y aura certainement pas objection.

**NON DÉSI- RABLE**, car, comme vous le savez, les questions scolaires sont toujours épineuses et brûlantes et occasionnent malheureusement trop fréquemment des conflits productifs des plus mauvais résultats.

En ce moment, nous avons besoin d’unité nationale, d’entente cordiale, de respect mutuel. C’est l’évangile qui doit être prêché par tous les vrais canadiens. Il faut conduire notre barque dans ces courants.

Enfin je me permets de vous citer l'opinion de M. John Waugh, inspecteur en chef des écoles publiques et séparées de l'Ontario:

(Procès-verbal de la 9ème convention de "l'Association d'éducation du Dominion", tenue à Ottawa, les 31 janvier et 1er et 2ème jours de février 1917, page 59).

"Dr Waugh. — Il est peu de questions que l'on ne puisse faire au sujet de nos écoles auxquelles le département d'Ontario ne puisse répondre dans dix minutes.

"Un Bureau, quelque soit sa compétence, ne pourrait rien ajouter aux renseignements sur l'éducation en tant qu'Ontario est concerné.

"J'apprécie l'attitude prise par le Ministre de l'Éducation de Québec à ce sujet et tant que nous ne serons pas unanimes sur cette question, je crois qu'il est inutile d'en presser l'adoption."

Sous l'empire de ces sentiments et croyant servir les intérêts véritables de ma province et de mon pays, je n'ai donc aucune hésitation, mon cher monsieur, à vous déclarer que mon opinion sur le projet que vous me soumettez est encore la même et ne s'est nullement modifiée.

Avec l'expression de mes meilleurs sentiments,

J'ai l'honneur d'être,

Mon cher monsieur,

Votre très humble et très dévoué,

Le Surintendant de l'Instruction publique,

CYRILLE-F. DELAGE.

---

CONFERENCE DEVANT L'ASSOCIATION DU  
NOTARIAT CANADIEN, SECTION DE  
QUEBEC, SUR LES EMPRUNTS  
SCOLAIRES

Avril, 1918.

MESSIEURS,

S'il est une occasion où j'ai compris clairement cet hémistichon du poète latin : " Timeo Danaos et dona ferentes ", c'est bien lorsqu'il y a quelques semaines, en réponse à l'appel et au désir d'un des membres les plus distingués de notre profession, M. Victor Morin, que nous avons l'avantage d'avoir parmi nous ce soir, avec un de ses dévoués collaborateurs, M. Gustave Beaudoin, vous organisiez une section de l'Association du notariat canadien dans le district de Québec, association au double but, agréable et utile, de réunir plus souvent et d'unir plus étroitement les membres de notre profession, et me faisiez l'honneur que je ne méritais pas et le grand plaisir de me choisir comme son premier président actif.

J'avais à peine accepté en effet, comme vous le savez, ce poste honorable, que vous m'invitiez pour y donner aussi la première conférence. Je n'avais pas d'alternative. Je me suis rendu sans coup férir.

Comme pour la critique, accepter est souvent facile, mais aussi comme pour l'art, le choix d'un sujet est difficile.

Il appartenait à l'un de nos aînés, M. L.-P. Sirois, dont l'autorité n'a d'égale que le respect qu'il inspire et que vous lui portez, de nous donner dans une étude comparée sur le notariat en France et dans la province de Québec, des enseignements précieux, des avis salutaires et de sages conseils d'une grande opportunité. Une fois de plus, il ne se déroba point à ses responsabilités et comme toujours traita le sujet d'une manière telle que l'on ne pouvait songer à y ajouter quelque chose.

La loi de l'impôt sur le revenu, la première du genre dans notre pays, adoptée à la dernière session du Parlement du Canada, (7 et 8. Geo. 5, ch. 25) vient, comme vous le savez, d'être mise en vigueur. De toutes parts l'on demandait des informations ainsi que sur celle amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux droits sur les successions.

La Revue du notariat, avec sa promptitude ordinaire, recourut à la même source féconde et lumineuse qui s'empressa de les donner. J'étais toujours dans le même embarras.

Me rappelant le sage conseil du fabuliste: "Ne forçons point notre talent, nous ne ferions rien avec grâce", je pris donc, afin de remplir mon engagement, la décision de ne pas viser trop haut, ni trop loin; bref, de ne pas sortir de ma sphère, de choisir un sujet dans mon air ambiant. Déjà et avec raison vous m'avez prévenu. Oui! Je resterai donc sur le terrain de l'Instruction publique et j'essayerai ce soir, avec votre concours sympathique et indulgent, de condenser en quelques lignes la procédure à suivre pour négocier un emprunt scolaire.

MESSIEURS,

Il est du devoir des commissaires et des syndics d'écoles d'imposer, dans leurs municipalités respectives, des taxes pour le maintien des écoles sous leur contrôle (Art. 2730 du Code scolaire). Mais souvent il arrive que les revenus provenant de cette source ne sont pas suffisants et qu'il faille recourir à un autre mode afin d'obtenir les deniers nécessaires pour les fins de leur administration. Un emprunt s'impose alors; il peut être effectué de différentes manières: sur billet, sauf une exception, hypothèques, débentures, avec l'autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil sur la recommandation du surintendant de l'Instruction publique.

C'est ce que décrètent les articles 2726, 2727, 2728 du Code scolaire.

Permettez moi de les citer :

Article 2726.—Aucune corporation scolaire ne peut hypothéquer, vendre, échanger ou autrement aliéner ses biens ou emprunter sur iceux, sans avoir obtenu l'autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil sur la recommandation du surintendant, etc.

Article 2727.—Toute corporation scolaire peut, avec l'autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil, sur le rapport du surintendant, capitaliser les dettes qu'elle a légalement contractées ou qu'elle doit contracter et en stipuler le paiement par annuités pour un terme n'excédant pas cinquante ans.

Ces annuités comprennent l'intérêt et la fraction du capital qui doivent être annuellement payés pour éteindre la dette à l'époque convenue.

Cette corporation peut, avec l'autorisation du surintendant, émettre pour le paiement de ces annuités, des obligations échéant de six mois en six mois ou d'année en année, jusqu'à l'extinction de l'emprunt. (Amendé par 7 Geo. V., ch. 27, sec. 2.).

Article 2728.—Toute corporation scolaire peut également, avec l'autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du surintendant, emprunter des deniers, et, à cette fin, émettre des obligations, mais seulement en vertu et sous l'empire d'une résolution indiquant :

1o. Les fins pour lesquelles l'emprunt doit être contracté;

2o. Le montant total de l'émission;

3o. Le terme de l'emprunt;

4o. Le taux de l'intérêt;

5o. Tous les autres détails se rattachant à l'émission et à l'emprunt.

Une corporation scolaire ne peut non plus acquérir, agrandir l'emplacement d'une maison d'école, ni acquérir ou réparer plusieurs maisons d'école ou leurs dépendances, ni acheter ou réparer le mobilier ou le matériel scolaire lorsqu'elle ne peut faire ces acquisitoins, constructions

ou réparations, sans recourir à un emprunt, avant d'avoir obtenu l'autorisation de contracter tel emprunt, c'est-à-dire l'autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil sur la recommandation du sutintendant. (Art. 2723, amendé par 7 Geo. V., ch. 27, sec. 1.).

Cependant cette corporation peut, sans autorisation, en attendant la perception des cotisations ou des rétributions mensuelles qu'elle a imposées, autoriser des emprunts temporaires sur simple *résolution* au moyen de billets, pour une période de temps n'excédant pas six mois et aux termes et conditions qu'elle juge à propos, mais seulement pour un montant n'excédant pas le huitième du revenu de la municipalité scolaire alors dû et exigible et pourvu que le montant ainsi emprunté, n'excède pas cinq mille piastres. (Art. 2728d, 5 Geo. V, ch. 36, sec. 17).

Les commissions scolaires peuvent donc 1e. Emprunter au moyen d'une ou de plusieurs obligations hypothécaires (Art. 2726 S. R. P. Q. 1909); 2e. Capitaliser les dettes qu'elles ont légalement contractées ou qu'elles désirent contracter et en stipuler le remboursement par annuités pour un terme n'excédant pas cinquante ans, lesquelles doivent comprendre l'intérêt et la fraction du capital qui doivent être annuellement payés pour éteindre la dette à l'époque convenue.

Cet emprunt peut être contracté en vertu d'un seul contrat de prêt et au moyen d'une série d'obligations représentant des annuités échéant de six mois en six mois, ou d'année en année, jusqu'à l'extinction de la dette. (Art. 2727 des S. R. P. Q., 1909).

3e. Enfin emprunter au moyen d'une seule obligation (bon ou billet) remboursable à une date déterminée ou en émettant une ou plusieurs séries d'obligations (bons, billets ou débentures), remboursable en bloc à une seule et même date, ou partiellement à différentes dates bien déterminées jusqu'à l'extinction de l'emprunt. (Art. 2728 des S. R. P. Q., 1909). Cependant elles ne peuvent consentir des bons ou billets payables à demande.

Mais pour effectuer leurs emprunts, les commissions scolaires sont tenues d'observer certaines formalités :

1e. Avant d'adopter la résolution décrétant l'emprunt, les commissaires ou les syndics d'écoles doivent, par une résolution préalable, autoriser leur secrétaire-trésorier à donner et il doit donner aux contribuables, un avis public informant ces derniers que telle résolution sera prise en considération à une session qui aura lieu aux jour, heure et lieu fixés par le dit avis. (Art. 2728a, 5 Geo. V, ch. 36, sec. 12).

Un délai d'au moins sept jours francs doit s'écouler entre le jour de l'affichage de cet avis et le jour fixé pour l'assemblée; le jour de l'affichage et celui de l'assemblée ne comptant pas. (Art. 2528, 2771 à 2779 S. R. P. Q., 1909).

2o. Au jour indiqué dans cet avis, les commissaires ou les syndics s'assemblent et après avoir exposé la question aux contribuables, s'il y en a de présents, entendu leurs remarques et mûrement délibéré, adoptent, s'ils le jugent à propos, une résolution déterminant toutes les conditions auxquelles l'emprunt doit être fait. (Art. 2728 des S. R. P. Q., 1909).

Par cette résolution, les commissaires ou les syndics, doivent ordonner l'imposition et la perception d'une taxe spéciale annuelle suffisante pour payer l'intérêt à écheoir sur cet emprunt et les annuités ou l'amortissement nécessaires pour le rembourser de la façon et dans le délai stipulés.

Le fonds d'amortissement annuel ne doit être, dans aucun cas, inférieur à 1% du montant de l'emprunt et toujours suffisant pour éteindre la dette dans la période pour laquelle elle est contractée. (Art. 2728b, 5 Geo. V, ch. 36, sec. 12).

3o. Cette résolution décidant l'emprunt et décrétant l'imposition d'une taxe spéciale pour assurer le paiement de l'intérêt et des annuités doit être publiée conformément à l'article 2787 et elle n'entrera en vigueur que trente jours après sa publication, si les contribuables

n'en appellent pas dans ce délai en vertu de l'article 2981 des S. R. P. Q., 1909).

4o. Si, dans ce délai de trente jours, aucun avis d'appel de la résolution n'a été signifié au secrétaire-trésorier conformément à l'article 2983, ce dernier doit soumettre au surintendant de l'Instruction publique, avec une attestation de ce fait, une copie certifiée de la résolution ainsi qu'une copie revêtue de son certificat de publication, des avis publics qu'il a donnés avant et après son adoption.

Puis le surintendant de l'Instruction publique ayant constaté que toutes les formalités requises ont été fidèlement remplies, recommande, il en a la discrétion, au lieutenant-gouverneur en conseil, par l'intermédiaire du secrétaire de la Province, de bien vouloir autoriser les commissaires ou syndics à emprunter et le lieutenant-gouverneur en conseil accorde ou refuse cette recommandation.

Les commissaires ou les syndics sur réception d'une copie de l'ordre en conseil, peuvent maintenant contracter leur emprunt et ils ne devraient rencontrer aucun obstacle dans leur chemin car ils mettent sur le marché monétaire une valeur de première classe et offrent un placement de tout repos. A moins toutefois qu'un prêteur poussant la prudence jusqu'au scrupule, ne les oblige à faire un autre pèlerinage, cette fois dans la capitale du Canada, auprès du ministre des Finances. Car ce dernier, le 22 décembre 1917, vous vous en rappelez, a fait adopter sous l'autorité de la loi des mesures de guerre, l'arrêté en conseil suivant:

“Il sera illégal au Canada pour un gouvernement  
“provincial, colonial ou étranger, une municipalité, une  
“commission, un gouvernement local, une corporation ou  
“une compagnie autorisée, par eux-mêmes ou par d'autres  
“en leur nom, offrir en vente ou annoncer des bons ou  
“obligations ou autres valeurs, attestant l'obligation de  
“rembourser un prêt d'argent, qui peuvent être émis à  
“l'avenir par tel gouvernement colonial ou étranger, telle

“institution, corporation ou compagnie autorisée comme  
“susdit, ou toutes actions ordinaires ou privilégiées qui  
“peuvent être émises à l’avenir par telle corporation ou  
“compagnie autorisée comme susdit, ou d’acheter ou de  
“s’engager à acheter des bons, obligations ou valeurs ou  
“actions tel que susdit, avant que la dite offre ou la dite  
“vente au Canada ait été approuvée au préalable par une  
“*autorisation écrite* du ministre des Finances.”

Son opinion était, c’est évident, que la section 91, sous-section 4 de l’Acte de l’Amérique britannique du Nord, donne au Parlement du Canada le pouvoir exclusif de légiférer quand il s’agit d’emprunter de l’argent sur le crédit public, nonobstant l’énumération des pouvoirs exclusifs des législatures provinciales, contenue dans la section 92, sous-section 3, qui comprend les emprunts de deniers sur le seul crédit de la province, section et sous-section sur lesquelles se basent des juristes distingués comme MM. E. Lafleur et Aimé Geoffrion, pour déclarer que les dispositions de cet arrêté ministériel sont ultra vires en autant qu’elles ont rapport aux gouvernements provinciaux, aux municipalités, aux commissions et institutions provinciales et compagnies constituées par chartes sujettes à l’autorité législative des législatures provinciales.

L’emprunt contracté, la responsabilité des commissaires d’écoles et des syndics devient encore plus lourde. Leur secrétaire-trésorier doit faire, chaque année, jusqu’au remboursement du prêt, un rôle spécial de perception répartissant sur les biens immeubles imposables le montant de la taxe imposée sur chacun d’eux pour le paiement de l’intérêt et des annuités ou du fonds d’amortissement et ils sont personnellement et conjointement responsables de l’emploi des fonds perçus par eux pour ces fins.

Le fonds d’amortissement dont la perception peut être différée pendant deux ans avec l’assentiment du lieutenant-gouverneur en conseil, doit être placé conformément à l’article 2728c tel qu’amendé par la loi 8 Geo. V,

ch. 28, sanctionnée le 9 février 1918 et entrée en force le 4 mars 1918.

De nouvelles obligations ont été imposées, je dirais mieux, des garanties additionnelles ont été ajoutées par le gouvernement de cette Province.

Par l'article 1493a, (8 Geo. V. ch. 28), les deniers mis à part, chaque année, pour le fonds d'amortissement, doivent être suffisants pour rencontrer chaque versement, être employés à cette fin à chaque date à laquelle un versement devient dû, dans le cas où l'emprunt est remboursable par annuités ou versements annuels ou si l'emprunt est remboursable au prêteur en bloc, être déposés chaque année au bureau du Trésorier de la Province, à Québec, et l'on doit prendre sur ce dépôt le montant qu'il faut pour rencontrer les versements, s'il y a lieu, aux dates auxquelles ils deviennent respectivement dûs.

Par l'article 1493b, "Une corporation municipale ou scolaire qui a effectué un emprunt pour lequel un fonds d'amortissement doit être créé en vertu des lois à cet effet, ou qui a émis des obligations, doit, dans les trente jours suivant immédiatement l'exécution de l'emprunt, ou la livraison des obligations, faire au trésorier de la Province un rapport sous le serment d'office de l'officier principal ou du maire, et celui du secrétaire-trésorier ou du greffier, dans le cas d'une corporation municipale, ou sous le serment d'office du président et celui du secrétaire-trésorier, dans le cas d'une corporation scolaire.

Ce rapport doit exposer:

(a). Les détails du règlement ou de la résolution en vertu duquel ou de laquelle l'emprunt a été contracté ou les obligations émises;

(b). Le montant de l'emprunt ou des obligations, le montant de chaque versement, s'il y a lieu, les dates d'échéance et les endroits où doit se faire le paiement du principal ou du capital;

(c). La date de l'exécution de l'emprunt ou de la livraison des obligations, le nom du prêteur ou de l'acqué-

reur et le montant net reçu par la corporation sur le montant emprunté ou sur la vente des obligations.

Ce rapport doit être accompagné d'une copie certifiée du règlement ou de la résolution, suivant le cas.

"1493c. Les sommes d'argent déposées conformément à la présente section portent intérêt au taux de trois et demi pour cent par année, à compter de la date de leur dépôt jusqu'à la date où elles sont retirées et cet intérêt est composé annuellement.

A l'échéance de l'emprunt ou des bons, ces sommes d'argent, ainsi que l'intérêt accru, comme susdit, doivent être remboursées, par le département du Trésor, à l'ordre de la banque ou des banques où l'emprunt ou les bons sont faits payables.

"1493d. Les sommes d'argent déposées conformément à la présente section et l'intérêt accru sur icelles sont insaisissables sauf et excepté en exécution d'un jugement final rendu par un tribunal compétent en faveur du prêteur, ou d'un ou de plusieurs porteurs d'obligations, à l'avantage desquels le fonds d'amortissement a été créé.

"Les sommes d'argent saisies doivent être distribuées proportionnellement entre tous les porteurs de bons."

Enfin par l'article 1493h, le président ou le secrétaire-trésorier d'une commission scolaire qui refuse ou néglige de se conformer aux dispositions de l'article 1493b ou aux règlements faits en vertu de l'article 1493g, ou qui donne des renseignements faux ou évidemment insuffisants, est passible d'une amende d'au moins cinquante piastres et d'au plus cinq cents piastres.

Chaque année, messieurs, les commissaires d'écoles et les syndics empruntent ainsi entre trois et quatre millions.

Voilà certes messieurs, un beau champ, un vaste champ pour votre activité.

En l'exploitant avec soin, vous y trouverez d'abord un avantage personnel, puis vous serez utiles à votre

profession dont vous montrerez la bonne formation, prouverez les ressources et maintiendrez la réputation; utiles aussi à vos clients, auxquels vous offrirez et conseillerez de faire des placements avantageux.

Vous serez enfin utiles à votre Province, car vous aurez procuré à son système scolaire, le nerf de la guerre, élément toujours nécessaire du progrès et du succès.

Et encore une fois, messieurs, vous aurez prouvé que les modestes ouvriers que nous sommes, ne veulent négliger aucune occasion de servir fidèlement la famille, la société et leur pays.

---

## BENEDICTION DE L'ACADEMIE LASALLE TROIS-RIVIERES

Dimanche, Trois-Rivières, P. Q.,

12 mai 1918.

Mesdames,

Messieurs,

Il n'y a pas, Dieu merci, dans notre Province, dans notre Pays, de Concordat entre l'Église et l'État, mais il y a de la concorde, de l'entente, de l'union, bref, des rapports productifs des meilleurs résultats entre ces deux puissances, et la démonstration de ce jour à laquelle j'ai eu l'honneur d'être invité et suis heureux d'assister, en est la preuve, en donne le touchant, le grand, le réconfortant spectacle.

### L'ÉGLISE.

L'Église, en effet, il y a quelques instants, dans la personne de l'un de ses ministres les plus dévoués et les plus dignes, a appelé les bénédictions du ciel sur cette maison, ses professeurs et ses élèves, et elles descendront sur tous comme une rosée bienfaisante. Sa présence vous honore, vous avez raison d'en être fiers et touchés; elle aussi n'est pas insensible, j'en suis certain, à l'acte de foi que vous venez de faire.

### L'ÉTAT.

Et l'État, dans ma personne, est heureux aujourd'hui comme hier, comme il le sera demain, de joindre sa voix à la sienne pour demander que cette entreprise soit féconde sous tous les rapports.

Enfants, ne soyez pas surpris, vous avez des titres à de pareils témoignages, vous les avez reçus, vous les recevrez.

### DROITS.

Vous avez droit, vous le savez, au pain qui nourrit l'âme, au pain qui nourrit l'intelligence, au pain qui nourrit le corps. Et l'Église, par son prélat, Mgr Cloutier, dont je regrette avec vous l'absence et pour lequel je forme des vœux d'un prompt et parfait rétablissement, par son prélat, dis-je, et ses dévoués collaborateurs, vous a donné abondamment celui de l'âme. Vos pères et mères ne vous ont jamais refusé celui du corps. Mais il fallait davantage, une maison plus spacieuse, une maison qui est le prolongement de celle de Dieu et de la famille, où vous recevriez celui de l'intelligence. Et cette magnifique école s'est élevée, grâce à l'esprit de prévoyance des membres de la Commission scolaire, comme un monument du devoir accompli et vous l'y recevez des mains d'hommes qui s'appellent modestement et sont les disciples du Vénérable Jean-Baptiste de la Salle, un véritable éducateur de l'enfant du peuple.

Rien d'étonnant qu'après l'acte de foi, vous ayez immédiatement entonné l'hymne de la reconnaissance.

### DROITS ET DEVOIRS.

Ce sentiment vous honore autant que ceux qui en sont l'objet. Mais si vous avez des droits, enfants, vous avez par le fait même des devoirs.

Devoirs envers vous, devoirs envers vos familles, votre nationalité, votre Province, votre Pays. Vous avez les ressources nécessaires pour les remplir avec succès: Vous avez la force physique; vous n'êtes pas des dégénérés, vous vous réclamez à juste titre d'être les descendants des pionniers de la civilisation sur la terre canadienne, oui, vous vous réclamez de ce peuple, le grand peuple français, qui, à l'heure actuelle dans la grande lutte, pour le respect du droit, de la justice, le triomphe de la civilisation sur la barbarie, donne des preuves d'une si grande endurance, d'une si forte vitalité. Vous avez des cer-

veaux richement meublés, des professeurs compétents, des manuels préparés avec grand soin, mais cela n'est pas suffisant. Il faut un concours, une collaboration: votre concours, votre collaboration; vous les promettez, vous les donnerez.

Et en agissant ainsi, vous ferez votre devoir envers vous, vos familles, votre province, votre nationalité; vous récompenserez au centuple l'Église, l'État et les familles. Vous assurerez votre survivance. Vous voulez l'avenir, l'avenir est au travailleur, au studieux, à l'homme instruit, outillé pour toutes les luttes. L'avenir est à Dieu, soit: mais l'avenir est aussi ce qu'on le veut, ce qu'on le prépare. Ils voulaient l'avenir, ces coureurs d'azur, ces assoiffés d'espace, ces chevaliers sans peur et sans reproche, à la double ambition d'agrandir le royaume de Dieu et du Roi; qui ont déposé dans le sillon qu'ils ont largement ouvert sur la terre canadienne, le germe de la civilisation française et chrétienne et ils l'ont préparé et ils l'ont eu jusqu'à présent.

Ils ont élevé un rempart, le rempart de l'éducation, des mains habiles y ont apporté chacune leur pierre. Des heures de deuil, de séparation, de persécution sonnèrent, mais ceux qu'avaient formés les Récollets, les prêtres des missions étrangères, conservèrent leur foi, leur langue. Le petit rameau "né au grand arbre dont les racines plongent au vieux sol de France" qui avait été souvent arrosé de sueurs et de sang, ne fut pas déraciné. Après l'orage, on découvrit que ses branches portaient encore des fleurs qui donnèrent des fruits. Comme ces ancêtres dont nous sommes fiers, nous voulons l'avenir, survivre.

Imitons-les et l'avenir sera un écho du passé.

Elevons à notre tour, mais plus haut, le rempart de l'éducation. Que chacun y apporte sa pierre, celle de l'Église, de l'État, de la famille, est rendue.

Enfants, vous apporterez la vôtre: le travail.

L'histoire se répète. Elle se répétera. Nous passons encore par une heure angoissante de notre existence, mais, si vous répondez, si vous réalisez nos espérances, quand cette heure sera écoulée, notre nationalité aura souffert, mais elle sera encore debout comme une sentinelle perdue, oubliée qui a payé le lourd impôt du sang, mais est restée fidèle et loyale à son poste et qui est encore capable de reprendre son service.

Oui, vous répondrez à notre attente, notre attente vous la connaissez: c'est que vous ayez pour la langue ancestrale, la belle langue française, un véritable culte, que vous appreniez l'autre langue officielle de ce pays, la langue anglaise, si utile, et que dis-je, si nécessaire dans la plupart des cas.

Notre attente, c'est qu'au sortir de cette maison, vous ayez le courage de faire un autre effort, d'aller dans d'autres maisons d'éducation, écoles techniques ou Ecoles des Hautes Études, et je saisis l'occasion pour féliciter l'honorable ministre de la Voirie, (1) votre maire, le président de la Commission scolaire, d'avoir obtenu une école technique pour le district des Trois-Rivières. Des avantages exceptionnels sont offerts à tous, riches et pauvres, modestes et humbles; deux conditions seulement sont exigées: le talent et le courage. Vous avez l'un et l'autre, mettez-les à notre disposition. C'est le bonheur que vous vous préparez, c'est la récompense que vous offrirez à vos familles, la seule qu'elles attendent.

Mesdames, messieurs, chers élèves, je vous laisse sous l'empire de ces sentiments, en vous priant d'accepter mes remerciements les plus sincères pour votre cordiale réception, pour vos aimables paroles. Nous en emportons et conserverons, ma femme et moi, le meilleur souvenir, véritable baume pour les blessures que nous causent les événements actuels. Vous terminiez votre adresse par une prière, c'est la plus belle gerbe de fleurs

---

(1) L'Hon. M. Tessier.

que vous puissiez nous offrir, nous l'acceptons et veuillez croire que nous unirons la nôtre à la vôtre.

Nous demanderons pour vous le succès dans vos études, la paix dans notre Province, notre Pays, dans le monde, la paix qui vous conservera à vos familles et à votre ville, qui vous permettra de devenir les agents de son progrès et de sa prospérité, et je suis certain que le Dieu de notre foi ne restera pas sourd à nos supplications.

---

## CONGRES DES INSPECTEURS D'ÉCOLES A QUEBEC

Québec, 4 septembre 1917

MESSIEURS,

Comme mes dignes prédécesseurs, les Meilleur, les Chauveau, les Ouimet, les De La Bruère, j'ai senti dès mon arrivée au poste important que j'occupe depuis quelques mois, qu'il me serait AGRÉABLE, UTILE, NÉCESSAIRE de vous rencontrer, vous, les chevilles ouvrières de mon département, un rouage important de notre système scolaire et les agents les plus actifs du progrès de l'Instruction publique dans notre Province, afin de recevoir vos avis et vos conseils, entendre vos vœux, fruits d'une longue expérience et d'un inlassable dévouement à la grande cause de l'éducation.

C'est pourquoi dans mon premier rapport je disais : "qu'afin de stimuler le zèle, d'améliorer les systèmes, d'assurer une marche plus uniforme, plus rapide, plus progressive, mon intention était de convoquer les principaux des écoles normales, les inspecteurs d'écoles." J'exprimais un désir et lorsque j'en fis part aux membres du Conseil de l'Instruction publique, il l'approuvèrent, et par son autorisation et son concours financier, le gouvernement de cette province en assura la réalisation. Enfin votre présence prouve que ma demande répondait à votre pensée et dissipe le doute que je pouvais avoir sur le succès de mon entreprise. Aussi est-ce avec grande SATISFACTION, avec FIERTÉ, avec CONFIANCE que j'ouvre votre cinquième congrès car, si je ne me trompe, vous avez été convoqués en 1873, 1890, 1895 et 1911 pour de semblables fins.

Mon premier DEVOIR est donc de remercier ceux qui m'ont aidé dans l'exécution de ce projet et plus particulièrement L'Hon. Sir Lomer Gouin, le distingué pre-

mier ministre de la province de Québec, l'Hon. Jérémie Décarie, secrétaire de la Province, son digne collègue, dont la présence réhausse l'éclat de notre première séance, MM. J.-N. Miller et G.-W. Parmalee, les secrétaires de mon département et MM. C.-J. Magnan et J.-C. Sutherland, vos surintendants.

Ces quatre derniers plus particulièrement sont des nôtres. Ils seront avec nous depuis la première heure jusqu'à la dernière heure. Encore une fois nous pourrions apprécier la largeur de leurs vues, la bonté de leur âme, la profondeur de leurs connaissances.

---

## BIENVENUE

---

Messieurs, vous êtes chez vous dans cette enceinte législative, et je suis certain d'être l'interprète de tous ceux qui y siègent, en souhaitant, aux aînés comme aux cadets, à ceux qui ont déjà fait plusieurs campagnes, qui portent de glorieuses cicatrices, mériteraient de porter sur leur poitrine la médaille de bons et longs états de service, aux vétérans comme aux derniers conscrits, les *petits bleus* comme on les appelle là-bas sur la terre française, qui sont prêts à monter sur le parapet, à sortir de la tranchée, à voler dans le chemin du devoir et de l'honneur, bref, à tous, CORDIALE BIENVENUE.

Que votre séjour parmi nous soit heureux et productif des meilleurs résultats!

Ah! je le sais, il n'est pas de ciel sans nuage, de bonheur sans mélange.

Ici-bas "la douleur à la douleur s'enchaîne". Au plaisir de se rencontrer une note de mélancolie se mêle. Tous à l'appel ne peuvent répondre: "Présent". Les

uns, fatigués, se sont arrêtés le long de la route. Les autres ont opéré leur grande retraite et parmi eux, celui-là même qui présidait votre dernier congrès, l'honorable P. Boucher de la Bruère, mon distingué prédécesseur, enlevé à notre affection et à notre admiration dans le cours du mois de mars dernier.

A tous, une pensée émue et reconnaissante.

Mais trêve de ces souvenirs et tournez vos regards vers le présent, vers l'avenir, avec la conviction de retrouver sous ce toit le même esprit et le même cœur.

Je vous ai salués, messieurs, avec PLAISIR, mais aussi avec FIERTÉ, parceque vous avez rempli fidèlement votre honorable mais difficile et délicate mission. Le passé est en partie votre œuvre, l'avenir sera encore largement la vôtre.

Vous avez été nommés pour assister le surintendant dans la direction de l'enseignement, stimuler les commissaires dans l'accomplissement de leurs graves devoirs, encourager instituteurs et élèves, et aujourd'hui le surintendant est prêt à rendre témoignage en votre faveur. Vous avez été de véritables pionniers, d'excellentes sentinelles. Vous avez veillé avec un soin jaloux à l'opération de la loi scolaire. Aussi le nombre des instituteurs et institutrices sans diplôme a-t-il considérablement diminué et les maisons d'écoles sont-elles sous le rapport de la construction, de l'ameublement, de l'hygiène, sous tous rapports, plus conformes aux exigences de l'heure, plus attrayantes, les terrains mieux entretenus et en meilleure condition et l'enfant en sort-il avec une bonne impression, une impression qui ne s'effacera jamais. Vous avez acquis le respect et la confiance de la population. Bref, pour me servir de l'expression de notre Premier ministre: Vous avez rendu de bons services. Mes félicitations et mes remerciements. Honneur à vous et reconnaissance

Je vous ai salués enfin avec confiance. Vous continuerez votre beau et bon travail pour l'individu, la famille, la société, la nationalité, la province, le pays.....

S'arrêter serait reculer, vous voulez avancer plus loin, monter plus haut. L'avenir sera un écho du passé. Je ne serai pas déçu non plus sous ce rapport.

A l'étude donc et sans retard, à la discussion des grands problèmes qui sont inscrits sur le programme. Du choc des idées, jaillit la lumière. Qu'il en jaillisse une transformatrice de notre système scolaire.

C'est le vœu que je forme, à vous de le réaliser, c'est la prière que je fais, à Dieu de l'entendre et de l'exaucer.

---

---

---

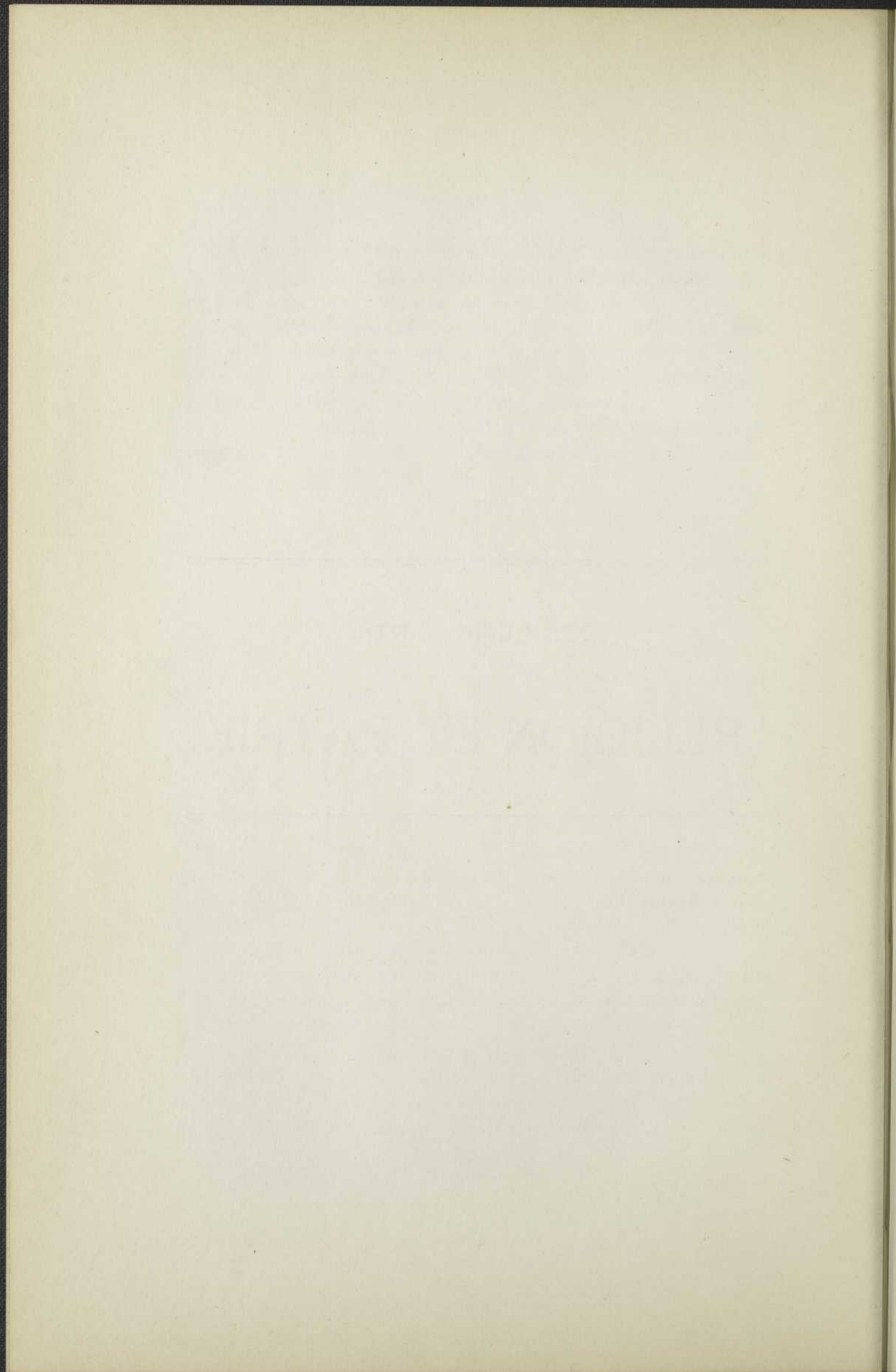
DEUXIÈME PARTIE

---

RELIGION ET PATRIE

---

---



**NOCES DE DIAMANT, SOCIÉTÉ ST-JEAN-  
BAPTISTE DE QUÉBEC**

---

**TOAST PORTE AU CANADA**

---

SALLE JACQUES-CARTIER, 23 juin 1902.

Monsieur le Président, (1)  
Messeigneurs,  
Mesdames,  
Messieurs,

Vous venez de boire à la France, patrie de nos aïeux, avec un enthousiasme, je dirais mieux, avec un délire, qui prouve une fois de plus que son souvenir, sans altérer votre loyauté, est toujours vivace dans vos cœurs.

Mais plus que tout autre, le Canadien-français, pour parler dans le style de Bornier, a deux pays: "le sien et puis la France."

Vous avez bu à l'un, ne soyez pas oublieux; à l'autre maintenant, à cette terre qui fut jadis la Nouvelle-France, qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de Puissance du Canada, à notre pays, au plus beau joyau de la Couronne Britannique.

Je le sais, le Canada n'est pas un pays dans le sens strict du mot, ce n'est qu'une colonie qui cependant fait presque seule ses traités de commerce; la majorité de ses habitants est d'origine britannique et considère plutôt Londres qu'Ottawa, comme sa capitale.

Il n'en est pas de même pour nous qui sommes la minorité, mais qui demain serons peut-être la majorité; notre Capitale c'est celle de la Puissance du Canada.

---

(1) Hon. Thomas Chapais.

Nous ne caressons pas l'illusion bien chère à nos pères de revoir flotter sur nos murs le drapeau de ceux qui, il y près de trois cents ans, en prenant possession de cet empire, y plantaient une croix et inscrivaient sur ses bras la laconique inscription suivante, véritable programme à suivre; "Pour le Christ et pour la France"; soyez les pionniers de l'idée française et catholique en Amérique.

Nous ne songeons pas non plus, dans le moment, à ajouter une étoile au drapeau de la République voisine.

Non, nés sur ce sol que nos pères ont arrosé de leur sang pour le conserver soit à la France, soit à l'Angleterre, nous voulons y vivre et y mourir.

Nous ne demandons qu'une chose: que les traités qui ont été signés soient respectés, que l'on n'essaye point de nous enlever l'une après l'autre, lambeau par lambeau, les concessions qui nous ont été faites; notre ambition est de rester français et catholiques sous l'égide du drapeau britannique.

Nous sommes satisfaits du régime actuel, nous y avons cueilli des lauriers, de nouveaux succès nous sont réservés.

Nous nous y préparons sûrement à jouer le rôle qui nous a été confié, à remplir notre mission.

Oui, nous aimons le Canada, messieurs, et nous sommes fiers de le proclamer. Cet amour ne date pas d'aujourd'hui, l'un des nôtres dans une circonstance comme celle-ci, il y a plus de soixante ans, en formant des vœux pour sa prospérité, condensait ses sentiments en des vers qui sont devenus un hymne national, et permettez, en ce moment, à l'un des siens, à qui l'on a confié la même tâche, à un jeune comme lui dans la carrière politique, de les répéter et de vous prier de les répéter: Messieurs: "O Canada, mon pays, mes amours".

---

## AVENIR DE LA NATIONALITE CANADIENNE- FRANCAISE

OPINION DONNEE AU NATIONALISTE DE MONTREAL

Québec, 9 juillet 1905.

Les peuples comme les individus, ont ici-bas une mission à remplir, une vocation à laquelle ils doivent répondre ; et ils ne peuvent impunément se soustraire à l'accomplissement de ces devoirs.

Ce n'est pas sans une fin préconçue que la Providence nous a dirigés sur le continent américain, qu'elle nous y a jetés comme une semence féconde, qu'elle nous y a fait triompher de la barbarie, qu'elle a écarté tous les nuages qui se sont amoncelés sur nos têtes, qu'elle nous a séparés de celle qui nous avait donné la vie, pour nous jeter dans les bras de celle qui, tant de fois, mais toujours en vain, avait essayé de nous l'enlever, et que depuis, ironie du sort, nous l'a conservée et nous la conserve avec un soin jaloux.

Non, ce n'est pas en vain que les Canadiens-français ont échappé miraculeusement à tous les dangers qui ont menacé leur existence et pouvaient empêcher leur développement, ralentir leur marche toujours ascendente dans le chemin du progrès; il avaient une mission à remplir, celle d'être les pionniers de l'idée française et catholique sur la terre d'Amérique. Ils ont entendu et écouté la voix qui leur a demandé de remplir ce beau rôle, ils l'ont rempli, ils le remplissent actuellement, ils le rempliront, ils devront toujours le remplir.

“L'avenir n'est à personne, l'avenir est à Dieu”, soit; mais l'avenir est aussi quelquefois et souvent,

pour ne pas dire toujours, un écho du passé; il est ce qu'on l'a voulu, ce qu'on l'a préparé.

La position que nous occupons aujourd'hui et dont nous sommes si fiers, ne la devons-nous pas à la prévoyance, à la perspicacité, à l'énergie, au travail, au patriotisme des preux qui ont rédigé ces traités par lesquels le vainqueur nous a garanti l'usage de notre langue, la conservation de nos institutions et de nos lois ? Ne la devons-nous pas à ceux qui chaque fois qu'on a essayé de nous enlever un lambeau de nos prérogatives, de nos privilèges, se sont levés et ont protesté énergiquement contre pareille tentative ? L'esprit qui nous anime est le fruit des salutaires exemples qu'ils nous ont donnés.

Nous avons des ancêtres dont nous sommes, dont nous pouvons être fiers, nous devons songer à en être à notre tour. Nous avons notre grande part à faire dans la préparation de la génération de demain. Si nous voulons qu'elle soit telle qu'on la rêve, prenons les moyens d'atteindre le but désiré. Rappelons-nous toujours la mission qui, dans mon humble opinion, nous a été confiée. Si jusqu'à présent les résultats du travail accompli sont satisfaisants, ne changeons rien dans la ligne de conduite. N'allons point rompre avec le passé. Si nous soupçonnons au contraire que quelque chose est défectueux dans l'organisation, si nous nous croyons engagés dans une voie dangereuse, sans amour propre, sans respect humain, faisons machine en arrière, changeons de course. Il nous faut remplir la mission. La nationalité canadienne-française ne doit pas disparaître, elle a sa place marquée.

Tôt ou tard un cataclysme se produira dans le grand pays qui nous touche et ses effets se feront sentir dans le nôtre. Des noms que la Providence avaient effacés sur la liste des nations y seront inscrits de nouveau. La nationalité canadienne-française sera alors appelée à prendre rang ; puisse-t-elle être prête quand sonnera cette heure solennelle de son existence !

**DEMONSTRATION POUR PROTESTER CONTRE LE DISCOURS INJURIEUX DU MAIRE DE ROME, ERNEST NATHAN, A L'EGARD DE L'AUGUSTE PONTIFE, SA SAINTETE PIE X**

---

A L'EGLISE PAROISSIALE DE ST-ROCH DE QUEBEC

---

24 OCTOBRE 1910.

MESSEIGNEURS, MESSIEURS,

Je vous dois, comme président de cette assemblée, assemblée qui fera époque dans les annales de notre société, une explication et des remerciements. Le 20 septembre dernier, sous les fenêtres du Vatican, contrairement à l'esprit et à la lettre de la loi des garanties, contrairement aux règles de la justice la plus élémentaire, un officier public, Ernest Nathan, le maire de Rome, dans l'exercice de ses fonctions, à l'occasion d'un anniversaire qui rappelle plutôt une honteuse spoliation qu'une victoire glorieuse, sans raison, sans provocation, a lâchement insulté l'illustre prisonnier du Vatican, Pie X, le bon Pape glorieusement régnant et dans sa rage de sectaire, s'est attaqué en même temps à l'Église catholique, à son enseignement, à ses dogmes, aux sentiments religieux de tous les fidèles.

C'était un crime de lèse-majesté, car Pie X est un roi; c'était une lâcheté, car Pie X est un prisonnier et son géôlier s'était rué sur lui; c'était une indignité, car le vainqueur doit respecter le vaincu; c'était une violation du droit des gens. S'il fallait protester chaque fois qu'un hérétique quelconque dans le monde entier parle contre le pape et la religion, notre temps, je l'admets, y passerait; mais ce n'est pas un hérétique quelconque qui vient de parler, et son langage n'est pas ordinaire. Celui qui

avait répondu lors de la rupture du concordat, lors de la création des Cultuelles par l'éternel "non possumus", s'en est ému le premier et crut devoir attirer l'attention du monde catholique dans une lettre où son cœur de père saigne à chaque ligne car si l'Église est une mère, le Pape est un père.

Rien d'étonnant que ses fils dans le monde entier se soient levés pour faire entendre une énergique protestation et lui donner un nouveau témoignage de leur filial amour.

L'émotion et la surprise furent ici, vous le savez, plus grandes encore qu'ailleurs. Rien d'étonnant, Messieurs et messieurs; le soleil du 11 septembre dernier n'est pas encore disparu derrière la montagne de Ville Marie, la fumée de l'encens qu'on y a brûlé, n'est pas encore dispersée par le vent du ciel, les montagnes répètent encore les chants que vous y avez entendus, et nos cœurs sont encore sous le coup des émotions douces et profondes qu'ils ont alors ressenties. Ah! je le répète, s'il se fut agi d'une de ces injures dont les obscurs ennemis de l'Église sont coutumiers, il en serait autrement, mais non, les circonstances sont aggravantes, c'est le premier magistrat de la ville des Papes qui abuse de sa position officielle, pour insulter le Pape, roi injustement dépouillé de ses États et attaquer sa personne déclarée inviolable par la loi des garanties de 1871, partie intégrante du droit international.

Oui, il fallait joindre à nos prières une protestation. La Société St-Jean-Baptiste de Québec, a compris votre désir et elle a saisi avec bonheur l'occasion de prouver son inaltérable fidélité à la religion et à la patrie; qu'elle a de la reconnaissance pour Celui qui à sa demande déclarait St-Jean-Baptiste, patron des Canadiens-français. Il n'a pas agi ainsi envers toutes les nationalités, et elle a convoqué cette assemblée afin que vous puissiez exprimer vos sympathies et vous joindre à ceux qui crient en ce moment: Respect et amour à Pie X et honte à ses vils insulteurs.

Vous avez répondu à l'appel au-delà de toute espérance, j'en suis profondément touché et vous en remercie sincèrement. Cette conduite n'est pour personne une surprise. Lorsque le pouvoir temporel du Pape fut menacé aux jours sombres de 1868, vous n'avez pas été les derniers à payer l'impôt du sang pour la cause immortelle de la justice outragée, en offrant la fine fleur de notre jeunesse. Vous avez alors écrit une des plus belles pages de notre histoire religieuse et nationale.

Habitants d'un pays où le mot de liberté n'est pas un vain mot, vous pouvez exprimer hautement vos opinions, manifester publiquement vos sentiments. Ce droit, vous l'avez exercé en maintes circonstances pour de saintes causes; ce droit, vous l'avez encore en ce jour où le pouvoir même spirituel du Pape subit un assaut terrible, vous allez l'exercer une fois de plus et remplir courageusement votre devoir, écrire avec ceux qui ont répondu à votre invitation et sont venus nous prêter le concours de leur nobles accents, une autre belle page de notre histoire religieuse et nationale.

Oui, messieurs, vous allez parler dans quelques instants, par leur bouche, parler haut et ferme. Puisse votre voix forte, digne et puissante, sortir de ce lieu béni, traverser les mers et aller droit au cœur si paternel de Pie X, lui démontrer qu'il n'y a rien de plus précieux aux Candiens-français que le trésor de leur foi catholique!

---

## DEVOILEMENT DU MONUMENT MONTCALM

---

Québec, 16 octobre 1911.

MESDAMES ET MESSIEURS,

La Société St-Jean-Baptiste de Québec est heureuse et fière en ce jour d'apothéose, de reconnaissance nationale, d'admiration universelle, elle, la Vestale qui ne doit jamais laisser s'éteindre dans l'âme canadienne-française le feu sacré du Patriotisme, le culte du passé, elle qui s'est donné pour mission spéciale et glorieuse d'élever les monuments qui rappellent et consacrent, par la pierre et le bronze, les beaux, les nobles, les grands gestes des aïeux, et de poser des jalons qui indiquent la voie glorieuse qu'ils ont parcourue pour jeter sur ce continent la semence féconde des idées françaises et chrétiennes.

Oui, elle est heureuse et fière, mais en ce moment, elle voudrait que les grandes joies fussent muettes comme les grandes douleurs, car elle craint de ne pas être à la hauteur de la circonstance, que les mots pour exprimer ce qu'elle ressent, lui fassent défaut, bref, que vous n'entendiez que les battements de son cœur, battant plus fort qu'à l'ordinaire.

Aussi, est-ce sous l'empire d'une émotion réelle et d'une crainte légitime que d'abord, elle dit, purement et simplement: Merci. Merci à ceux qui ont eu l'idée, la patriotique idée d'élever ce monument au vainqueur de Carillon, au vaincu des plaines d'Abraham, à la personification de la vaillance française, du génie militaire et de l'honneur.

Elle est longue et bien remplie, O France bien aimée, la liste de tes héros, et "d'en créer tu n'es point lasse". Sans dépasser les frontières de ce pays, il doit s'arrêter souvent, le voyageur qui le parcourt, car il entend à

chaque pas une voix qui lui crie: "Sta viator, heroem calcas".

Et, j'en suis certain, Montcalm, nul ne visite ces plaines historiques, sans entendre la voix qui arrête, car depuis longtemps ta place est marquée dans notre Panthéon. Les grandes actions, je le sais, ne sont pas toujours appréciées par ceux qui en sont l'objet, qui en sont les témoins et trop souvent pour ne pas dire toujours, l'oubli est leur froid linceul. Mais l'histoire, a dit Michelet, "est une résurrection"; c'est aussi une vengeresse; armée de son flambeau puissant, elle remonte vers le passé, y pénètre, en scrute avec soin tous les plis et replis, ressuscite les morts, les oubliés, demande pour eux un souvenir ému et reconnaissant, une réparation d'autant plus grande qu'elle est plus tardive; et le monde étonné, descend de leur piédestal les médiocrités qui s'y étaient installées, redresse les torts, répare les injustices, enfin rend un hommage désintéressé au véritable mérite.

Mais tu ne fus pas méconnu, Montcalm, ni jamais oublié. Ton sang ne fut pas vainement répandu. Le souvenir de tes exploits n'a pas dormi dans la poussière, et il n'apparaît pas aujourd'hui plus rayonnant qu'autrefois, qu'en ce jour où ton roi, le nôtre d'antan, pour qui la colonie naissante était une quantité négligeable, te donnait l'ordre de partir afin d'assister à ses derniers instants, de la sauver, quand tout était perdu, fors l'honneur. Oui, nous savions, et nous ne l'avons jamais oublié, que quand tu reçus cet ordre, tu compris que c'était celui de mourir mais que tu partis, sans discussion, sans hésitation, convaincu que tu connaîtrais la faim, la défaite, la mort, la mort glorieuse, jamais la honte; que tu ne voulais point voir l'Anglais dans Québec, et tu ne l'as point vu, car tu avais rendu ta belle âme à son créateur quand notre "vieux drapeau trempé de pleurs amers, ferma son aile blanche et repassa les mers". Rien d'étonnant que tu sois resté comme le type légendaire du che-

valier sans peur et sans reproche, auquel honneur, hommage et reconnaissance sont éternellement dûs.

Nous aimons à nous souvenir; aussi n'avons-nous jamais manqué l'occasion de graver ton nom sur nos édifices publics, de le tracer sur notre sol, de le buriner dans le cœur de notre population. Mais il fallait davantage, un plus grand témoignage, une pierre, un bronze, un autel, un monument, et que cette pierre fût posée, que ce bronze fût donné, que cet autel fût bâti, que ce monument fût élevé par tes deux patries, car "tout homme a deux pays, le sien et puis la France", par la Vieille France et par la Nouvelle France. Le projet est réalisé, car en ce moment l'âme de Vestric et celle de Québec, vibrent à l'unisson, les cœurs de ces deux villes ne forment qu'un seul cœur.

Dans l'ordre chronologique, d'autres devaient te précéder, ils t'avaient devancé dans le chemin du sacrifice, dans la voie de l'apostolat et de l'héroïsme. Cartier, Champlain, Maisonneuve, Laval, avaient leur monument, tu devais avoir le tien. Tu l'as. Maintenant nous sommes satisfaits. Notre dette est payée, mais il nous reste encore un devoir à accomplir: respecter les volontés des mourants.

Un siècle et demi s'est écoulé depuis le 13 septembre 1759, et cependant tes dernières paroles retentissent encore à nos oreilles: "Je fus leur père, soyez leur protecteur", disais-tu au général anglais, et le vainqueur a eu des égards pour le vaincu, et le drapeau britannique a protégé, protège et protégera longtemps encore, je l'espère, nos libertés. A ton général, tu ajoutais: "Je vous recommande de ménager l'honneur de la France;" et tes compagnons d'armes s'endormirent pour la dernière fois eux aussi, en murmurant: "Reviendront-ils jamais"? Ils ne sont jamais revenus, mais les fils de ceux qui ont été cédés, ne sont pas disparus, n'ont point dégénéré et en toute occasion, ont ménagé et veulent ménager l'honneur

de la France. Leur fidélité au passé n'affecte pas leur loyauté au présent. Ils sont encore sur les mêmes plaines, n'y livrant pas cette fois un combat sanglant, mais soutenant une lutte sérieuse pour la conservation de leur langue, de leurs institutions et de leurs lois, et sous l'empire de ces nobles sentiments et sans provocation, mais avec respect, fierté et confiance, dans le verbe d'autrefois que la séparation n'a guère altéré, ils disent assez clairement pour être compris : nous sommes revenus, nous travaillons, et nous travaillerons pour ne repartir jamais.

---

## FETE NATIONALE DES CANADIENS- FRANCAIS

BANQUET A LA SALLE ST-PIERRE, QUEBEC

---

### TOAST A LA FRANCE

---

23 juin 1912.

Monsieur le Président,(1)

Mesdames,

Messieurs,

Le droit d'aînesse existe encore dans la famille canadienne-française, et il appartient au Québécois, qui n'entend pas le sacrifier pour un plat de lentilles. Ce titre lui crée de nombreuses et lourdes obligations: la conservation des institutions de la langue et des lois, la transmission intégrale du dépôt confié, le maintien de l'honneur, le culte du passé. Mais il ne veut pas se soustraire à aucune de ces responsabilités. Voilà pourquoi, afin de les mieux connaître et de les mieux remplir, il lançait encore, il y a quelques mois, le cri du ralliement à ses frères, aux fils de cette mère, enlevée hélas! trop tôt à leur affection, et dont ils auraient tant aimé, comme l'a dit un de nos poètes, (2) "voir flotter autour de leur berceau, le bas de sa robe glorieuse,"

Tous, sans exception, ont répondu à l'appel; ils sont en ce moment réunis sous le toit hospitalier de leur aîné. Le silence règne dans la demeure ancestrale, et seuls, les battements, plus forts qu'à l'ordinaire, de cœurs profondément touchés, viennent le rompre par

---

(1) Dr Jos. Gosselin.

(2) Louis Fréchette.

intervalle. C'est l'heure des douces émotions du retour, des courses rapides dans le domaine du passé, dans les régions de l'avenir, de l'infini.

Enfants, c'est à votre mère que vous pensez surtout en ce moment, je le sais, et vous voulez que je profite de cet instant opportun pour lui offrir vos hommages, lui renouveler vos serments de fidélité: je me rends volontiers à votre désir.

O France! Patrie de nos aïeux, patrie de nos cœurs, en ce jour consacré par la reconnaissance à ton souvenir, je suis heureux au nom de ceux qui sur la terre d'Amérique, se proclament fièrement, toujours et partout, tes enfants, de te transmettre un salut filial et de déposer sur ton front le plus affectueux baiser.

Oui, je te salue avec respect, avec amour et avec orgueil. Je comprends ta surprise, je m'explique ton étonnement, même tes regrets. La séparation ne date pas d'hier, elle a été si brusque et l'abandon si complet. Tu n'ignores pas les assauts que nous avons subis, les luttes que nous avons soutenues. Tu sais que le Dieu des combats n'a pas été tendre à notre égard, qu'il n'a rien épargné pour nous disperser aux quatre vents du ciel, pour faire disparaître les traces de ton passage, bref, pour effacer ton souvenir. Vainement il a hissé et maintenu sur nos têtes un drapeau étranger: Nous sommes restés loyaux au présent, mais fidèles au passé "Albion a gardé notre Foi, la France notre cœur."

Il n'a pu nous arracher ta langue, ni extraire de nos veines le sang généreux que tu y avais infusé, et toujours quand tu passes, triste ou gaie, vaincue ou victorieuse, monarchique ou républicaine, il bouillonne avec violence et spontanément de nos poitrines s'échappe un cri: "Vive la France."

La fidélité a été plus forte que la persécution, que la tyrannie. D'ailleurs, bon sang ne pouvait mentir et le Canada n'est pas "la terre qui meurt". Nous voulions y faire tache d'huile, ajouter une page à ton

histoire, et grâce à Dieu, jusqu'à présent nous avons pu réaliser notre patriotique projet. Ne pas aimer ton glorieux passé sur ce sol, ne pas en être fier, ne pas vouloir en perpétuer le souvenir, serait une honte, une lâcheté, une folie, un crime, un suicide. Nous ne sommes pas des ingrats, nous ne serons jamais des rênégats, et tant que nous agirons ainsi, nous resterons Français et Catholiques, sous l'égide du drapeau britannique; nous serons respectés, nous compterons dans le conseil de la nation, et nous aurons une influence considérable sur les grandes destinées de ce pays.

Rien de ce qui se passe chez toi ne nous laisse non plus indifférents. Nous suivons avec un intérêt constant, ta marche, tes évolutions. Nous applaudissons à tes succès et déplorons tes revers. Nous avons bien pleuré quand l'aigle allemand t'a ravi l'Alsace et la Lorraine, et grande, crois-moi, sera notre joie, quand tu les reprendras ces filles de ta pensée. Oui, nous espérons qu'avant longtemps, tu annonceras au monde anxieux, la conquête définitive de l'air et la solution de cet autre grand problème, la navigation sous-marine.

C'est sous l'empire de ces sentiments auxquels je joins un vœu, celui de voir souffler longtemps sur elle, le bon vent de l'entente cordiale, vent de paix, de bonheur, de progrès et de prospérité, que je vous prie, messieurs, de boire à la France d'hier, à la France d'aujourd'hui, à la France, Patrie de nos aïeux.

---

**INAUGURATION DU MONUMENT DU SACRE-  
CŒUR DE JESUS, BEAUPORT**  
BEAUPORT, CO. QUEBEC

---

9 août 1911.

Eminence, (1)

Excellence, (2)

Monsieur le Curé, (3)

Monsieur le Président, (4)

Mesdames et Messieurs,

C'est avec plaisir que j'ai reçu l'aimable invitation d'assister à cette fête religieuse et à cette démonstration nationale, qui feront époque dans les annales de votre paroisse et dont les échos retentiront longtemps et toujours avec plaisir à vos oreilles. C'est avec empressement que je me suis rendu au milieu de vous aujourd'hui. Je serais, j'en avais la conviction intime, le témoin ému d'une grande scène, d'une scène touchante et salutaire où vous rempliriez le principal rôle et je ne suis pas déçu. Mes remerciements les plus sincères, paroissiens de Beauport, mes félicitations les plus chaudes. C'est hier, qu'un ouvrier, un de ces bons ouvriers du Père Lelièvre, que le respect humain n'empêche pas d'affirmer publiquement ses convictions religieuses, Alfred Grenier, qu'il me pardonne de blesser son humilité en mentionnant son nom, mais il est des occasions où l'on doit rendre à César ce qui appartient à César, oui, il me semble que c'est hier que ce bon ami, secrétaire dévoué de la Société St-Jean-Baptiste depuis plusieurs années, venait trouver le président de cette belle association, M. H. N. Dorion,

---

(1) Le Cardinal L.-N. Bégin.

(2) Sir François Langelier, Lieutenant Gouverneur de la Province de Québec.

(3) L'abbé L.-A. Déziel.

(4) M. J. B. Caouette.

et lui faisait part de son idée de travailler à l'érection d'un monument au Sacré-Cœur de Jésus, en face de l'église paroissiale, et que ce dernier, sans hésitation, avec le dévouement qui le caractérise promettait son concours le plus entier et il l'a donné.

C'est hier que vous nous disiez par la bouche éloquente de mon ami et le vôtre, M. J. B. Caouette, le zélé président du Comité: l'année prochaine quand vous reviendrez célébrer avec nous la fête nationale, il y aura un monument en face de cette église, un monument élevé au Sacré-Cœur de Jésus par notre société, par notre paroisse.

C'est hier, et dans un si court espace de temps, vous avez réalisé l'idée, exécuté le projet. Le monument a été élevé, il est devant nous et il y sera toujours l'éloquent témoin des généreux efforts de la société St-Jean-Baptiste de Beauport et de votre inlassable et inépuisable générosité. Bref, vous avez tenu parole.

Je reconnais bien, Mesdames, Messieurs, dans cette démonstration, dans cet acte de foi, la mentalité de nos sociétés nationales.

Ces sociétés, Mesdames et Messieurs, vous connaissez leur histoire, je ne puis cependant résister au plaisir de vous la rappeler très brièvement.

Il n'y a pas encore un siècle, nos pères, harassés par une persécution systématique, dans un moment d'exaspération, de folie, eurent recours aux armes pour la revendication de leurs droits lésés, pour conquérir ces libertés constitutionnelles dont nous sommes fiers, et dont nous jouissons aujourd'hui. Au point de vue religieux et constitutionnel, je l'admets, ils n'avaient pas raison, mais n'empêche qu'ils étaient des patriotes, qu'ils furent des héros et des martyrs. Pour expier ce crime, ils durent verser leur sang, et dans ce sang germèrent les sociétés nationales à la belle devise: "Religion et Patrie."

C'était l'arme nouvelle sur le terrain nouveau, le véritable terrain.

Et depuis cette époque, nous nous en servons avec succès pour réunir et unir, pour prêcher la loyauté au présent, la fidélité au passé, pour la conservation de notre langue, de nos institutions et de nos lois.

Votre société n'a pas dégénéré, elle a conservé fidèlement la tradition. Chaque année, depuis sa fondation, en effet, elle n'a manqué de vous appeler d'abord, aux pieds des autels, où unis de cœur et d'esprit, vous avez renouvelé votre allégeance religieuse, c'était l'acte de foi; puis, aux marches du presbytère, où vous avez exprimé les sentiments qui vous animent à l'égard du clergé, c'était l'acte de reconnaissance, envers celui qui hier comme aujourd'hui, aujourd'hui comme demain, a été, est, et sera la pierre angulaire de la nationalité canadienne-française sur le continent américain.

Elle ne pouvait oublier qu'il y a un siècle et demi le drapeau fleurdelisé a reployé son aile et repassé les mers, laissant dans un complet isolement, sans protection, ni ressource, 60,000 sujets français, cédés mais non conquis, et que le prêtre fut le guide sûr et avisé, l'ami des bons comme des mauvais jours.

Puis, elle vous a ramenés ici sur la place publique pour y évoquer le passé, notre histoire, "cet écrin de perles ignorées," afin que vous y preniez cette décision que l'avenir soit un écho fidèle du passé.

Cette année, elle a parcouru la même voie glorieuse mais la place publique n'est plus déserte. Honneur à Elle! Honneur à vous! Honneur à tous!

Depuis longtemps, vous voulez honorer par le bronze et le marbre cet enfant de votre paroisse, de Salaberry, le héros de Châteauguay, notre Léonidas canadien, qui par sa bravoure a conservé à l'Empire britannique une de ses plus belles colonies. Il aura son tour. Au dessus des individus qui s'agitent, il y a un Dieu qui les mène, et c'est à lui que vous avez décidé de

rendre d'abord hommage, à lui qui a protégé d'une façon si particulière notre nationalité et vous avez bien fait.

Vous avez pensé qu'il est bon, salubre pour ceux qui luttent, qui souffrent, qui tremblent, qui pleurent, de rencontrer dans leur chemin Celui qui aide, console et vous avez eu raison. Oui, ouvriers, je n'en ai aucun doute, en partant le matin pour la ville, traversant cette place, vous ne manquerez pas de vous découvrir et dans un simple regard, de demander à Dieu de bénir vos travaux, de sanctifier vos efforts, vos sueurs. Epouses, mères et enfants, vous le prierez d'écarter la pierre qui blesse et qui tue, et vous, hommes de la terre, dans le geste auguste du semeur, vous lui demanderez de rendre féconde la semence, de dorer sans la brûler la moisson.

Tous, en ces jours de deuils et d'épreuves par lesquels nous passons, nous passerons, nous viendrons le prier d'épargner à notre pays le fléau de la guerre, Nous ne pourrions nous empêcher de le prier pour notre mère-patrie, la France. "Le sang est plus épais que l'eau," nous le sentons en ce moment plus que jamais. Elle a pu commettre des erreurs; elle a commis des erreurs, elle a ses torts. Que celui qui n'a pas péché lui jette la première pierre? Mais la France est pour moi comme l'Église dont parlait ce grand orateur sacré: "ce n'est pas une femme, c'est une mère," et en fils bien né, je ne puis lui souhaiter revers et défaites. Mes lèvres s'ouvrent plutôt pour murmurer une prière, un cri du cœur: Que le Sacré-Cœur de Jésus à Montmartre la protège, donne à ses armes la victoire, lui rende l'Alsace et la Lorraine, ces filles de sa pensée, trop longtemps absentes, jamais oubliées. Qu'il la régénère par ce baptême de sang.

Mesdames et Messieurs, encore une fois, mes remerciements, mes félicitations et mes meilleurs vœux. Vous avez bien travaillé, le succès couronne vos efforts. Rien ne manque à votre démonstration. L'Église y est représentée par Celui dont Rome, appréciant les nobles qualités du cœur et de l'esprit, l'inaltérable dévouement,

jetait, à notre grande joie et pour notre honneur, sur ses épaules la pourpre qui fait les Princes de l'Église, parmi lesquels le Vicaire de Jésus-Christ est choisi, et l'État par ses représentants les plus distingués, les plus élevés.

La nature ne vous a même pas refusé son soleil, ce décor inappréciable de nos démonstrations. Vous êtes fiers, vous êtes heureux. Ces sentiments sont légitimes permettez-moi de les partager et croyez que j'emporte de cette fête un souvenir que je conserverai toujours fidèlement, toujours pieusement.

---

## NOCES D'OR DE L'UNION ST-JOSEPH DE ST-SAUVEUR DE QUEBEC

REPONSE AU TOAST PORTE A LA PROVINCE DE QUEBEC

30 mai 1915.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,  
MESSIEURS.

J'ai reçu avec plaisir, l'aimable invitation de prendre part à ces agapes de la mutualité et l'ai acceptée avec empressement, ainsi que la tâche honorable mais redoutable de répondre au toast qui y serait porté à la province de Québec. Oui, je l'ai acceptée avec empressement, sous le coup de l'admiration sincère, de la sympathie profonde que j'ai, que j'entretiens pour la brave population de St-Sauveur, pour ses œuvres, et particulièrement pour celle si bienfaisante dont elle célèbre avec raison et fierté aujourd'hui, l'un des plus glorieux anniversaires. Je n'ai songé, ni aux heures, ni aux minutes, que j'aurais à ma disposition pour donner à mes idées une forme convenable. Non, j'ai purement et simplement escompté votre indulgence coutumière et une fois de plus, je ne serai point déçu, j'en ai la ferme conviction.

Vous venez, messieurs, de donner encore une fois une illustration frappante et touchante de vos sentiments, de votre patriotisme tissé de ces deux puissantes fibres: la loyauté au présent, la fidélité au passé.

Vous avez bu, il y a quelques instants, au *Canada*, à cet empire colonial sur lequel le soleil se lève, mais ose à peine se coucher et auquel on a donné le nom significatif de Puissance du Canada; vous avez bu avec dignité, avec fierté.

Le Canada, c'est la patrie politique.

Vous venez de boire à la province de Québec, et si je ne me trompe dans l'analyse de vos sentiments, vous

avez bu cette santé avec plus de chaleur, plus d'enthousiasme, preuve qu'elle occupe encore une large place dans vos cœurs et dans vos esprits, que vous lui portez un vif intérêt.

Messieurs, vous êtes sujets britanniques et vous êtes aussi Canadiens-français. "Tout homme a deux pays: "Le sien et puis la France". Vous avez deux pays, le Canada et la Nouvelle-France, la province de Québec, la patrie de vos cœurs.

La patrie, on l'a définie de plusieurs manières:

L'endroit où l'on est né, où l'on a grandi, aimé, lutté, travaillé, souffert, où l'on voudrait dormir le dernier et le meilleur des sommeils; le berceau des enfants et le tombeau des vieillards.

Le territoire au passé glorieux que l'on évoque toujours avec orgueil, dont le présent est l'objet de notre sollicitude, dont l'avenir nous intéresse vivement.

La province de Québec c'est tout cela; rien d'étonnant que son nom sonne mieux à notre oreille et trouve plus facilement le chemin de nos cœurs.

Je ne vous ferai pas un reproche de l'avoir inscrite sur votre *menu*, de lui avoir donné une place d'honneur, de nous fournir l'occasion de parler pour elle et d'elle, de ne pas l'avoir oubliée en ce jour de joie.

Elle mérite cette attention délicate, ces égards, aussi tout ému et reconnaissant, d'abord avec mes félicitations, mes remerciements.

Vous pouvez l'aimer, la province de Québec, vous pouvez en être fiers, messieurs, car, elle n'est pas *inférieure, indigne, déloyale, insensible*.

*Inférieure*, mais sous quel rapport le serait-elle? Serait-ce sous le rapport de l'étendue de son territoire? Elle est plus grande que la plupart des pays de l'Europe, son fleuve, à nul autre pareil, ses rivières et lacs, ses forêts, sa fertilité font l'admiration de ceux qui la visitent.

Serait-ce sous le rapport *moral*? Dans l'échelle du

crime, les statistiques nous prouvent qu'elle n'atteint que le dernier échelon.

Serait-ce sous le rapport *intellectuel*? De nos universités, de nos collèges, de nos écoles, sort une génération qui peut souffrir la comparaison avec celle qui sort d'institutions semblables dans les autres provinces, et je n'en veux d'autre témoignage que celui rendu au Premier ministre de cette province hier par la grande université de la province d'Ontario.

Serait-ce sous le rapport *agricole*? L'année dernière dans la cité de Toronto, ses exhibits décrochaient les premiers prix, et le fait se répétera.

Serait-ce sous le rapport *politique*? Ce sont des nôtres qui, au prix de leur sang, ont réclamé et obtenu les libertés politiques, le gouvernement responsable dont nous sommes fiers, dont nous jouissons.

Il y avait des nôtres avec ceux qui ont posé la pierre angulaire de la Confédération, et demain on leur élèvera un monument.

Sous tous les régimes, elle a fourni au navire de l'État un premier timonier, et elle est encore prête à en fournir demain.

Elle n'est pas déloyale, elle a donné si souvent des preuves non équivoques de sa loyauté au drapeau qui protège nos libertés, que l'on devrait cesser d'entretenir à son égard, en certains lieux, des doutes blessants.

Mais quand l'a-t-elle été déloyale? Est-ce en 1776? Non. Est-ce en 1812? Non. Est-ce en 1885, lors de l'insurrection des Métis? Non. Est-ce en 1900, lors de la révolte du Transvaal? Non. Est-ce en 1914? Non. Ce sont des nôtres, un des nôtres qui le premier a payé l'impôt du sang pour assurer à l'Empire son intégrité. Quand? Jamais.

Elle est française; sans doute, elle veut se souvenir, conserver intact le dépôt qui lui a été confié: langue, institutions, lois, et elle n'aime pas qu'on prenne à la

gorge ses enfants pour empêcher le verbe français, gardien de la foi, d'arriver sur leurs lèvres.

Elle ne demande qu'une chose, qu'on ne lui enlève pas, lambeau par lambeau, les privilèges qui lui ont été accordés, qu'on respecte l'esprit et la lettre des traités, de la Constitution.

*Inférieure, indigne, déloyale*, la province de Québec? Non jamais! Arriérée? Non plus. Elle n'est pas arriérée.

Le progrès pour elle n'est pas un épouvantail, un mot qui sonne mal à son oreille, elle le veut, elle le désire, l'organise. Elle compte sur vous pour l'obtenir; vous répondrez à son appel, et s'il en est ainsi, ce rameau en fleurs, "né au grand arbre dont les racines plongent au vieux sol de France," produira des fleurs, des fruits savoureux, abondants. Elle continuera d'être le rempart de nos libertés politiques, religieuses et civiles, la gardienne vigilante de nos institutions, de notre langue et de nos lois et quoi qu'il arrive, les enfants engendrés par elle ne pourront être assimilés. Vous les reconnaîtrez à ce double caractère: ils n'oublieront jamais, ils maintiendront l'honneur toujours et partout.

#### MEMBRES DE L'UNION ST-JOSEPH DE ST-SAUVEUR:

La province de Québec est heureuse et fière d'être au milieu de vous ce soir, pour vous exprimer ses sentiments de profonde reconnaissance et vous dire qu'il est des dates qu'il faut célébrer, des anniversaires qu'il ne faut pas laisser passer inaperçus, car les démonstrations qui ont alors lieu nous procurent l'occasion de féliciter, de remercier, de faire des vœux.

Honneur et reconnaissance aux fondateurs de votre société, les Kirouac, Dolbec, Charest, Durocher, Martineau et à leur dignes successeurs.

Ils ont été de véritables citoyens, des patriotes sincères, des chrétiens convaincus, des bienfaiteurs de l'humanité.

Leur rôle a été noble et grand.

L'homme est naturellement égoïste, mesquin, imprévoyant, ils lui ont prêché la charité, la mise en pratique de la belle maxime chrétienne: Aimez-vous les uns les autres, et les membres de l'Union St-Joseph, se sont aimés comme des frères; oui, l'homme ne songe pas à l'avenir, que la maladie de demain le terrassera et le tiendra cloué pendant des semaines, des mois, sur un lit de souffrance: que la mort viendra couper le fil de son existence; il ne songe pas au chômage, au grand départ, à la veuve et aux orphelins. Ils ont prêché l'évangile de la mutualité, et les membres de l'Union St-Joseph se sont préparés pour les mauvais jours.

Et votre Union, quand l'épreuve est arrivée, a été la main qui a séché les larmes, apporté au foyer la consolation, et y a fait pénétrer un rayon de soleil et d'espérance, donné le pain de l'existence et de l'intelligence aux enfants, bref, a assuré la survivance de la famille.

Et en ce moment, la voix des disparus domine celle des vivants et monte jusqu'à moi. Elle crie elle aussi: honneur et reconnaissance aux fondateurs de l'Union St-Joseph de St-Sauveur! Ils nous ont rendu service, à nos familles, à notre paroisse, à notre province.

Nous leur avons élevé dans nos âmes un monument plus durable que celui de la pierre et l'airain que vous leur avez élevé sur la place St-Pierre.

Mes dernières paroles, monsieur le président, seront pour vous et vos dévoués collaborateurs.

Vous avez des prédécesseurs dont vous pouvez être fiers. Nous sommes fiers d'avoir des ancêtres, malheureusement nous ne songeons pas toujours à eux.

Le meilleur témoignage de l'appréciation de la conduite d'autrui est de l'imiter.

Vous n'oublierez pas cette vérité, vous marcherez sur les traces de vos prédécesseurs, vous les dépasserez dans le chemin de la mutualité, et s'il en est ainsi, dans cinquante ans, votre union convoquera ses membres pour célébrer d'autres anniversaires, d'autres succès.

Nous ne caressons point l'illusion de pouvoir y être présents, nous serons partis pour le lieu de l'éternel repos, nous aurons fermé nos paupières dans l'éternelle nuit, mais il en est qui auront déjà brisé les planches de leur tombeau, car cette demeure sera trop étroite pour eux, ils sont destinés à l'immortalité.

Mais ce que je sais aussi et dont je suis certain, c'est que la province de Québec sera alors plus grande, plus prospère qu'aujourd'hui, étendant ses rameaux au-delà de ses frontières non plus sur des blessés, mais sur des cicatrisés, et qu'elle descendra encore avec plaisir, empressement, fierté, au milieu de vous, pour rendre un témoignage non équivoque de son admiration et qu'elle ne trouvera de meilleure expression pour synthétiser sa pensée que de dire en se découvrant : Vous êtes encore comme hier les puissants facteurs de mon progrès et de ma prospérité.

---

## NOCES D'OR DU MERITE AGRICOLE

---

### BIENVENUE AUX LAUREATS

---

Québec, 1er septembre 1915.

Excellence, (1)

Messieurs,

Ce jour rappelle un événement remarquable, un anniversaire glorieux, qui fera époque dans les annales de vos familles, de vos paroisses, de la cité et de la province de Québec. En effet, il y a aujourd'hui vingt-cinq ans, un premier-ministre de cette Province, au souffle puissant, au regard pénétrant, dont le nom est resté gravé dans le cœur de notre population, qui lui a élevé un monument, dans l'enceinte du Palais législatif, l'honorable Honoré Mercier, afin de donner une preuve de son admiration pour la classe agricole, lui prouver sa reconnaissance, stimuler ses nobles efforts, créait l'Ordre du Mérite Agricole, le seul ordre de chevalerie qui existe dans notre pays. Le geste de l'homme d'Etat était grand, aussi eut-il un retentissement considérable dont les échos sont parvenus jusqu'à nous.

Une nouvelle date était inscrite dans notre vie nationale, une de ces dates que l'on ne doit, qu'il ne faut jamais oublier, dont il est bon de célébrer l'anniversaire, car les démonstrations qui ont alors lieu, procurent toujours l'heureuse occasion de remercier quelqu'un pour les bienfaits qu'il a accomplis, de le féliciter pour les résultats qu'il a obtenus, de faire des vœux pour que le succès couronne encore, couronne toujours ses efforts. Le

---

(1) Sir Pierre Evariste Leblanc, Lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Ordre du Mérite Agricole dans notre province ne pouvait passer inaperçu. Il devait être marqué au contraire, par une démonstration qui, à son tour, ferait époque. Nous avons lancé l'idée; partout elle a été accueillie favorablement. En répondant à notre invitation, vous êtes ici plus de trois cents pour en assurer la réalisation et avec votre précieuse collaboration, le programme que nous avons élaboré sera fidèlement exécuté.

Le succès désormais ne fait plus de doute; nos plus sincères remerciements.

Cette démonstration vous était due ainsi qu'au fondateur de votre Ordre, elle est donc un hommage et un acte de reconnaissance. Oui, elle est un hommage à votre glorieux passé, dont le souvenir nous remue très profondément; un hommage à votre présent, si plein de douces espérances; elle est un acte de reconnaissance pour les bons services que vous avez rendus toujours si fidèlement et si modestement, à la Famille, à la Paroisse, à l'Église et à l'État.

Elle est un hommage à la mémoire de celui qui en voulant reconnaître vos mérites, vous a élevés au-dessus des autres classes de notre société et vous a donné une preuve tangible de son admiration.

Honneur donc à vous d'abord, et reconnaissance! Honneur à lui ensuite et reconnaissance!

Mercier, vous le savez, messieurs, s'est rappelé le passé. Les grandes scènes auxquelles les ancêtres, plus particulièrement les vôtres, ont été mêlés, leur départ du beau et grand pays, que nous aimons toujours, leur abandon de fermes si renommées par leur fertilité, leur arrivée sur la terre canadienne, alors si lointaine, où ils ont tracé un sillon qui a vu germer avec le blé, une civilisation chrétienne et française; puis leur isolement, leur cession, leur lutte admirable pour la survivance, et enfin, grâce à eux, la conservation de notre langue, de nos institutions et de nos lois. Et il vous a vus conti-

nuant leur œuvre avec la même ardeur, le même zèle, le même dévouement, le même succès. Et il a dit : l'agriculture a été en honneur chez tous les peuples, dans notre Province, elle a droit à un non moins grand respect, car elle y a été une pierre angulaire et un rempart. Nous lui devons le passé, le présent, notre avenir est entre ses mains.

Et immédiatement il a ajouté : "Laboureur, avance, sors des rangs, tu as mérité la médaille des bons et longs services; je la dépose sur ta poitrine, que sur ton passage toutes les têtes s'inclinent, car tu es plus grand que nous!"

Je ne saurais tenir aujourd'hui un langage plus juste, plus digne, plus élevé. Comme lui hier, je vous salue, bas, très bas, avec respect, avec admiration.

Vous avez fait pousser un brin d'herbe là où il n'en poussait pas; vous habitez encore pour la plupart la terre ancestrale, vous la conservez comme un fidei-commis, vous la transmettez; vous êtes les bienfaiteurs de notre pays. Honneur à vous et reconnaissance!

Messieurs, vous êtes aussi nos hôtes. En mon nom, au nom de la cité de Québec, au nom de la province de Québec, au nom de toute notre population, sans distinction de race, de religion et de partis, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue; je vous offre la plus large hospitalité, et je forme le vœu que vous emportiez de cette fête une excellente impression, en conserviez le meilleur souvenir, et surtout que vous ayez de nombreux imitateurs.

---

**RESOLUTION PASSEE EN FAVEUR DE NOS  
COMPATRIOTES D'ONTARIO**

---

A UNIVERSITE LAVAL DE QUEBEC

---

QUÉBEC, 12 MARS, 1916.

ÉMINENCE, MESSEIGNEURS,  
MESDAMES, MESSIEURS,

Nous ne pouvons, mieux nous ne devons terminer cette intéressante séance, sans adopter une résolution qui, résumant nos pensées, formulant nos prétentions, affirmant nos droits, exprimant nos vœux, sera pour ceux qui luttent dans la province voisine afin d'y assurer la survivance française, un cri d'encouragement et d'admiration.

C'est la tâche agréable qui m'a été confiée par l'Association Catholique de la Jeunesse canadienne, tâche acceptée sans hésitation, avec plaisir, empressement et reconnaissance, et que je suis heureux et fier de remplir, sans dégager aucune de mes responsabilités.

J'ai donc l'honneur, mesdames et messieurs, de soumettre à votre approbation, la résolution suivante :

Après avoir entendu les honorables Landry et Belcourt raconter les récentes péripéties de la lutte glorieuse, soutenue par les Canadiens français de l'Ontario pour la conservation de leurs droits à l'enseignement du français à leurs enfants, cette assemblée, touchée des exemples de vertus héroïques, donnés par les pères, les mères de famille, par les instituteurs et les institutrices et même par les petits Canadiens-français, est heureuse d'exprimer aux défenseurs de la langue française dans l'Ontario, sa grande admiration et son approbation enthousiaste.

Convaincue de la légitimité de leurs droits et de leurs revendications, cette assemblée émet le vœu ardent que les difficultés actuelles se règlent bientôt, suivant les dictées du droit et de la justice et à cette fin, elle assure l'association canadienne-française d'Ontario, représentée ici par son valeureux Président(1), de son adhésion la plus sympathique et la plus efficace.

Puisse cette résolution, mesdames et messieurs, que vous venez d'adopter unanimement, aller droit au cœur, droit à l'esprit, droit à la volonté de ceux qui sont les maîtres de la situation actuelle!

C'est votre désir, c'est le mien. Et je prie le Dieu qui a veillé sur le berceau de notre nationalité et dirige encore ses pas, d'en assurer la prompte réalisation!

Et s'il en est ainsi, le peuple canadien verra encore des jours nombreux de paix, de bonheur, de prospérité, bref, d'entente cordiale, sous l'égide de ce drapeau, à la devise française: "Dieu et mon droit", pour lequel nous avons versé, versons en ce moment et serons toujours prêts à verser, le plus pur de notre sang, car notre fidélité au passé n'affecte en aucune manière notre loyauté au présent.

---

(1) Honorable A. C. P. R. Landry.

**BANQUET OFFERT AUX DELEGUES DE LA  
"BONNE ENTENTE" DE L'ONTARIO**

---

**REPOSE AU TOAST "A LA PROVINCE DE QUEBEC"**

---

Québec, Château Frontenac, 10 oct. 1916.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, (1)  
MESSIEURS,

Plusieurs fois déjà, dans mon humble carrière, j'ai eu le plaisir, l'honneur et l'avantage d'être appelé à répondre au toast qui vient d'être porté à la province de Québec, en termes si heureux et si aimables par l'interprète fidèle, j'en suis certain, de mes compatriotes de la province de l'Ontario.

Mais en aucune circonstance, je n'ai senti, je l'avoue, responsabilité plus lourde peser sur mes épaules. Toutefois je n'ai pas voulu me soustraire au devoir de l'heure présente et j'ai accepté avec confiance, avec fierté, la tâche honorable mais délicate qui m'a été confiée, escomptant indulgence et sympathie.

Le but de votre visite, compatriotes de l'Ontario, est manifeste, vous ne le cachez d'ailleurs nullement.

Vous avez prêté l'oreille et il vous a semblé que l'organisme canadien ne fonctionnait pas normalement, que des germes dissolvants se développaient avec rapidité, que les relations entre les divers éléments de la population n'étaient plus les mêmes et avec l'esprit pratique qui vous caractérise, le patriotisme éclairé qui vous anime, vous avez pris une grande décision : vous renseigner

---

(1) Sir Georges Garneau.

personnellement, dont la conséquence est la visite que vous faites actuellement de nos principaux centres pour y rencontrer nos industriels, nos commerçants, nos hommes politiques, prendre contact plus intime avec notre population, ausculter son cœur, ses poumons, analyser ses sentiments, comprendre mieux ses aspirations. Vous avez pensé juste et agissez sagement. C'est le sûr moyen de découvrir la cause du malaise et d'arriver au résultat désiré : "Une confiance réciproque, un respect mutuel, bref, une entente cordiale, synonyme de paix, de bonheur, de progrès et de prospérité".

Et si vos démarches, comme je l'espère et nous le désirons tous, sont couronnées de succès, encore une fois, vous aurez bien mérité de la patrie canadienne.

Messieurs, vous êtes donc nos hôtes. Cordiale bienvenue !

Vous venez de boire à la province de Québec et, à cette occasion, vos lèvres se sont ouvertes pour lui dire des choses aimables, des choses vraies. Vous avez bien voulu la féliciter pour les résultats obtenus, la remercier pour ses constants efforts.

Votre sympathie s'est manifestée d'une manière non équivoque. Désormais vos vœux l'accompagneront dans sa marche. L'inscription de son nom sur le menu de ces agapes fraternelles est une citation à l'ordre du jour, une appréciation flatteuse de ses bons services. Aussi cette fille de la pensée française et chrétienne est-elle, en ce moment, tout émue et toute confuse. Son cœur, sur les parois duquel sont burinés deux mots : Fidélité et Loyauté, fidélité au passé et loyauté au présent, deux mots qui synthétisent ses sentiments, bat-il plus vite qu'à l'ordinaire et profondément reconnaissante, elle me prie de vous offrir ses plus sincères remerciements. Elle occupe donc une place dans vos esprits et dans vos cœurs. Elle la mérite.

Elle est belle la province de Québec, oui, belle en toute saison.

Elle est belle en effet, le printemps, quand les lacs secouent le manteau de glace qui, depuis des mois, les retient captifs, quand les rivières reprenant leur liberté, font entendre leur doux murmure, quand les forêts se couvrent d'une floraison nouvelle, quand elle reçoit dans son sein généreux la semence féconde.

Elle est belle l'été, quand sous la chaleur de son soleil vivifiant, les espérances caressées commencent à se dessiner de toutes parts et que le travailleur n'a plus aucun doute sur le succès qui couronnera ses efforts.

Elle est belle l'automne, quand les fruits mûrs pendent aux arbres, que les tiges de blé ploient sous le poids de leur lourde tête et qu'elle dore jusqu'au feuillage des forêts afin que rien ne manque à la richesse, à l'enchantement du décor.

Elle est belle, même l'hiver, quand enveloppée dans son long manteau blanc, elle semble dormir d'un profond sommeil ; illusion messieurs, elle ne prend qu'un léger repos bien mérité, restaurant ses forces pour des labeurs nouveaux.

Rien d'étonnant que nous l'aimions. Oui ! nous l'aimons profondément.

Elle a aussi notre admiration, car elle n'est pas indigne, inférieure, déloyale, arriérée.

Elle a un passé glorieux, un présent plein d'espérance et un avenir brillant lui est réservé.

Son passé, messieurs, vous le connaissez, vous en avez lu l'émouvant récit, il s'identifie étroitement avec l'histoire de ce pays.

Des découvreurs, des missionnaires, des fondateurs de villes, des guerriers fameux, des hommes d'Eglise et d'État, en ont écrit les plus belles pages.

En effet, c'est sur son sol, sur ce rocher où, avec un regard d'aigle, a été nichée sa capitale, que sont descendus les pionniers de la civilisation et de la foi, que les "pèlerins" y ont tracé en même temps que Louis Hébert, notre premier colon y traçait le sien, un sillon qui s'est

prolongé d'un bout à l'autre du pays jusque sur le territoire de la République voisine.

Vous foulez en ce moment les cendres de héros qui sur les plaines désormais historiques, ont vidé leur querelle séculaire dans un combat fameux dont le résultat a amené un changement d'allégeance.

Les régimes politiques sous lesquels nous avons vécu et vivons, ont été élaborés dans les murs de cette ville avec notre concours et notre collaboration et particulièrement ce régime, qui depuis un demi-siècle a assuré le développement prodigieux du Canada et lui a fait prendre une si belle place parmi les colonies de l'Empire.

Elle a un présent qui nous donne lieu d'ouvrir nos cœurs à l'espérance ; un bel avenir, encore une fois, lui sourit.

Elle n'est pas inférieure. Sous quel rapport le serait-elle ? Serait-ce sous le rapport de l'étendue de son territoire ? Plus grande que la plupart des pays de l'Europe, elle n'est pas la plus petite province de la Confédération canadienne. Ses forêts exploitées avec prudence et sagesse, protégées par des lois qui lui ont attiré récemment de votre part félicitations méritées, excitent l'envie de tous ceux qui les connaissent. Ses fleuves, ses rivières, ses lacs cherchent des rivaux et son sol n'est guère dépassé en fertilité.

Serait-ce sous le rapport moral ? Non ! Car les statistiques judiciaires prouvent que son actif criminel est moindre que celui des autres provinces.

Serait-ce sous le rapport agricole ? En ces dernières années, nos cultivateurs ont pris part à vos expositions et vous leur avez décerné de nombreux premiers prix.

Serait-ce sous le rapport politique ? Ce sont des nôtres qui avec les vôtres, ont réclamé et obtenu, au prix même de leur sang, les libertés politiques dont nous jouissons et sommes si fiers.

Et il me semble que nous ne faisons pas mauvais usage de la Constitution qui nous a été accordée, du

gouvernement responsable. Le timonier que le peuple s'est choisi, (1) ne dirige-t-il pas avec habilité, en ces heures difficiles, son navire à travers les écueils de la mer politique ? L'année dernière, votre grande université lui donnait une haute appréciation de sa belle intelligence, de son grand jugement, en lui décernant un de ses titres les plus convoités. Preuve non équivoque que de nos collèges, de nos universités, sortent des hommes de valeur qui peuvent soutenir la comparaison avec ceux des autres provinces et attirer l'attention du monde.

Ce geste nous a été particulièrement agréable.

Serait-ce sous le rapport de l'instruction publique ? Tout système scolaire doit respecter les droits de la famille, de l'Église et de l'État. Prenez, ouvrez et lisez ce modeste volume intitulé " Lois scolaires de la province de Québec ", et vous y trouverez la preuve de mes avancés, de nos sentiments, de notre sincérité. Nous avons respecté et la lettre et l'esprit de la loi. Par le Conseil de l'Instruction publique, composé de deux comités distincts et autonomes, l'un pour les protestants, l'autre pour les catholiques, les autorités religieuses, politiques et civiles exercent leur contrôle sur l'enseignement. Par les commissions scolaires, électives, les contribuables, c'est-à-dire les pères de famille, se choisissent ceux qui imposeront l'impôt, le percevront et en feront emploi, engageront l'instituteur et construiront la maison d'école. La minorité jouit de tous les privilèges qui lui sont garantis. Elle peut faire donner à ses enfants une éducation dans sa langue et conforme à ses idées religieuses. Par un simple avis, les contribuables appartenant à la minorité peuvent se soustraire au contrôle de la majorité. Je suis bien prêt à l'admettre ce système n'est peut-être pas parfait, mais il est perfectible, il faut faire la part des circonstances et se les toujours bien rappeler : notre cession, notre isolement, notre situation précaire sous

---

(1) Sir Lomer Gouin.

tous rapports. Il fallait vivre d'abord et nous avons survécu. Il fallait ensuite créer. Et aujourd'hui nous avons 1283 commissions scolaires catholiques et 363 commissions scolaires protestantes, des écoles primaires, secondaires, modèles, académiques, normales, industrielles, techniques, des collèges commerciaux et classiques, des universités, 9380 instituteurs et institutrices laïques, 7000 instituteurs religieux et 450,000 élèves dont la très grande majorité étudient les deux langues officielles du pays: l'anglais et le français.

Il ne nous reste donc qu'à perfectionner un système qui répond à nos besoins, à nos aspirations, qui a subi l'épreuve du temps et a eu jusqu'à présent le grand avantage de ne provoquer aucune crise dans les rangs de notre population. Dieu soit loué ! anathème soit celui qui dans un seul but de représailles voudrait y porter une main sacrilège !

### LOYAUTÉ

Sa loyauté, messieurs, pourquoi la mettre en doute ? Le sarcasme, l'injure, la calomnie ne lui feront point quitter le sentier de l'honneur et du devoir.

Frappe, mais écoute ! Un jour une délégation vint lui offrir la liberté, mais promptement, sans hésitation, pour respecter la foi jurée, elle repoussa l'offre des séducteurs, et l'aigle américain se cassa l'aile sur le rocher de Québec, et il eut le même sort chaque fois qu'il y dirigea son vol. Non, elle ne manqua pas alors à son devoir, ni en 1812, ni en 1837, ni en 1866, ni en 1885, ni en 1900 et depuis 1914, elle paye généreusement quoi qu'on en pense et dise le lourd impôt du sang.

Permettez-moi de citer un cas. Hier matin nous sommes allés dans notre vieille basilique prier pour le repos de l'âme d'un concitoyen et d'un compatriote, le lieutenant René Pelletier, tombé en pleine jeunesse au

champ d'honneur et dont la sœur a revêtu le beau costume de nos infirmières.

Bon sang ne pouvait, ne peut mentir. Son père, le colonel Oscar Pelletier, porte les cicatrices qu'il a reçues en 1885, dans les plaines de l'Ouest et en 1900 dans le Sud-Africain. Et l'aïeul, Sir Alphonse Pelletier, ancien lieutenant-gouverneur de cette province, faisait partie de notre milice lors de l'invasion féniennne. Ce n'est pas un cas isolé, car les Beaubien, les Belzile, les Binet, les Grondin, les Beaudry, les Beauset, pour ne parler que des disparus, ont emboîté le pas sur le chemin du devoir, de l'honneur et de la gloire. Et, si je faisais l'appel des absents, vous, monsieur le président, le premier vous vous lèveriez pour répondre et dire : "Il y a une place vide à mon foyer, mais je suis fier de mon fils, il fait son devoir."

Par où le père a passé, passera bien l'enfant. Quand la guerre sera terminée, l'on constatera, je l'espère, une fois de plus, que les Canadiens-français n'ont pas été les derniers, ni les moins nombreux à ajouter un fleuron glorieux au drapeau britannique.

Elle n'est pas arriérée. Le progrès ne l'effraie pas, elle le prépare et l'assure et je n'en veux d'autre preuve que ces écoles techniques et de hautes études commerciales, fondées récemment et au prix de grands sacrifices, que vous avez visitées hier et aujourd'hui.

Ah! sans doute la province de Québec ne s'assimile pas. Soit, elle veut se souvenir, conserver intact le dépôt qui lui a été confié: sa langue, ses institutions et ses lois.

Aussi proteste-t-elle avec énergie contre toute spoliation de ses droits. Et elle demande, exige qu'on ne lui enlève pas lambeau par lambeau les privilèges qui lui ont été garantis ; c'est son devoir, et vous me comprenez, vous, nobles descendants de ces loyalistes, qui ont préféré au drapeau américain celui de notre pays. C'est son droit, les termes de la cession, ceux de l'Acte de Québec,

les clauses de nos grandes chartes ne peuvent être interprétées d'une autre manière. Chiffons de papier, dira-t-on en certains milieux malsains ; oui, chiffons de papier, mais dont le respect fait régner la paix, l'harmonie, produit le progrès et la prospérité et ajoute un titre glorieux de plus à un pays.

L'Angleterre sous ce rapport a toujours donné de grands et fructueux exemples.

Je viens, messieurs, de vous esquisser à grands traits le programme que se sont tracé nos sociétés nationales aux premiers jours de leur existence et auquel depuis elles ont été scrupuleusement fidèles.

Le respect du passé, la survivance de la nationalité canadienne-française, la conservation de ses privilèges, tel a été l'objet de leur vive sollicitude, tel a été le but qu'elles se sont proposé d'atteindre. N'ayez crainte, elles n'ont jamais tenté de développer dans le cœur et l'esprit de notre population, que ces deux nobles sentiments : la fidélité au passé, la loyauté au présent, sentiments qui répondent à ses aspirations. Car je ne crains point de l'affirmer, notre province ne rêve d'autre allégeance, elle est heureuse et fière de vivre sous le drapeau qui protège ses libertés.

Je ne puis oublier, ni taire, ce que vous êtes. Vous aussi vous habitez une belle et grande province, vous travaillez avec dévouement et patriotisme à son développement industriel, commercial, intellectuel. Les résultats obtenus jusqu'à présent vous font honneur et vous écrivez de glorieuses pages. Vous êtes les descendants d'une des grandes nations de l'Europe. Vos ancêtres n'ont pas à rougir de vous et vous pouvez en être fiers. Nous aussi nous avons une origine européenne, je dirais mieux une commune origine. Rien d'étonnant donc que nous éprouvions tous en ce moment les mêmes soucis pour l'avenir.

De quoi demain sera-t-il fait ? L'avenir n'est à personne, je le sais, l'avenir est à Dieu. Mais l'avenir

ne peut-il pas être prévu, se préparer ? Nos mères patries, la France et l'Angleterre, pendant des siècles se combattirent avec acharnement. Mais un jour un roi, dont le souvenir nous est particulièrement cher, Edouard VII, devint le père de l'entente cordiale et comme conséquence vous les retrouvez à cette heure solennelle, sur le théâtre d'une terrible guerre luttant épaule à épaule pour le triomphe du droit et de la justice. L'histoire se répète. Elle s'est répétée sur la terre canadienne. Qu'elle s'y perpétue ! Et s'il en est ainsi, Canadiens-français et Canadiens-anglais, ne dépensant plus inutilement leurs énergies dans des luttes fratricides, compteront toujours et davantage dans la Confédération, et le Canada continuera d'être le plus beau joyau de la Couronne britannique.

---

## DEVOILEMENT DU MONUMENT DE LA FOI

---

Québec, 17 octobre 1916.

EMINENCE, MESSEIGNEURS,  
MESDAMES,  
MESSIEURS,

L'Histoire, a dit Michelet, est une résurrection, et vous le savez, Messieurs, sa voix puissante pénètre souvent dans les tombeaux, et en fait sortir ceux qui y dorment, dans le froid linceul de l'oubli et de l'ingratitude, afin qu'ils viennent recevoir un témoignage, hélas trop souvent tardif mais sincère et mérité, de l'admiration et de la reconnaissance publique.

Debout, les morts! crie-t-elle, et les disparus, bien-fauteurs oubliés de l'humanité, renaissent de leurs cendres, le front ceint de lauriers.

Nos découvreurs, nos missionnaires, nos pionniers, nos guerriers l'ont entendue cette voix et y ont répondu. Au commandement, il se sont redressés et leur verbe est devenu et sera désormais de pierre et d'airain.

Hier, c'était Jacques-Cartier, le découvreur du pays; Champlain, le fondateur de Québec, surnommé le père de la Patrie canadienne; Laval, le premier évêque, l'organisateur de la hiérarchie religieuse; Montcalm, le vainqueur de Carillon et aussi le grand vaincu des plaines d'Abraham; Lévis, à qui la victoire ne fut jamais infidèle. Demain, ce sera Louis Hébert, le chef de la famille agricole. Aujourd'hui, c'est le tour des premiers missionnaires et des premiers éducateurs, les Récollets, héros modestes qui ont joué dans l'anonymat du sacrifice et du patriotisme, un beau rôle, rempli une grande mission autour du

berceau de nos origines et auxquels la postérité veut donner une appréciation non équivoque de leur conduite par l'élévation de ce beau monument.

Québec, terre ancestrale, encore une fois, tu as été fidèle à ta belle devise, tu t'es souvenu. Je suis fier de toi, et mon cœur s'ouvre à l'espérance. Tu vivras, car l'avenir appartient à ceux qui n'ont point le culte de l'oubli.

Le trois centième anniversaire de l'arrivée des pionniers de la foi et de l'éducation dans notre pays ne devait, ne pouvait passer inaperçu. C'est une date lumineuse dans nos annales, c'est un fait important de notre existence nationale qu'il faut rappeler souvent, n'oublier jamais.

Les organisateurs de cette démonstration pouvaient écrire, pouvaient parler, ils ont préféré avec raison cristalliser l'événement dans une statue, dans un monument; aussi ont-ils droit à nos remerciements et nos félicitations. Le monument orne sans doute la place publique, mais en même temps à tous, petits comme grands, savants comme ignorants, il tient un langage élevé, donne une grande et salutaire leçon.

Celui-ci sera particulièrement éloquent. Il dira que nous avons eu à notre disposition, me servant du style de Chateaubriand, tout le génie de la France, parce que nous avons eu la double milice de ses camps et de ses autels. Il dira que la foi, ce trésor inestimable, nous fut apportée par les disciples de Saint François d'Assise, dignes émules des Jésuites, des Sulpiciens, des prêtres du Séminaire des missions étrangères, qu'ils ont bien mérité du Ciel et de la terre, et que cet hommage public est une bien faible récompense de leurs précieux services. Il dira que l'éducation fut aussi leur grande préoccupation, que la formation des esprits les passionna au même degré que le salut des âmes — il provoquera enfin de nouveaux et nombreux dévouements car il y aura toujours des cerveaux à éclairer, des cœurs à former.

C'est la voix que vous entendez en ce moment, vous, les dignes successeurs de ces nobles devanciers, c'est la leçon que vous recevez et que vous suivrez.

Je le sais, votre rôle n'est pas moins modeste, ni moins ingrat, vos efforts ne seront probablement pas plus appréciés en certains milieux. Mais conscients de vos responsabilités, sachant que tant vaut le maître tant vaut l'élève, vous ne reculerez devant aucun sacrifice, vous ne négligerez rien, afin de pouvoir donner un enseignement productif des meilleurs résultats. La seule ambition que vous avez, la seule satisfaction que vous recherchez est celle du devoir accompli. Vous l'aurez. Honneur à vous, et reconnaissance!

Et vous, élèves de nos écoles, de nos couvents, de nos collèges, de nos séminaires, avenir et espérance de la nationalité, qui êtes venus prendre place, votre place autour de ce monument, vous ne refuserez pas votre concours, vous répondrez à l'attente, vous viendrez puiser abondamment à la source intarissable de force intellectuelle et de vie morale, que les coups de ces vigoureux ouvriers de la vigne du Seigneur ont fait jaillir du rocher, et s'il en est ainsi, que le vent souffle de l'est ou de l'ouest, n'ayez crainte : "Le petit rameau" dont parlait le consul, à la voix sympathique, "né au grand arbre dont les racines plongent au vieux sol de France," produira des fleurs et des fruits qui seront notre gloire, notre force et notre récompense.

Il ne me reste, messieurs, qu'un devoir bien agréable à remplir, celui de vous remercier et de vous féliciter : vous remercier pour avoir répondu aussi spontanément à l'invitation de prendre part à ce ralliement national afin de commémorer un événement remarquable de notre histoire ; vous féliciter pour la manière avec laquelle vous avez apporté votre précieuse et intelligente collaboration. Messieurs, une autre page de nos annales est écrite, ne la tournez pas trop vite, au contraire tenez les yeux fixés longtemps sur elle, lisez-la et la relisez souvent afin d'y

puiser cet esprit des aïeux qui leur a fait accomplir des prodiges et assurera notre marche sur leurs traces, notre survivance. C'est le vœu que je forme en vous priant de vous préparer pour nos glorieux lendemains et je demande au Dieu qui nous protège depuis trois siècles d'en assurer la réalisation.

---

**RECEPTION AUX UNIONS OUVRIERES**  
**(Fête du Travail)**

**ALLOCUTION DU REPRESENTANT DES COMMISSAIRES**  
**DE L'EXPOSITION PROVINCIALE**

Québec, 3 septembre 1917.

Messieurs,

C'est pour moi un plaisir, un honneur et un avantage que d'être au milieu de vous, en ce jour spécialement consacré pour honorer la classe importante que vous constituez dans notre Province; un plaisir, car je sais que j'y compte et rencontre des amis sincères et dévoués; un honneur, car vous êtes l'état-major des forces ouvrières organisées; un avantage, car c'est une occasion excellente pour se renseigner sur des questions économiques et sociales d'une vitale importance; aussi est-ce avec empressement que j'ai accepté l'aimable invitation, de représenter officiellement la Commission de l'Exposition provinciale à ces agapes fraternelles et je m'empresse de lui offrir mes remerciements les plus sincères pour cette délicate attention.

J'y joins des félicitations pour l'heureuse idée qu'elle a eue de clore ainsi cette année, la fête du travail, la fête des travailleurs organisés.

Ouvriers, vous avez des droits et des devoirs. Des droits au respect, à l'estime, à l'attention, aux égards, car vous êtes les chevilles ouvrières du progrès, les sentinelles avancées de la prospérité.

Nous sommes vos débiteurs, nous n'acquitterons jamais la dette que nous vous devons

Est-il une fête civile, religieuse, nationale, à laquelle vous n'avez point pris part, dont votre participation n'en a pas assuré, consacré le succès? Fête de la Patrie,

Fête de la Religion. Ouvriers, mes confrères, ouvriers, mes compatriotes, je vous salue avec fierté, avec vénération, avec amour. Oui, dans notre pays, notre Province, vous êtes un élément d'ordre, de progrès, de prospérité.

Vous avez bien commencé la journée, par un acte de foi, au Dieu dont la religion a honoré, relevé, sanctifié le travail; vous y avez ajouté un acte d'affirmation à des droits égaux, et un acte de confiance dans la reconnaissance de vos légitimes ambitions.

Et la Providence par son beau soleil, décor nécessaire de nos démonstrations, vous a donné, la première, une preuve de ses sympathies, je m'en réjouis avec et pour vous.

Vous avez la force physique, la force intellectuelle, ne reculez pas devant l'effort de l'étude. Des écoles spéciales vous ouvrent leurs portes, écoles du soir, écoles des arts et métiers, écoles techniques, entrez-y donc, et quand vous en sortirez, le cerveau mieux meublé, avec la moralité qui vous caractérise, vous prendrez dans l'arène une meilleure position, vous pourrez améliorer considérablement votre sort, celui de vos familles.

Vous avez des droits, faites-les respecter. Vous avez des devoirs, sachez les remplir; soyez les amis de l'ordre dans la poursuite de votre idéal et tous nous serons vos amis, vos défenseurs.

Que le capital ne soit pas pour vous un ennemi, un épouvantail, ne le considérez pas comme un pressoir; que le travail ne soit pas non plus un vil instrument, une misérable chose.

Que tous deux, plutôt, capital et travail, soient comme les deux bras puissants du levier qui prendra notre pays, notre Province, pour les jeter et les tenir sur le chemin du progrès et de la prospérité.

Voilà mon vœu, à vous et à moi de le réaliser; voilà ma prière, à Dieu de l'exaucer.

Je vous renouvelle mes félicitations et mes meilleurs souhaits.

## FETE NATIONALE FRANCAISE

---

Montréal, 15 juillet 1918.

Monsieur le Consul, (1)

Mesdames,

Messieurs,

Vous avez été trop bon, monsieur le Consul, d'adresser une proposition en ma faveur au gouvernement de la République française, aux fins de me faire nommer officier de l'Instruction publique. Vous poussez l'amabilité jusqu'à m'en remettre personnellement les brevets et les insignes, en ce jour, 14 juillet, particulièrement cher à tous ceux qui ont dans les veines quelques gouttes de votre sang, ou qui n'ayant pas ce grand honneur et ce précieux avantage, ont toutefois, l'âme assez haute pour reconnaître les qualités éminentes de la belle, de la bonne, de la noble nation française et s'incliner devant elle. Je suis donc doublement heureux, mesdames et messieurs, d'être au milieu de vous en cette circonstance, je ne puis toutefois, me défendre d'une émotion réelle et profonde, et vous pouvez croire également à ma grande confusion. Votre appréciation de mes humbles faits et gestes est flatteuse, trop flatteuse; je regrette de n'avoir pas le droit de m'inscrire en faux. A mes remerciements les plus sincères, permettez que j'ajoute cette déclaration pure et simple: Si je n'avais pas tenu la ligne de conduite que vous avez soulignée, récompensée, j'aurais manqué à mon devoir. Si j'en change la direction, j'y manquerai.

Je suis en effet de ceux qui croient que le patriotisme des miens, descendants des pionniers de la civilisation chrétienne et française, sur la terre canadienne, doit être tissé de ces deux fibres puissantes: la fidélité au passé, la loyauté au présent. Je vais continuer la prédication de

---

(1) M. C. E. Bonin.

cet évangile, convaincu que l'enseignement d'une telle doctrine sera agréé par mes deux patries et productif des meilleurs résultats.

Je suis donc parfaitement à l'aise aujourd'hui, monsieur le consul, mesdames, messieurs, pour vous dire en terminant :

A cette heure, il n'y a place dans nos cœurs que pour un de ces deux sentiments : celui de la fidélité, qui s'y est prodigieusement développé. En ce moment, angoissés, comprimés, ils battent plus fort et plus vite qu'à l'ordinaire. Vous en soupçonnez la raison. On vous l'a donnée : l'amour de la France. Oui, nous l'aimons religieusement la France, comme des fils bien nés doivent aimer une bonne mère, elle mérite notre affection, elle en est digne.

Voilà pourquoi je suis certain d'être leur modeste mais fidèle interprète, en souhaitant à l'occasion de sa fête nationale, la cessation de la "grande pitié qui règne sur son territoire," afin qu'elle reprenne sa marche après l'apothéose de la victoire, dans la paix qu'elle aura si chèrement procurée à l'humanité. Je dirais mieux, qu'elle continue sa marche à la tête des nations civilisées.

---

and the other side of the mountain  
is the same as the other side of the mountain

and the other side of the mountain  
is the same as the other side of the mountain

and the other side of the mountain  
is the same as the other side of the mountain

and the other side of the mountain  
is the same as the other side of the mountain

and the other side of the mountain  
is the same as the other side of the mountain

and the other side of the mountain  
is the same as the other side of the mountain

and the other side of the mountain  
is the same as the other side of the mountain

and the other side of the mountain  
is the same as the other side of the mountain

---

TROISIÈME PARTIE

---

POLITIQUE

---

STATEMENT OF

POLLING

## SUR L'ADRESSE EN REPONSE AU DISCOURS DU TRONE

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, QUÉBEC,  
SESSION 1903.

MONSIEUR L'ORATEUR, (1)

Ce n'est presque jamais sans une émotion profonde, ni un sentiment de crainte bien légitime, qu'un député élève pour la première fois la voix dans une enceinte parlementaire. Ces deux sentiments ont surtout existé, j'en suis certain, chez ceux qui m'ont précédé dans l'accomplissement de la tâche honorable, mais délicate qui m'a été confiée. Inutile d'ajouter que j'étais certain qu'ils existeraient en ce moment chez moi. Cependant j'ai cru qu'il était de mon devoir de ne pas refuser la marque de confiance qui m'était donnée par ceux qui président aux destinées de cette Province, et de ne point laisser échapper l'occasion qui m'était offerte de défendre les intérêts de ceux que je représente. J'ai escompté la sympathie de la Chambre, sympathie qui s'est manifestée tant de fois pour les jeunes, et pour ceux qui font leur début sur la scène politique. La manière avec laquelle elle m'a salué, il y a quelques instants, avant même que j'aie parlé, me permet d'espérer que je ne serai point déçu.

### COURONNEMENT DU ROI.

Monsieur l'Orateur, lors de la visite du Duc d'York au Canada, il y a près de deux ans, un journaliste d'une province étrangère, nous a lancé dans les colonnes de son journal cette insulte gratuite: "L'Héritier présomptif de la Couronne britannique a mis le pied sur le sol de la Province d'Ontario, il est maintenant dans le Canada". Monsieur l'Orateur, le 24 juin dernier, la nationalité Canadien-

---

(1) Hon. H. B. Rainville.

ne-française a tenu dans les murs de la vieille Cité de Champlain, l'une de ses grandes assises. Les fils de la famille ont répondu à l'appel qui leur a été fait, il n'en a pas manqué un seul; il m'aurait fait plaisir de voir là et alors celui qui a écrit la phrase blessante que je viens de citer, lorsque la nouvelle de la maladie grave du Roi est arrivée. Je lui aurais demandé de me dire quelle était la cause de cette souffrance morale, de cette anxiété, qui se trahissait sur la figure de tous, sans exception, et il aurait été forcé de me répondre: "L'épreuve cruelle qui vient de frapper leur Souverain".

Oui, monsieur l'Orateur, l'émotion fut grande et les cœurs n'ont respiré à l'aise que lorsque tout danger fut disparu et qu'il fut certain que le jour du couronnement n'était que retardé.

Pourquoi donc toujours insinuer que nous sommes déloyaux? Nous ne l'avons pas été, nous ne le sommes pas, nous ne le serons jamais. Les preuves de notre fidélité ne sont-elles donc pas écrites en caractères assez visibles dans les pages de l'histoire de ce pays? Il faut donc encore toujours les rappeler. Aux premiers jours du régime anglais, lorsque l'Aigle américain est venu mettre notre loyauté à l'épreuve, en nous offrant d'ajouter une étoile à son drapeau, qu'avons-nous fait? Les liens devaient être faibles, ils venaient d'être formés. Cependant nous avons repoussé l'offre qui nous était faite, offre alléchante dans les circonstances, pour respecter la foi jurée.

Quelques années plus tard, lorsque nos voisins voulurent de nouveau envahir le territoire canadien, qu'est-ce que nous avons encore fait? Notre devoir. Car nous avons pris les armes pour défendre notre nouvelle patrie, afin de repousser ses ennemis, et ce fut même l'un des nôtres qui, par un fait d'armes remarquable, se couvrant de gloire et d'honneur lui et les siens, sauva la position.

Bref, monsieur l'Orateur, chaque fois que l'intégrité

de l'empire britannique a été menacée, nous avons été du côté de ses plus zélés défenseurs.

Je l'ai déjà dit, et je suis heureux de le répéter aujourd'hui de mon siège: nés sur ce sol que nos pères ont arrosé de leur sang, pour le conserver soit à la France, soit à l'Angleterre, nous voulons y vivre et mourir. Nous ne demandons qu'une chose: le respect des Traités. Nous sommes satisfaits de vivre sous le drapeau qui flotte sur nos têtes, respecte nos droits, protège nos libertés; sous son égide nous nous préparons sûrement à jouer le rôle qui nous a été confié, à remplir notre mission; et si jamais séparation doit se produire, notre désir est qu'elle se produise sans heurt, ni commotion, par la seule marche des événements.

Aussi suis-je certain que parmi les voix qui ont acclamé notre Souverain au jour de son couronnement, aucune ne fut plus chaude ni plus sincère que celle de celui(1) qui nous y a représentés avec tant de tact et de dignité. Non, il n'a pas jeté une note discordante dans cette circonstance et je puis ajouter que la Chambre est heureuse de saisir l'occasion, la première qui lui est offerte depuis le jour du couronnement, pour exprimer la joie que lui cause l'arrivée d'un tel événement, renouveler ses serments de fidélité, souhaiter que le règne qui commence soit long, heureux et pacifique, répéter enfin ce cri du cœur qui a retenti dans toutes les parties de l'Empire: Dieu sauve, Dieu protège le Roi.

#### UNIVERSITÉ LAVAL.

L'année qui vient de se terminer, monsieur l'Orateur, nous a rappelé un anniversaire remarquable: le cinquantième de la fondation de l'Université Laval de Québec.

La lutte pour la conquête de nos droits politiques était terminée, la bataille allait recommencer sur un autre terrain. L'œuvre de ces séminaires qui avaient surgi en temps propice, comme jadis surgirent ces forts

---

(1) Sir W. Laurier, Premier-Ministre du Canada.

échelonnés depuis Québec jusqu'à la Louisiane, ne suffisait plus pour préparer, pour outiller notre jeunesse. L'enseignement supérieur s'imposait. Le vieux Séminaire de Québec, toujours empressé à servir la cause de la religion et celle de la patrie, comprit qu'il avait un nouveau devoir à remplir; il ne voulut point s'y soustraire, une fois de plus il fut à la hauteur de la circonstance.

Élève de ce Séminaire, étudiant de Laval, je serais indigne de cette *Alma Mater*, si je ne remerciais publiquement ses fondateurs et leurs successeurs, pour le bien qu'ils ont fait au prix de si grands sacrifices, depuis un demi siècle, non seulement dans la Province de Québec, mais dans toute la Puissance du Canada.

Remerciements donc et reconnaissance à Laval, ce foyer de formation intellectuelle et morale d'où est sortie l'élite de notre population, d'où sortira celle de demain.

Aussi avons-nous appris avec joie la décision prise par l'exécutif de cette Province, de souscrire une somme de \$15,000.00 afin d'aider ceux qui avaient formé le beau projet de lui donner à l'occasion de cet anniversaire une preuve tangible de leur affection, de leurs sympathies, et j'espère que lorsqu'il s'agira de ratifier un si bel acte, nous verrons se répéter la scène qui se passa ici, lorsqu'un Premier ministre (1) proposa de voter \$10,000.00 pour secourir l'Université d'une province étrangère qui venait d'être cruellement éprouvée, c'est-à-dire qu'il y aura unanimité sur tous les bancs et applaudissements de toutes parts. La dette que nous avons contractée ne sera pas payée, nous n'aurons fait que prouver notre reconnaissance. Mais cet acte de reconnaissance, approuvé déjà par tous, catholiques et protestants, comblera de joie le personnel de cette institution, surtout son Recteur actuel, Mgr Mathieu, ce patriote au dévouement sans borne, au cœur toujours ouvert, ce grand éducateur de la jeunesse, qui dépense sans compter les meilleures années de sa vie pour la belle cause de l'enseigne-

---

(1) L'Hon. H. Mercier.

ment supérieur et dont le désir est de mourir à son service, pour ce bon et fidèle serviteur, appelé par l'Église, il y a quelques mois, au nombre de ses prélats, et sur la poitrine duquel brillent les décorations que la France et l'Angleterre donnent à leurs sujets les plus distingués.

#### CONFÉRENCE INTERPROVINCIALE.

Québec, monsieur l'Orateur, devait être encore l'endroit où se tiendrait une Conférence interprovinciale. Notre Province est l'aînée de la famille et c'est toujours d'elle que les sœurs cadettes semblent attendre le signal. 1864-1888-1902 sont maintenant des dates qui feront époque dans nos annales politiques.

Vous vous en rappelez, monsieur l'Orateur, à la dernière session, l'actif député de Chambly(1) a soulevé la question du rajustement du subside fédéral; il avait les sympathies de la Chambre, mais sur la déclaration de ses chefs, déclaration conforme aux faits, qu'un projet était à l'étude, il s'est montré soldat aussi discipliné que dévoué, et aux sympathies s'est jointe l'admiration.

La promesse faite a été remplie, les négociations commencées ont été continuées et le succès semble nous sourire.

Des résolutions basées sur le mémoire préparé, adopté et transmis aux Ministres d'Ottawa par les Premiers ministres des Provinces qui se sont réunis ici en décembre dernier, seront soumises et je caresse l'espoir qu'elles rencontreront l'approbation de cette Chambre.

L'Acte de la Confédération a subi l'épreuve du temps; l'heure est arrivée de lui faire subir quelques amendements et il ne faut pas attendre que la situation soit désespérée pour demander un remède. Non, il ne faut pas attendre d'être à la merci de ceux avec qui nous aurons à traiter.

---

(1) Maurice Perreault, maintenant décédé.

Ce n'est pas la première fois que cette question est introduite dans nos débats. C'était un des projets de Mercier. A peine venait-il de prendre les rênes du pouvoir que déjà il essayait de le faire adopter par ses collègues des autres provinces, mais il ne fut pas heureux. Défaut d'entente d'un côté, manque de sympathie de l'autre, les résultats furent apparemment nuls. Il avait raison pourtant alors, comme nous l'avons aujourd'hui. A nous qui l'avons aimé jusqu'à la fin, de continuer son œuvre.

Loin de moi le moindre soupçon sur les intentions des Pères de la Confédération. Créer un lien puissant entre des petits Etats, les habituer à n'avoir qu'un même esprit, qu'un seul cœur, qu'une seule âme, les préparer à devenir un grand pays, telle était, tout en conservant à chacun d'eux son autonomie, si je ne me trompe, leur idée. S'est-elle réalisée jusqu'à présent? Oui, mais au prix de quels sacrifices. Se réalisera-t-elle à l'avenir? Il est difficile de répondre dans l'affirmative. Depuis que l'acte de la Confédération a été signé, les événements ont marché vite. Lorsque les Provinces cédèrent leurs droits d'accise et de douane, les revenus de ces deux sources s'élevaient à \$11,000,000.00, ils s'élèvent aujourd'hui à \$38,000,000.00. La population de notre province a augmenté depuis cette époque de 500,000 âmes et les dépenses pour l'Instruction publique, l'administration de la Justice civile et criminelle, l'Agriculture, la Colonisation ont dû nécessairement s'en ressentir. L'administration de la chose publique nous coûte maintenant près de \$4,000,000.00 de plus par année. Cependant les revenus sont restés les mêmes. Où allons-nous? A la taxe directe, à la séparation ou à l'Union législative, triple alternative qui semble nous attendre. Il n'est guère possible de songer à augmenter les impôts; la séparation sera probablement difficile; il reste l'Union législative, mais l'Union législative, c'est la perte de notre autonomie. Et, nous de la Province de Québec, nous y tenons

plus que toute autre province, à cette autonomie. Nous occupons en effet une position particulière, nous avons une langue, des institutions, des lois à conserver et à transmettre, et l'autonomie c'est le moyen, c'est l'assurance, la protection, le rempart.

Puisque l'expérience nous révèle quelque chose de défectueux dans la Constitution qui nous régit, il y a unanimité dans les rangs cette fois, prenons les moyens de faire disparaître ces défauts. Suivons la voie qui nous est indiquée pour arriver à cette fin, et j'espère que cette fois le pouvoir central ne verra pas dans notre démarche une attaque dirigée contre lui. Il est formé d'hommes qui connaissent trop nos besoins, qui savent quelles sont nos aspirations. Ils les ont si souvent partagées, leur chef est un des nôtres,<sup>(1)</sup> c'est le digne compagnon de la femme distinguée qui rehaussait hier par sa présence l'ouverture de notre session; qu'elle me permette de voir dans cette amabilité un heureux présage. Qu'il nous accorde, que ses collègues nous accordent l'augmentation que nous sollicitons du subside que nous recevons, augmentation qui nous permettra de faire honneur à la position, et il aura acquis, ils auront acquis un titre de plus à notre admiration, à notre reconnaissance, à notre confiance.

#### AGRICULTURE—COLONISATION—ÉDUCATION.

Monsieur l'Orateur, une partie importante du discours du trône traite des questions vitales de l'agriculture et de la colonisation. Agriculture, Colonisation et Éducation: voilà les trois grandes bases sur lesquelles l'on doit asseoir la prospérité future de cette Province.

Notre système d'éducation est complet, il n'est pas parfait, mais il est perfectible et les réformes se feront. Toutefois je ne puis m'empêcher d'ajouter que je suis toujours fier de voir les médailles d'or et les diplômes

---

(1) Sir Wilfrid Laurier.

qu'il remporte, lorsqu'il va subir la comparaison avec d'autres sur un terrain étranger. L'Agriculture, de son côté, a fait des progrès énormes durant ces dernières années. Notre province prend les devants, gare à ceux qui la suivent!

Les cercles agricoles augmentent; l'esprit de corps se développe chez nos cultivateurs, le goût de s'instruire se répand et sous la poussée de l'honorable ministre de l'Agriculture des succès nouveaux nous attendent.

Conseil d'agriculture, conférenciers agricoles, écoles d'agriculture, cercles agricoles, sociétés d'agriculture, stations d'arboriculture, il ne manque qu'une chose. L'honorable ministre(1) sourit, il a deviné ma pensée, j'ai déjà ses sympathies. Oui, il manque une ferme expérimentale, mais nous l'aurons, et probablement avant longtemps, et c'est l'honorable ministre qui en dotera la province. Non, il ne sortira pas de son nouveau département sans avoir exécuté ce projet, sans prouver ainsi le grand intérêt qu'il porte à la classe agricole dont il est un des fils les plus distingués et toujours l'éloquent défenseur.

La Colonisation enfin avance rapidement, n'oublions pas que pour accélérer sa marche, nous ne pouvons compter sur des secours de l'extérieur. La commission nommée à la dernière session afin d'étudier cette grave question, pour la sortir du domaine politique, si possible, a été cruellement éprouvée; la maladie, la mort l'ont tour à tour assaillie sans merci, elle vient d'être reconstituée et l'impossible sera fait pour que nous ayons un rapport au cours de la présente session. Aidons donc ceux qui ont mis à notre service leurs talents, leur expérience; ne les discréditons pas aux yeux du public, à plus forte raison, ne les couvrons pas d'injures. Attendons leur œuvre pour la juger.

Monsieur le Président, le discours du Trône nous annonce enfin plusieurs mesures dont l'importance n'é-

---

(1) L'Hon. Adelard Turgeon.

chappe à personne, entre autres une pour le renouvellement du contrat de l'Asile de Beauport, une autre pour la refonte de notre Loi Electorale. Il est prématuré d'entrer dans les détails de ces deux mesures. Dans tous les cas pas de mouvement de recul. Gardons le terrain gagné au prix de tant de sacrifices, efforçons-nous toutefois par la première, au moyen d'un terme plus long dans le contrat et des conditions plus libérales, de procurer à des déshérités de la nature tous les perfectionnements de la science moderne et par la seconde, faisons disparaître les traces d'un formalisme inutile.

Monsieur l'Orateur, j'ai entendu dire quelquefois dans cette Chambre: "Le discours du trône est bien maigre, rien d'étonnant, nous sommes en temps de carême" Celui que nous venons d'entendre sera critiqué sévèrement, on le parodiera comme on l'a fait hier en dépit des règles les plus élémentaires de la convenance, de la décence, du respect que l'on doit au représentant de la Couronne. Cependant on ne pourra lui faire pareil reproche cette année. Au contraire, Monsieur l'Orateur, le menu de la session est très chargé, nous ne sommes pas ici d'ailleurs pour nous amuser, nous y avons été appelés pour travailler, nous ne reculerons pas devant l'accomplissement de nos devoirs. Quand nous sommes allés devant le peuple solliciter le mandat qu'il nous a confié, nous avons contracté de graves obligations; nous retournerons peut-être bientôt devant lui, nous sommes déjà à la troisième session de ce Parlement; saisissons donc l'heure qui passe pour remplir fidèlement notre tâche, servir fidèlement ceux que nous représentons, n'oublions pas que l'avenir ne nous appartient pas. Non, il ne nous appartient pas. Il me semble que c'est hier que j'entraï dans cette Chambre au bras de l'honorable M. Déchène. Cependant, il n'est plus à son siège, il n'y reviendra jamais. Sur sa tombe à peine fermée, je dépose en mon nom, au nom du parti auquel il a appartenu et pour lequel il a combattu jusqu'à la mort, un hommage ému d'admiration et de reconnaissance.

C'est sans doute, monsieur l'Orateur, plus particulièrement de notre population qu'il voulait parler, celui qui, il y a quelques mois prononçait ces belles paroles: "Peuple Canadien, rameau en fleurs, né au grand arbre dont les racines plongent au vieux sol de France". Peuple de la province de Québec, tu n'es qu'un rameau en fleur, mais un rameau destiné à produire des fruits, des fruits d'or, c'est à nous d'en assurer la maturité, et si nous nous sommes acquittés fidèlement de ce soin, quand viendra l'heure d'aller rendre compte de notre conduite, à ce peuple, juge suprême de nos actions, nous aurons le droit de demander avec confiance le renouvellement de notre mandat et lui dont le bras tout puissant fait et défait les ministères, envoie les députés siéger à droite ou à gauche, se rendra à notre désir.

Monsieur l'Orateur, j'ai terminé ma tâche, mais avant de proposer, secondé par mon ami, le député de Mégantic,(1) qu'une humble adresse en réponse au discours du Trône soit votée, qu'il me soit permis de remplir un dernier devoir: vous remercier pour l'attention que vous m'avez prêtée, pour la sympathie que vous m'avez manifestée et d'ajouter que la manière avec laquelle je viens d'être traité sera un des plus agréables souvenirs de ma carrière politique.

---

(1) Geo. Smith, aujourd'hui conseiller législatif.

## SUR LE BILL RODDICK

ASSEMBLEE LEGISLATIVE, QUEBEC

15 AVRIL, 1903.

MONSIEUR L'ORATEUR, (1)

Le projet de loi que nous sommes à discuter est certainement l'un des plus importants sinon le plus important de ceux qui ont été proposés pendant cette session. Quant à moi, il me fournit de plus l'heureuse occasion de mettre en pratique une idée que j'émettais, il y a quelques mois, en répondant au toast porté à la province de Québec, dans un banquet donné par mes confrères. J'ai alors dit en effet : "Nous vivons à une époque où l'esprit d'association règne en maître, les aspirations, les intérêts, les privilèges des professions libérales sont les mêmes, pourquoi leurs moyens d'action et de défense ne seraient-ils pas identiques et communs?" Je la saisis donc avec plaisir et empressement, cette occasion, avec d'autant plus de plaisir et d'empressement, que je vais, tout en défendant les membres d'une profession sœur, menacés de perdre les privilèges qui leur ont été accordés, combattre pour la cause sacrée de l'autonomie des provinces.

Monsieur l'Orateur, je ne veux pas reprocher aux auteurs de ce projet, les intentions qui les animent. Ces intentions chez eux ont une explication plausible, c'est un nouveau moyen qu'ils prennent pour atteindre leur but : l'unité de langue et de loi dans ce pays. Les craintes qu'il inspire et la promptitude avec laquelle ils veulent le repousser s'expliquent également chez ceux pour qui l'union législative est une menace et un danger.

Pour bien comprendre la portée de ce projet de loi, ne convient-il pas d'abord de rappeler quelles sont les prérogatives dont nous jouissons, et de constater quels sont les privilèges qui ont été accordés à la profession

---

(1) Honorable H. B. Rainville.

médicale dans cette Province, d'examiner ensuite avec soin l'amendement que l'on propose de faire à la constitution qui nous régit, et à celle dont jouissent les médecins, d'essayer d'en découvrir l'effet, et de se demander enfin s'il est équitable, s'il est avantageux d'accéder à la demande qui nous est faite.

Par les sections 92 et 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, la Législature a le droit exclusif de décréter des lois relatives aux droits civils et à l'éducation. Elle a aussi en vertu du principe de la décentralisation le droit de déléguer ses pouvoirs à des corporations, corps publics, ou personnes morales. C'est ce qu'elle a fait lorsqu'elle a chargé le collège des Médecins de la province de Québec, d'établir et de fixer les qualités et connaissances exigées pour l'inscription, d'octroyer des certificats de capacité. Droits exclusifs d'une part, telle est la position actuelle.

Maintenant, qu'est-ce que l'on nous demande? D'ajouter aux Statuts Refondus de la province de Québec, un tout petit article qui mettra cependant en force un projet de loi passé par le parlement du Canada à sa dernière session et dont l'effet sera l'établissement d'un Conseil Médical au Canada.

Et quel sera le but de ce Conseil? Le but de ce Conseil est : (clause 4)

(a) D'établir un degré d'aptitude et de connaissance en médecine qui permettra à ceux qui l'atteindront, d'être admis et autorisés à pratiquer dans toutes les provinces du Canada ;

(b) D'établir un registre des médecins canadiens et de faire la compilation, la révision et la publication de ce registre ;

(c) D'établir et fixer les qualités et connaissances exigées pour l'inscription y compris les cours d'étude à suivre, les examens à subir, et en général, les conditions requises pour l'inscription ;

(d) De créer et maintenir un bureau d'examineurs pour l'examen des aspirants et l'octroi de certificats de capacité;

(e) De travailler à élever la profession médicale en Canada à un niveau tel qu'elle puisse être reconnue dans le Royaume-Uni, et que les praticiens canadiens puissent acquérir le droit de s'y faire inscrire en vertu des actes du Parlement Impérial désignés sous le titre de "Medical Acts";

(f) "L'obtention avec la coopération et à la demande des différents conseils médicaux des diverses provinces du Canada, des mesures législatives nécessaires pour la mise à exécution des dispositions du présent acte, et pour atteindre les objets ci-dessus énumérés."

Mais, monsieur l'Orateur, les médecins de la province de Québec, ceux des autres provinces, ont-ils demandé l'établissement de ce Conseil médical, ont-ils dans ce but adressé à Ottawa, pétitions sur pétitions? Je ne le crois pas. Non, ce projet a été plutôt une œuvre individuelle qu'une œuvre collective. Et pourquoi les médecins des différentes provinces auraient-ils agi ainsi quand les collèges qui les représentent veillent avec un soin jaloux aux intérêts de leur profession et travaillent sans cesse pour la faire avancer dans le chemin du progrès?

Au contraire, ceux de notre Province, le Collège des médecins de cette province l'ont vivement combattu et le combattent encore et il faut, remarquons-le bien, la coopération et la demande des conseils médicaux des diverses provinces du Canada, pour la mise à exécution des dispositions de l'acte médical du Canada. La simple équité envers des hommes qui ont rempli fidèlement les obligations qu'ils avaient contractées envers leur pays, qui ont aussi rempli fidèlement le mandat qui leur avait été confié par leurs confrères, nous fait donc une obligation de ne pas les spolier de leurs droits et privilèges, de ne pas leur imposer un régime qu'ils craignent avec

**raison.** Voilà pour les médecins et le Collège des médecins.

Mais quand bien même les médecins et le Collège des médecins de cette Province pensant y trouver quelque avantage, recommanderaient et demanderaient l'adoption du projet de loi qui nous est soumis, serions-nous justifiables de nous rendre à ce désir? je dis que non.

D'abord l'avantage, le principal, qu'ils peuvent en retirer, est la réciprocité interprovinciale, laquelle peut être obtenue aussi bien par des lois passées par les législatures que par le Parlement du Canada, et en retour qu'aurions-nous abandonné? Nos droits scolaires, quelque chose de notre autonomie. Et la province de Québec, plus que toute autre, pour aucune considération ne doit, ne peut en sacrifier la moindre parcelle.

Et puis la porte sera ouverte et les tentatives d'empîètement recommenceront sous un autre prétexte et avec des chances toujours de plus en plus grandes.

M. l'Orateur, quand nous entrons dans cette enceinte parlementaire, nous y apportons avec nous certains principes généraux, qui sont comme des jalons qui nous indiquent la voie à suivre. Pour ma part, j'y suis entré avec l'idée que la province de Québec, au service de laquelle je venais d'être appelé, avait une autonomie et que je devais travailler à sa conservation; j'y suis entré avec cette autre idée que lorsque des corporations demandent certains privilèges, nous pouvons bien les leur refuser, que nous devons les traiter avec équité et ne jamais leur imposer ce qu'elles n'ont jamais sollicité. Voilà, M. l'Orateur, les raisons qui m'engagent à voter en faveur de l'amendement proposé par mon ami le député de Sherbrooke, (1) et en reprenant mon siège qu'il me soit permis de former le vœu que cette Chambre,

---

(1) Honorable P. Pelletier, Agent de la Province de Québec, à Londres.

qu'on a tant décriée et méprisée depuis quelque temps, prouve aujourd'hui d'une manière non équivoque, qu'elle connaît ses droits, qu'elle entend les conserver et les transmettre dans toute leur intégrité, bref, M. l'Orateur, prouve qu'elle n'a pas dégénéré.

---

## DEBAT SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

### FIXATION D'UN SALAIRE MINIMUM POUR LES INSTITUTEURS DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, SÉANCE DU 19 MAI, 1905.

MONSIEUR L'ORATEUR, (1)

Mon but en faisant cette demande de production de documents est bien simple : c'est d'attirer l'attention de cette Chambre sur une résolution qui a été proposée et adoptée par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, à sa séance du 10 mai dernier, de provoquer dans cette enceinte une discussion qui ne sera certainement pas dépourvue d'intérêt et d'arriver ainsi à y avoir une expression d'opinion qui sera d'une certaine utilité avant longtemps à l'honorable Secrétaire (2) de la province et à ses collègues.

M. l'Orateur, il ne faut pas se faire d'illusion, une agitation au sujet de l'importante question de l'éducation est commencée et va se poursuivre, une véritable fièvre s'est emparée de tous les esprits.

Je ne sais si le grand débat qui se fait en ce moment dans la Chambre des Communes sur la garantie, en matière d'éducation, que l'on doit donner dans les deux nouvelles provinces de l'Ouest, aux minorités d'aujourd'hui, comme à celles de demain, à celles de toujours, a donné le signal de cette intéressante discussion.

---

(1) Honorable Auguste Tessier.

(2) Honorable R. Roy.

Toujours est-il que dans toutes les provinces de la Confédération, dans les grands journaux quotidiens comme dans les plus humbles gazettes, dans les revues, dans les clubs politiques, dans les sociétés d'économie politique, les graves questions d'éducation sont discutées avec entrain, avec chaleur, avec enthousiasme.

Notre législature qui n'aime pas à rester en arrière, est entrée, elle aussi, dans le mouvement. Depuis l'ouverture de cette session de nombreuses interpellations ont été faites ainsi que des demandes pour production de documents. Des projets de réforme ont été déposés, des discours éloquents ont été prononcés à se sujet, discours remplis de statistiques qui nous ont mis sous l'impression que nous occupons, sous plusieurs rapports, une position inférieure dans la Confédération. Je vous l'avoue, M. l'Orateur, en les écoutant, j'ai senti le rouge me monter au front, j'ai éprouvé une grande humiliation.

Tout n'est point parfait, je l'admets, mais tout n'est pas aussi arriéré qu'on le prétend. Avons-nous fait quelque chose, oui ou non, pour l'Instruction publique dans la province de Québec? Quand nous sommes allés sur un terrain étranger, soutenir la comparaison de notre système scolaire et de ses résultats avec celui et ceux des autres pays, comment en sommes-nous revenus? Avec des premiers prix dans la plupart des cas, lauriers qui excitèrent et excitent encore une convoitise bien légitime.

Et comme question de fait, à la grande Exposition universelle de Paris en 1900, sans l'exhibit de l'humble province de Québec, que serait-il arrivé? Le grand Prix aurait été accordé, vous le savez, à un autre pays que le Canada.

Les salaires des instituteurs surtout ont été critiqués d'une manière très sévère, leur insuffisance a été établie.

M. l'Orateur, nous avons entendu depuis quelque temps proclamer dans cette enceinte de grands principes, de ces principes qui frappent l'esprit populaire, le séduisent et l'entraînent, sans vouloir qu'ils souffrent une

seule exception. Je ne veux point référer à un débat antérieur, je n'enfreindrai point les règles de la Chambre.

Dans le cas qui nous intéresse, l'on a paru vouloir insinuer que le dévouement de l'instituteur est en proportion directe du salaire qu'il reçoit et que le résultat de l'école est sujet à la même règle.

Je m'inscris en faux contre cette idée que l'on veut faire pénétrer dans nos esprits.

Le résultat de l'école est là pour prouver le contraire. Je n'ai pas à faire dans ce moment l'éloge de notre corps enseignant. Qu'il me soit permis toutefois de déclarer ici, proclamer que nous sommes heureux de reconnaître qu'il renferme des apôtres et des patriotes et de les saluer au passage avec respect et reconnaissance. Ce corps a fourni et fournit actuellement des sujets en grand nombre qui, épris d'idéalisme, comprenant les besoins de notre population et connaissant le manque de ses ressources, donnent avec générosité, sans s'occuper du maigre salaire, tout le fruit de leurs études et de leur expérience.

Il appartenait, M. l'Orateur, au Conseil de l'Instruction publique de prouver une fois de plus qu'il suit le mouvement de l'éducation, qu'il s'y intéresse, qu'il écoute les plaintes, accepte d'un bon esprit les suggestions qu'on lui fait, les réformes qu'on lui soumet et essaie chaque fois d'apporter un remède au mal dont on se plaint. C'est afin d'atteindre ce but que le Comité catholique, lors de sa dernière réunion, a passé la résolution dont je demande la production et qui sera bientôt mise devant cette Chambre. Elle est maintenant entre les mains de l'Exécutif.

Que va-t-il en faire ?

Critiquer est facile, suggérer un moyen, donner un conseil l'est autant. La difficulté se présente toujours lors de la réalisation de l'idée.

Deux moyens s'offrent à mon esprit : Ou le gouvernement, afin d'assurer un meilleur traitement aux instituteurs, aura recours à la coercition ou à la récompense. La persuasion morale reste pour la députation.

Mais, M. l'Orateur, la coercition vient en conflit direct avec le principe de l'autonomie scolaire.

La coercition demande une sanction; la confiscation de l'octroi; et la confiscation de l'octroi peut amener d'abord la fermeture de quelques écoles, ou bien l'abandon de l'octroi, parce qu'il est trop minime, ce qui signifie la sortie de l'école du contrôle de l'État. La position de l'instituteur n'en sera pas améliorée, elle restera la même si elle n'en est pas aggravée.

L'expérience est là pour prouver ce que j'avance.

En 1898, une résolution semblable (résolution Masson) a été passée, suivie d'un ordre-en-conseil comportant coercition, qui a dû être révoqué, rappelé devant la tempête qu'il a soulevée dans nos commissions scolaires.

Reste donc la récompense. Le gouvernement de cette province va nous appeler à porter à \$100.000 le montant destiné aux écoles élémentaires; j'aime à croire qu'il pensera aux instituteurs et que sous formes de primes données, non aux municipalités qui pourraient s'en prévaloir pour réduire d'autant le salaire, mais données directement aux instituteurs suivant leurs états de service et capacité, améliorera leur position.

Monsieur, j'ai terminé mes remarques, je demande pardon à cette Chambre de l'avoir retenue un peu trop longtemps à cette époque avancée de la session. Mais je croyais que c'était mon devoir d'attirer son attention sur cette question et j'ai essayé de le remplir aussi fidèlement que possible. J'aime à croire qu'elles ont été prises en bonne part et n'ont blessé personne. Quelques-uns s'en prévaudront pour dire et proclamer qu'elles ne sont pas opportunes, indignes d'un libéral.

En terminant, monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de déclarer encore une fois, que je suis pour le progrès sous toutes ses formes, suivant les besoins et les ressources de notre population, que je reconnais à cette population certains mérites, qu'elle a fait quelque chose et que je ne suis pas du nombre de ceux qui ne négligent aucune occasion de la dénigrer, l'humilier et qui ont

recours à ces moyens extrêmes pour la faire avancer dans le chemin du progrès ; mais que je suis, au contraire, du nombre de ceux qui veulent une école proprette et coquette, où les règles de l'hygiène sont observées, qui est un "home" pour l'enfant, qui lui rappelle les plus beaux souvenirs de son existence, qui est ombragée par les arbres du pays, surtout par l'érable, afin qu'il n'ait pas loin à aller pour en arracher la feuille qu'il mettra à sa boutonnière, au jour de nos fêtes nationales. Je suis du nombre de ceux qui veulent qu'il y ait non loin d'elle un mai au haut duquel flottent les deux drapeaux qui nous sont chers, celui de la France et celui de l'Angleterre, unissant leurs gloires et leurs énergies et provoquant dans nos cœurs et nos esprits les nobles sentiments de l'amour et de la fidélité. Je suis du nombre de ceux qui veulent que l'instituteur qui s'y dévoue soit rémunéré généreusement, suffisamment, mais je suis surtout du nombre de ceux qui croient et qui veulent que l'on ne rompe pas avec le passé ; que la pierre angulaire de cette école soit posée et maintenue par l'Église et l'État, convaincu que la génération qui sortira d'une pareille école, sera une génération chrétienne, saine et morale, notre gloire et notre récompense et qui comme celle d'hier et d'aujourd'hui, jouera un rôle prépondérant non seulement dans cette province mais dans toutes les autres provinces de la Confédération.

---

## DEBAT A LA LEGISLATURE DE QUEBEC

### LA CLASSE AGRICOLE

MARS, 1906.

MONSIEUR L'ORATEUR, (1)

Je suis heureux que mon ami le député de Rouville (2) ait soulevé ce débat qui va nous permettre, à nous, les députés des comtés ruraux, d'exprimer notre opinion sur certaines questions qui intéressent la classe agricole, que nous avons l'honneur de représenter plus particulièrement dans cette Chambre.

Parler des conférences agricoles, monsieur l'orateur, c'est parler, il me semble, si je ne me trompe et si je ne m'abuse, de l'Instruction publique, de cette question qui passionne en ce moment tous les esprits, mais de l'Instruction publique au point de vue agricole.

Trop longtemps hélas! l'on a cru dans cette province, monsieur l'orateur, que pour tenir les mancherons d'une charrue, semer le grain à la volée, couper à la faucille et même abattre un arbre, il n'était pas nécessaire de savoir lire, écrire et compter.

Mais heureusement cette idée qui a été la cause de la lenteur de nos progrès a vécu.

Et maintenant l'on est convaincu que le cultivateur comme l'industriel, le commerçant, l'homme de profession, pour se frayer un chemin, pour arriver au succès et contribuer à la prospérité générale, doit avoir non seulement un torse d'hercule, des muscles bien développés, mais aussi un cerveau bien équilibré et bien rempli, une intelligence cultivée.

Voilà le résultat de la campagne entreprise et menée avec succès par le gouvernement actuel et ceux qui l'ont précédé.

(1) Honorable W. A. Weir.

(2) Alfred Girard

Cette campagne doit être continuée.

C'est à l'école qu'il faut d'abord commencer le travail, en demandant, comme l'honorable secrétaire de la province l'a fait, à l'instituteur, de développer dans le cœur de l'enfant du cultivateur, l'amour, la fierté de sa noble profession, l'attachement au sol qui l'a vu naître, l'ambition de conserver et de transmettre intact le bien paternel. L'enseignement primaire agricole se fera de cette manière. L'enseignement secondaire agricole sera donné par les conférenciers agricoles, les brochures agricoles, le journal de l'agriculture.

J'ai été longtemps sous l'impression, monsieur l'orateur, je l'avoue, que l'argent que l'on vote chaque année pour payer le salaire des conférenciers agricoles, était un capital mal placé et qui ne produisait pas le résultat désiré.

Mais depuis que j'ai l'honneur de représenter l'un des plus beaux comtés ruraux de cette province, depuis que j'ai le plaisir d'assister à ces conférences, d'entendre les leçons qui s'y donnent, d'en constater les résultats, mon opinion s'est considérablement modifiée, et je proclame sans crainte d'être contredit que cet argent est bien placé et rapporte au centuple.

Je saisis avec plaisir et empressement l'occasion qui m'est offerte de féliciter et remercier les conférenciers agricoles du département de l'Agriculture de cette province pour le zèle et le patriotisme avec lesquels ils s'acquittent de la tâche honorable qui leur a été confiée, "d'instruire nos cultivateurs". La réputation de MM. Grignon, Dalairé, Boyer, n'est plus à faire.

Je regrette toutefois de ne pouvoir en dire autant de ceux qui nous sont envoyés par le département de l'Agriculture d'Ottawa, faisant toutefois une exception pour des hommes comme MM. Drysdale, Chapais et Charron.

Il me semble que si l'on faisait un choix plus judicieux, consultait auparavant les officiers du département de l'Agriculture à Québec, les députés des comtés, l'on

pourrait facilement tracer un programme qui conviendrait mieux à la classe agricole et répondrait davantage à ses besoins.

J'ajouterai, ces conférences devraient être données au commencement de l'hiver, car à cette époque de la saison, les chemins sont plus beaux, les réunions plus faciles et par conséquent plus nombreuses.

En outre, si deux conférences peuvent être données le même jour, elles devraient l'être dans la même paroisse, car autrement il en résulte des inconvénients regrettables.

Je laisse à mon ami le député de St-Louis, (1) le soin de défendre le papier, l'impression, les gravures du journal de l'agriculture, il saura s'en tirer, j'en suis certain, comme toujours avec succès. La meilleure preuve que le journal est rédigé d'une manière intéressante, c'est que les cultivateurs de mon comté se plaignent de le recevoir d'une manière très irrégulière. Qu'il fasse donc cesser ce grief, et en bon libéral, je ne reprocherai à personne de faire imprimer le journal à Montréal, ce qui est probablement la cause du mal, comprenant que les partis politiques comme le cœur, ont "leurs raisons que la raison n'entend pas".

Enfin, le choix des brochures agricoles devrait toujours être fait avec soin, et la distribution faite avec la plus grande rapidité possible.

L'enseignement supérieur agricole, monsieur l'orateur, existe-t-il dans notre province? Je ne le crois pas.

Je l'admets, notre système est assez perfectionné. Nous avons bien des cercles agricoles, des sociétés d'agriculture, un conseil d'agriculture, des stations d'arboriculture, des écoles d'agriculture, les écoles de Ste-Anne, d'Oka, une école d'industrie laitière, celle de St-Hyacinthe, des écoles techniques, les écoles ménagères de Roberval et de St-Pascal.

---

(1) M. Godefroi Langlois, représentant de la province de Québec en Belgique.

Mais le système est-il complet? Non, il manque quelque chose. Un couronnement à l'œuvre. J'ai dit un grand collège d'agriculture comme à Guelph, ou une ferme expérimentale.

Il faut attacher le cultivateur au sol et rendre sa position enviable. Pour arriver à cette fin, trois facteurs, comme le disait l'hon. ministre des Terres, doivent travailler de concert. La Providence, le gouvernement, la classe agricole. Cet idéal s'est réalisé en ces derniers temps.

La Providence nous a comblés depuis plusieurs années de ses faveurs les plus insignes, nous venons de passer par les sept années d'abondance. Rien d'étonnant qu'un hymne d'actions de grâce s'élève en ce moment de toutes parts.

La classe agricole est unie et les résultats sont là pour le prouver, secondons ses efforts. L'action du gouvernement doit aller plus loin.

Il y a quelques cinquante ans s'exprimait un désir de la part de la population Canadienne-française.

Il fallait un couronnement à notre système d'éducation, créer l'enseignement supérieur. Une université canadienne-française et catholique s'imposait. "Comme une fleur sort de sa tige", l'Université Laval sortit du vieux Séminaire de Québec, et l'on sait quelle évolution s'est produite depuis dans notre enseignement. Un désir semblable se manifeste en ce moment pour la création de l'enseignement supérieur agricole. La classe agricole mérite que nous travaillions de toutes nos forces afin qu'un désir si légitime et si clairement exprimé soit réalisé sous le plus court délai possible, elle y a droit, nous lui devons cette marque de reconnaissance, notre intérêt exige que nous lui donnions cette preuve non équivoque de nos profondes sympathies. Ce n'est ni l'heure ni le temps de faire l'éloge de la classe agricole, mais elle a fait quelque chose pour la Province, pour le pays, tous nous sommes sortis de ses rangs et nous en sommes fiers, tous

nous pouvons dire avec orgueil et vérité "Pater meus agricola".

C'est elle qui aux jours des dangers, a fourni les libérateurs du territoire. C'est elle qui aux jours des grandes crises de notre histoire politique, a fourni ces tribuns dont la voix puissante a écarté l'orage, c'est chez elle que se fait le recrutement de notre clergé national, c'est la grande réserve de nos forces vives. Gouverner, monsieur l'Orateur, ce n'est pas seulement administrer, c'est prévoir; nous voulons pour notre Province un avenir heureux, brillant, de glorieux lendemains; la classe agricole, c'est l'espérance, c'est l'avenir; secondons ses efforts, outillons-la pour les luttes économiques qui se préparent, nous aurons fait notre devoir envers elle, envers notre Province, notre Pays, elle fera le sien ensuite, j'en suis certain; et grâce à elle, nous continuerons d'occuper longtemps encore, toujours, je l'espère, la place d'honneur que nous avons en ce moment dans la Confédération.

---

## UNIFORMITE DES LIVRES

### ASSEMBLEE LEGISLATIVE

Québec, avril 1908.

Reprise du débat sur la résolution de M. Godefroi Langlois, député de la division St-Louis, concernant l'uniformité des livres dans les écoles primaires de cette Province.

Monsieur l'Orateur,

Je suis heureux de pouvoir continuer cet après-midi, le débat commencé, il y a quelques jours, par mon ami, le député de la division St-Louis, et ajourné à ma demande, sur l'importante question qu'il a soulevée, en proposant la résolution que vous avez entre les mains et qui tend à faire déclarer par cette Chambre qu'il est opportun de décréter, par statut, l'uniformité des livres pour les écoles primaires dans toute la Province et que l'on confie au Conseil de l'Instruction publique le soin de choisir la série de livres à adopter.

J'ai écouté avec attention, avec intérêt, la Chambre a écouté avec une attention non moins soutenue, un intérêt non moins grand, le discours qu'il a prononcé à l'appui de cette résolution. Une fois de plus, l'honorable député a prouvé que l'intéressante question de l'éducation qui passionne en ce moment tous les esprits sérieux de notre pays, ne le laisse pas, ne l'a jamais laissé indifférent, qu'il a des idées, des principes et qu'il ne néglige aucune occasion de les énoncer, de les proclamer pour les faire pénétrer dans l'esprit de notre population, en assurer le triomphe et la réalisation.

Cette question de l'uniformité des livres, comme mon ami l'a déclaré, n'est pas nouvelle; ce n'est pas en effet, la première fois qu'elle est proposée dans cette Chambre, discutée par la presse, bref, qu'elle passe par le crible de

la critique; aussi, est-il difficile, sinon impossible d'apporter dans le débat, soit qu'on défende ou qu'on attaque des arguments nouveaux. Cependant, cette raison n'empêche pas l'intérêt de naître chaque fois qu'elle est amenée, les esprits de s'échauffer, et je n'en veux d'autres preuves que les nombreux articles qui ont été publiés à ce sujet depuis un mois dans nos journaux.

Mon ami s'est plaint du ton de quelques-uns d'entre eux, déclarant que l'on agissait d'une manière déloyale à son égard, qu'il n'avait, ni noir dessein, ni arrière pensée, mais était, au contraire, animé des meilleures intentions. Je prends note de ces paroles et ne suivrai personne sur ce terrain, mais traiterai cette question au contraire, comme je l'ai promis, à la lueur de la raison et des principes libéraux.

Mais avant toutefois de la discuter au mérite, que mon ami me permette de lui dire que la rédaction de sa résolution prête le flanc à la critique, à l'insinuation dont il se plaint et qu'il aurait pu, qu'il aurait dû la corriger, déclarer ce qu'il entendait et voulait, afin de dissiper tout doute.

En effet, monsieur l'Orateur, cette déclaration se lit comme suit:

“Qu'il est opportun de décréter par statut, l'uniformité des livres pour les écoles primaires, pour toute la province de Québec et que l'on confie au Conseil de l'Instruction publique le soin de choisir la série de livres à adopter.”

Littéralement, que signifie cette résolution? Que nous devrions avoir dans cette Province qu'une série de livres pour les écoles primaires. Mais il y a écoles primaires pour les catholiques, écoles primaires pour les protestants et la résolution ne fait aucune distinction, elle ajoute que cette série sera choisie par le Conseil de l'Instruction publique; mais le Conseil de l'Instruction publique est un corps renfermant deux comités, l'un, le comité catholique, composé d'ecclésiastiques et de laïques,

l'autre, le comité protestant, composé exclusivement de laïques.

Et l'article 48 de la loi de l'Instruction publique décrète ce qui suit :

“Les questions scolaires dans lesquelles les intérêts des catholiques romains et des protestants se trouvent collectivement concernés, sont de la compétence du Conseil de l'Instruction publique et sont décidées par lui.”

La résolution ne confiant pas au Comité catholique, la responsabilité de choisir la série des livres pour les écoles catholiques, et au comité protestant, la série des livres pour les écoles protestantes, étant au contraire muette sous ce rapport, la conclusion est donc que le choix qui sera fait par le Conseil de l'Instruction publique en vertu d'un pareil mandat, dans de telles circonstances, sera nécessairement celui d'une série unique pour toutes les écoles primaires et partant, l'introduction d'un principe nouveau dans notre système : l'unification et sa substitution à celui qui y existe et assure à notre population des écoles confessionnelles. Il est difficile d'en sortir. La crainte n'est pas aussi puérile, ni aussi ridicule qu'on semble le croire en certains milieux, ni l'argument peu sérieux ; il aurait été pourtant si facile, par un seul mot, par une seule phrase, d'épargner l'une, d'enlever l'autre, d'éviter des ennuis, la critique sur ce point. Averti, prévenu, mon ami a fait sourde oreille n'a voulu donner aucune explication, il a préféré “imiter de Conrart, le silence prudent.” Il ne peut donc se plaindre maintenant des attaques dont il a été l'objet, du jugement que l'on porte, des conclusions que l'on a tirées de sa proposition.

L'uniformité des livres dans les écoles primaires est un article d'un programme, du programme d'un groupe qui s'intéresse à la grande et importante question de l'éducation dans notre province, article, monsieur l'Orateur, qui ne manque pas de vous frapper favorablement lorsqu'il vous est présenté pour la première fois, par une personne habile, qui gagne même vos sympathies

si vous ne l'examinez qu'au point de vue de la stricte économie qui en résulte, sur laquelle on insiste beaucoup et attire particulièrement votre attention. Mais il ne peut, il ne doit pas être étudié que sous ce seul aspect, avec le côté pratique, il est nécessaire de considérer le côté théorique. Enfin, il faut partir d'un point, d'un point admis, c'est le système scolaire existant dans le pays où l'on discute la question. La famille, l'Église, l'État, sont tenus de fournir à l'enfant, l'instruction. Dans certains pays on reconnaît les droits de l'autorité paternelle, religieuse et civile; dans d'autres on refuse à l'Église toute intervention, au père de famille toute liberté. L'État est reconnu comme le seul maître de la formation morale et intellectuelle de l'enfant. Tout système scolaire doit pourtant respecter les droits de ces trois intéressés. Le nôtre s'est conformé à cette obligation et repose sur cette triple base, et voilà pourquoi il a été, est et sera toujours considéré comme l'un des plus beaux monuments de législation moderne, l'un de ces monuments sur lesquels ne sont pas gravés en vain les mots de: Justice égale pour tous, liberté d'enseignement et respect aux droits des minorités.

La résolution comporte "l'uniformité des livres décrétée par statut pour toutes les écoles primaires de la Province."

Elle s'attaque donc à l'un des principes fondamentaux de notre système scolaire puisqu'elle vient enlever au père de famille un de ses droits les plus sacrés, auquel personne n'avait osé toucher jusqu'à présent, pour le donner à un autre, au Conseil de l'Instruction publique, le droit de choisir les livres plus propres à former le cœur et l'esprit de son enfant, droit confié à la garde et à la discrétion des commissions scolaires. Elle est contraire à l'esprit de notre législation, aux principes du parti libéral qui est de décentraliser au lieu de centraliser. C'est sous l'empire de ce sentiment que les pères de la Confédération, la majorité d'entre eux du moins, ont agi lorsqu'ils ont élaboré la constitution qui nous régit. C'est

le même sentiment qui a inspiré ceux qui ont créé le régime municipal, organisé le système scolaire, par le moyen des commissions scolaires.

L'uniformité des livres est une réforme, une réforme que l'on a suggérée, recommandée et que l'on veut faire adopter. Cette idée de réforme, monsieur l'Orateur, suppose un système contre lequel il y a des plaintes, un système désavantageux, donnant lieu à de nombreux abus, bref, un système défectueux que l'on remplacera par un autre qui lui sera supérieur sous tous les rapports.

L'uniformité des livres que mon honorable ami demande pour les écoles primaires de cette Province, est l'uniformité générale et non locale, bien que cette dernière existe déjà, et à l'appui de ses remarques, il a cité l'exemple donné par plusieurs pays, opinions de personnages infiniment respectables et respectés, mais opinions qui, dans mon humble jugement, ne s'appliquent pas d'une façon très adéquate à la proposition qu'il a soumise, opinions qui s'appliquent plutôt à la gratuité des livres, à leur achat collectif, qu'à l'uniformité des livres. Uniformité, gratuité et achat collectif des livres ne sont pas synonymes. Si c'est purement et simplement la coopération que l'on désire, afin de diminuer les frais d'achat, cette réforme est réalisable par les commissions scolaires sans qu'il soit besoin de recourir au moyen suggéré. A tout événement, je laisse à d'autres le soin de les disséquer. Je ne puis toutefois résister au désir de citer deux opinions de date récente et que je trouve, l'une dans un rapport des Inspecteurs de cette Province au Surintendant de l'Instruction publique, en date du 3 août 1906, et l'autre aussi dans un rapport, en date du 10 novembre 1907, par trois délégués de la Commission scolaire catholique de Montréal, chargés d'aller étudier en Europe, et spécialement à Dublin, le fonctionnement du système d'enseignement primaire et qui se lisent comme suit, la première :

RAPPORT DES INSPECTEURS, 3 août 1906.

“Considérant qu’il arrive très souvent que le changement de titulaire dans une école amène le changement des livres. Considérant que ce procédé est un fardeau pour les familles pauvres qui envoient plusieurs enfants à l’école. Nous prions l’honorable Surintendant de prendre les mesures nécessaires pour rendre locale l’uniformité des livres en faisant observer l’article 215, paragraphe 4<sup>ième</sup> des lois scolaires. Nous sommes d’avis que l’uniformité des livres doit se comprendre pour chaque municipalité seulement et que la présente loi à cet effet est suffisante et qu’il n’y a pas lieu de la changer.

“Considérant que les commissaires sont obligés de ne choisir pour leurs écoles que des livres approuvés par le Conseil de l’Instruction publique et qu’ils n’ont pas la liste de ces livres, nous prions l’honorable Surintendant de la leur faire adresser.”

La seconde:

RAPPORT DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL

“L’uniformité des livres n’existe pas en Irlande, pas plus du reste qu’elle n’existe en France et en Belgique. En France, les instituteurs se réunissent par cantons et dressent la liste des ouvrages qui peuvent être introduits dans les écoles. La liste est révisée par l’inspecteur d’Académie.

“Le Conseil de perfectionnement en Belgique arrête une série de livres et l’on choisit ensuite sur cette liste, ceux que l’on juge les plus propres à promouvoir l’avancement des enfants.

“En Irlande, les éditeurs publient des séries de livres et si ces livres obtiennent l’approbation du Bureau de l’Education, ils sont inscrits sur la liste officielle. Les “Managers” ont alors la liberté de choisir parmi ces livres approuvés, mais ils ne peuvent en adopter d’autres.”

L'uniformité des livres n'existe donc pas dans la plupart des grands pays de l'Europe, des pays les plus avancés, les plus riches qui peuvent pourtant se payer le luxe d'une telle réforme, mais qui ne veulent pourtant pas l'imposer et pourquoi, monsieur l'Orateur? Non pas parce qu'ils se soucient des droits de la famille et de l'Église, mais purement et simplement parce qu'ils considèrent cette mesure comme contraire à la liberté, à la justice, une entrave au progrès intellectuel et pédagogique. Et nous, de la province de Québec, dont la population n'est pas homogène, qui, en outre de ces mêmes raisons, en avons d'autres excellentes, quand les abus signalés sont si peu nombreux, quand les plaintes formulées sont si faibles qu'on les entend à peine, quand les avantages sont si problématiques, nous introduirions dans notre système le changement suggéré? Ce serait, pour le moins, témérité de notre part.

Il y a un trop grand nombre de livres adoptés par le Conseil de l'Instruction publique, soit, mais il est facile de le diminuer, de le réduire à sa plus simple expression. L'émondage est d'ailleurs commencé et sera bientôt terminé.

Les livres sont différents dans les écoles d'une même commission scolaire. Que l'on fasse l'instruction des contribuables et quand ces derniers sauront que les commissaires ont le droit d'exiger que dans les écoles sous leur contrôle, on ne se serve que des livres autorisés et que ces livres doivent être les mêmes pour toutes les écoles de la municipalité, ils s'adresseront à leurs mandataires pour leur faire observer cette prescription de la loi.

Et ainsi graduellement, disparaîtront les abus, cesseront les plaintes, s'opérera une réforme désirable, tout en conservant intact notre système scolaire.

Monsieur l'Orateur, mon ami en terminant nous a parlé du passé, nous a rappelé en termes émus le souvenir de plusieurs disparus, dont les meilleures heures de leur existence ont été employées au service de leur pays. Il nous a cité des extraits de leurs discours, rappelé les prin-

cipaux articles de leur programme. Délicatement, il nous a laissé la conclusion à tirer : tout simplement, nous avons renié notre passé, nous ne marchons pas sur les traces de nos prédécesseurs.

Monsieur l'Orateur, l'éducation est une question qui a été, est, et restera toujours, je l'espère, dans notre Province, en dehors du domaine de la politique. Mais il lui arrive quelquefois d'y être traînée. C'est alors, c'est toujours l'occasion de déclarations importantes, de protestations profondes de sympathie, c'est même l'heure de certaines confidences.

Vous vous rappelez, monsieur l'Orateur, vous avez encore à l'esprit celle que fit dans une circonstance mémorable un de nos chefs les plus distingués. La rumeur publique veut qu'il nous quitte pour aller occuper dans une autre sphère, un poste de confiance important, il cédera plutôt, j'aime à le croire, à la pression d'amis nombreux, sincères et dévoués qui lui conseillent de continuer à mettre au service de sa Province qui l'a toujours si bien traité, les beaux talents que la Providence lui a prodigués.

“Sur cette question, dit-il, alors, comme sur toute autre, il y a trois classes de personnes, les optimistes qui voient tout en rose dans nos lois scolaires, qui les déclarent irréprochables; les pessimistes qui voient tout en noir, qui clament que tout est à reprendre, que tout est vicieux, qui voudraient faire table rase et sur ces ruines édifier un système nouveau. Je n'appartiens, nous n'appartenons ni à l'une ni à l'autre de ces classes, notre système d'instruction n'est ni si bon, ni si mauvais qu'on l'affirme. Nous avons fait des progrès indiscutables et il suffit de jeter un coup d'œil autour de soi, de comparer le niveau intellectuel des masses avec ce qu'il était il y a une décade, pour se rendre compte du chemin parcouru et des progrès réalisés. Nous sommes pour la politique du juste milieu. Nous ne voulons pas révolutionner mais évoluer; nous ne voulons pas tout détruire, pour édifier sur des ruines, nous voulons garder ce qui est bon,

ce qui répond à nos besoins, à notre état social, à nos aspirations religieuses et nationales.”

Je n'avais pas l'honneur de siéger dans cette chambre lorsque ces belles paroles y ont été prononcées, mais je n'ai aucune hésitation à dire qu'elles méritent les applaudissements qu'elles ont soulevés et que les idées qu'elles expriment ont mon entière approbation. Je suis favorable à cette politique, j'ai déjà eu d'ailleurs l'occasion de le dire publiquement, je n'ai aucune hésitation à le répéter: notre système scolaire n'est peut-être pas parfait, mais il est perfectible. A peine un siècle et demi s'est-il écoulé depuis que nous avons changé d'allégeance, nous avons tout à créer, et ce, sans ressource, et nous avons tout créé: écoles primaires, modèles, normales, industrielles, techniques, commerciales, collèges classiques, universités, personnel enseignant.

Que nous manque-t-il? Le perfectionnement d'un système qui est bon, sain, moral, qui a donné ses preuves et répond à nos besoins, à notre mentalité, encore une fois à nos aspirations religieuses et nationales

Je ne suis pas du nombre de ceux qui veulent abattre, détruire, renverser, mais du nombre de ceux qui veulent améliorer, fortifier, consolider.

Le progrès ne me fait pas peur. Je le veux, je le désire sous toutes ses formes, mais suivant les besoins et surtout les ressources de notre population. Je reconnais toutefois qu'elle a fait et fait quelque chose pour la grande cause de l'éducation et je regrette infiniment que certains hommes publics ne perdent jamais une occasion de critiquer son système scolaire, de la présenter sous un jour très défavorable et vont jusqu'à dire qu'elle dépense plus pour ses aliénés que pour ses enfants.

Oui, ce n'est pas sans un sentiment de regret, de profonde humiliation et même de crainte bien légitime, que je les vois parcourir notre Province, que je les entends prêcher partout que son système est défectueux, démodé, et ne donne guère de résultats satisfaisants. Rien ne trouve grâce devant leur critique, toujours sévère, quand

elle n'est pas injuste, depuis le Surintendant de l'Instruction publique jusqu'à l'humble contribuable. Il faudrait une enquête pour constater si les instituteurs sont bien ou mal payés, si les maisons sont bâties suivant les dernières exigences de la loi, si les inspecteurs d'écoles sont compétents, si leurs rapports sont complets et ne sont pas parfois interceptés, corrigés avant d'être transmis. Le Conseil de l'Instruction publique est un état dans l'État, il faut qu'il disparaisse, entraînant avec lui le Surintendant de l'Instruction publique et qu'on le remplace par un ministre responsable.

Les commissions scolaires devraient être toutes électives. Point d'impôt sans représentation, comme s'il n'y avait pas de règle sans exception. A l'avenir, pas d'arrondissements scolaires, une seule école centrale. Le conseil central des examinateurs catholiques a pu rendre des services mais son utilité a cessé, il doit être aboli.

La population est apathique, la persuasion, l'exemple, ne sont pas des moyens suffisants pour la remuer; la coercition, voilà le remède, c'est le dernier cri de la liberté. Et si quelqu'un ose dire: Honneur à la province de Québec, on lui ferme la bouche et il est déclaré anathème. La campagne est ainsi menée rondement, sûrement, et l'on ne veut pas s'attaquer au système, cependant, l'on crée du malaise, une impression défavorable, l'opinion publique s'émeut, demain elle s'agitiera, demandera des réformes impossibles, la réalisation de certaines utopies, le Conseil de l'Instruction publique voudra, devra réagir et des conflits inévitables entre lui et la volonté populaire naîtront dont le résultat est facile à prévoir, sans être prophète, ni fils de prophète, sera des modifications profondes dans notre système scolaire.

Ce n'est pas juste, monsieur l'Orateur, ce n'est pas généreux, ce n'est pas libéral, dans le véritable sens du mot tel qu'il est admis dans notre Province, que d'agir et parler de la sorte.

Mais, monsieur, il faut faire la part des circonstances. Notre histoire est bien simple, vous la connaissez, mais

comme toutes les histoires simples elle n'en est que plus touchante.

Ils n'étaient ni riches, ni puissants, ceux qui sont restés sur la terre canadienne, lorsque le drapeau blanc a ployé son aile et repassé les mers et que le drapeau britannique a été hissé sur le bastion de la Citadelle de Québec. Non, c'étaient des ignorants, des modestes, des abandonnés, mais des fiers et des courageux qui avaient une idée, une suprême ambition, de rester français et catholiques, sous l'égide du drapeau britannique et ils ont réalisé ce patriotique projet, grâce surtout à notre système scolaire. Et l'on ne pourrait point crier: Honneur à la province de Québec! soit, qu'on ne le crie plus, mais que l'on entende pas d'un autre côté: Honte à la province de Québec. Qu'on lui dise au moins, merci et courage, merci pour avoir, après sa lutte pacifique avec le vainqueur dans l'interprétation des traités et la conquête de nos libertés constitutionnelles, compris que pour conserver le dépôt confié à sa garde et le transmettre intact, il lui fallait un système scolaire, car qui a l'enfant à l'avenir, et qui l'a créé, développé et organisé avec les succès, les résultats que nous connaissons et dont nous sommes satisfaits. L'éducation a été notre planche de salut, elle l'est actuellement, elle le sera davantage avant longtemps et toujours, n'allons pas la jeter à la mer. Elle peut nous être arrachée, momentanément des mains, en certains endroits, par la violence, une interprétation quelconque de la loi, mais ce n'est pas en vain que l'on s'empare de ce qui appartient à une minorité pour l'exploiter au profit d'une majorité. Nous ne cesserons de lutter que nous ne les ayons repris ces droits, ils ne peuvent se perdre, ils sont imprescriptibles et les lendemains ne sont jamais éloignés, la Providence a toujours su nous en ménager.

Je suis de race française, mais je suis heureux et fier de vivre sous la protection du drapeau anglais dans les plis duquel je lis une devise qui me rassure; j'ai hérité des idées de ceux qui m'ont précédé. Je ne demande pour

les miens que le respect de la constitution qui nous régit, ils feront le reste. Je ne désire pas que ma nationalité s'assimile les autres nationalités, mais je ne veux pas qu'elle soit assimilée, je travaillerai de toutes mes forces pour qu'elle conserve son caractère distinct, catholique et français, tout en contribuant au succès, à la prospérité générale du pays. Pour cela, il lui faut des écoles confessionnelles, conserver intact son système scolaire. Elle n'est encore, monsieur, qu'un rameau, rameau planté il y a trois cents ans, rameau aujourd'hui en fleurs; veillons donc avec un soin jaloux sur les racines de ce rameau dont la principale est l'éducation et quel que soit l'avenir, que le vent vienne de l'ouest ou qu'il souffle de l'est, il ne sera pas ébranlé, il résistera aux assauts et produira les fruits que les fleurs d'aujourd'hui nous permettent d'espérer. Ne modernisons pas trop vite notre enseignement, soyons lents à adopter les réformes suggérées, laissons-les subir l'épreuve du temps.

Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, je crois qu'il est inopportun de décréter aujourd'hui, par statut, l'uniformité des livres dans les écoles primaires de cette Province et de confier, avec tout le respect et la confiance que j'ai pour lui, au Conseil de l'Instruction publique, le soin de choisir la série de livres à adopter.

Et j'ose espérer, en reprenant mon siège, que cette Chambre à laquelle j'offre mes remerciements les plus sincères pour l'attention qu'elle m'a portée, partagera mon humble opinion.

---

## EMPRUNT DE LA VICTOIRE

ASSEMBLEE A LA SALLE ST-PIERRE, 13 NOVEMBRE 1918

MES AMIS,

MES COMPATRIOTES

ET MES CONCITOYENS,

Ce n'est pas sans une crainte très légitime, ni une émotion profonde, que je me suis levé devant vous, que je me suis avancé vers vous, il y a un instant, pour répondre à l'aimable invitation de vous adresser la parole en cette circonstance qui, je n'ai aucun doute, fera époque dans vos souvenirs, restera mémorable dans vos annales.

Tout ne se prête-t-il pas en effet pour les développer chez moi rapidement et d'une façon intense, ces deux sentiments ?

La salle où nous sommes, témoin de joutes oratoires fameuses, de triomphes grandioses, de défaites pénibles, évocatrice par conséquent des souvenirs les plus divers; le jour de cette réunion, au lendemain de la signature de l'armistice, événement si désiré, gage de la victoire de nos armes, assurance de la paix mondiale, les personnages en scène et plus particulièrement, l'ex-prisonnier des Allemands, l'honorable M. Béland, dont le verbe si doux et si cultivé, une fois de plus vous a charmés et instruits, que vos sympathies ont soutenu dans sa longue captivité et que vos acclamations ont salué au jour de sa libération, et ces légionnaires de l'armée française, de la belle, de la grande, de la victorieuse armée française, dont la devise: " Nous mourrons mais nous reculerons jamais", a toujours été fidèlement respectée, ouvriers de toutes les heures, des grandes surtout, artisans de tous les succès, auxquels on a confié les tâches les plus difficiles, les plus rudes et qui les ont toujours remplies, devant lesquels tantôt vous vous êtes inclinés bas, bien bas, de-

vant lesquels vous vous inclinerez toujours avec fierté, avec amour, avec reconnaissance, et vous avez eu raison et vous aurez raison, car ils personnifient le devoir, l'honneur, le courage et la gloire. Nous leur devons la victoire, nous leur devons la paix.

Enfin l'objet de la réunion : un appel vibrant au patriotisme. Ah ! je le sens plus que jamais, c'est un honneur mais un honneur redoutable que l'on m'a fait en m'invitant à prendre part à ce tournoi. J'aurais dû ne pas accepter, avoir l'énergie de me refuser le plaisir d'une rencontre avec un auditoire comme le vôtre, mais j'ai accepté. Une fois de plus, messieurs, vous allez pousser l'indulgence jusqu'à la prodigalité.

#### LA GUERRE.

La guerre, messieurs, dont on vous a annoncé hier le commencement de la fin, guerre que l'histoire enregistrera dans ses pages comme une des plus terribles, des plus meurtrières pour l'humanité ; vous n'en avez pas été la cause, vous ne l'avez pas voulue, vous n'y aviez aucun intérêt immédiat, et cependant, dès les premiers jours qui ont suivi sa déclaration, dans la nette vision de vos devoirs envers l'Empire britannique dont vous êtes les humbles sujets, spontanément, promptement vous y avez apporté votre libre et généreuse participation.

La loyauté au présent, la fidélité au passé avaient fait entendre leurs voix puissantes, vous indiquant la voie à suivre, la place à prendre et vous les avez entendues, écoutées, vous avez emboité le pas sur le sentier de la guerre, vous avez pris rang dans l'armée des nations qui voulaient lutter pour le maintien du droit, le respect de la justice, la conservation de la liberté. Vous avez été à la peine, vous êtes à l'honneur. Mon admiration et ma reconnaissance, vous y avez droit.

Oui, vous avez été à la peine. Cent cinquante ans de séparation, de paix et de liberté, n'ont pu refroidir le vieux sang qui coule dans vos veines, obscurcir votre esprit. Personne n'aime la guerre, mais tous n'aiment pas la justice, cependant vous, vous avez pour elle un véritable culte. Aussi la violation de la Belgique, l'envahissement de la France et de l'Italie, la conquête de la Serbie, de la Roumanie, du Montenegro, ne vous ont-ils pas laissés indifférents. Que dis-je, ils vous ont poussés à monter sur le théâtre européen pour y jouer un rôle dans la grande tragédie qui s'y déroule depuis le quatre août mil neuf cent quatorze. Vous y êtes montés avec vos fils. Le 22<sup>e</sup> bataillon canadien-français a surgi comme par enchantement et s'est maintenu en permanence sur la ligne de feu. Ypres, Langemark, Neuve-Chapelle, Festubert, Givenchy, Vimy, Courcellette, Valenciennes, sont les jalons de la voie douloureuse mais glorieuse qu'il a parcourue. Et demain, peut-être, la France voulant lui donner un éclatant témoignage de sa gratitude et de son admiration, attachera à son drapeau la Croix d'honneur.

Ah! je le sais, messieurs, plusieurs ont fait le suprême sacrifice de la vie. Ils ne reverront plus le beau ciel de leur pays. Mais lorsqu'ils ont fermé leurs paupières à la lumière terrestre pour ne les ouvrir que dans les splendeurs célestes, ce n'est pas sur une terre d'exil qu'ils se sont couchés, nos enfants, mais bien sur un sol ancestral où ils dormiront leur dernier sommeil; soyez sans crainte, sur leur tombe, des mains pieuses et françaises, sous la poussée de l'instinct maternel, viendront y déposer avec la fleur du souvenir, celle de la reconnaissance.

Mais vous avez entendu aussi d'autres appels.

Appels pour le soutien des familles dont les chefs étaient partis, dont le principal appui avait été enlevé et vous n'y êtes pas restés sourds. Non! grâce à votre générosité, le Fonds patriotique canadien a été organisé et maintenu sans interruption et vous avez poussé la

libéralité jusqu'à ordonner que ces deniers fussent distribués indistinctement entre vos familles et celles des nations alliées sur la terre canadienne.

Appels pour la création d'hôpitaux, achat de remèdes, et vous n'y êtes pas restés sourds. Grâce à votre réponse, la Croix rouge a pu mettre du baume sur les plaies de nos blessés.

Appels de notre pays afin qu'il ait les ressources nécessaires pour maintenir son effort militaire, sans affecter en aucune manière son développement industriel et commercial, et quatre années consécutives, vous lui avez fourni le nerf de la guerre. Honneur à vous! en ce moment il s'adresse de nouveau en toute confiance à vous. La Victoire enfin nous a souri et nous avons commencé à jouir de la paix. La guerre peut-être finie, mais ses résultats, nous les ressentirons pendant de longues années, peut-être toujours. Les désastres doivent être réparés. C'est la tâche qui vous attend, c'est l'œuvre de demain. Pour l'accomplir, pour que le retour de nos soldats s'effectue promptement et dans les meilleures conditions, pour qu'une situation enviable leur soit créée, et ils la méritent, pour que l'industrie reprenne son activité, le commerce, sa course progressive et ascendante, bref, que la transition de la guerre à la paix se fasse sans heurt et sans commotion: le pays a besoin de votre argent, de votre or. Vous allez répondre à son appel, à son désir, et le lui prêter. Son crédit est bon, la valeur sera excellente, et le placement de tout repos.

Descendants de paysans français, vous n'avez pas dégénéré. Une main sur le cœur et l'autre dans le bas de laine. Faites donc vibrer les cordes de votre loyauté et de votre fidélité. Elles vont rendre comme toujours un beau, un grand son : la réponse attendue.

Et demain avec la certitude d'avoir augmenté votre actif sous tous rapports et la satisfaction du devoir accompli, vous pourrez mêler encore mieux votre voix aux chants de triomphe et d'actions de grâces.

---

The first part of the paper is devoted to a general discussion of the problem. It is shown that the problem is equivalent to the problem of finding a path of minimum length in a certain graph. This graph is constructed from the given data in a natural way. The problem is then reduced to finding a shortest path in this graph. This can be done by the well-known algorithm of Dijkstra. The algorithm is applied to the graph in question and the result is obtained. The result is that the minimum length is equal to ...

The second part of the paper is devoted to a detailed analysis of the algorithm. It is shown that the algorithm is efficient and that it can be applied to a wide class of problems. The algorithm is based on the principle of dynamic programming. The principle is that the solution of a problem can be obtained from the solutions of smaller subproblems. This principle is applied to the problem of finding a shortest path in a graph. The algorithm is then described in detail. It is shown that the algorithm is efficient and that it can be applied to a wide class of problems. The algorithm is based on the principle of dynamic programming. The principle is that the solution of a problem can be obtained from the solutions of smaller subproblems. This principle is applied to the problem of finding a shortest path in a graph. The algorithm is then described in detail. It is shown that the algorithm is efficient and that it can be applied to a wide class of problems.

## TABLE DES MATIERES

### ÉDUCATION

Banquet des étudiants en Notariat, Montréal 13 décembre 1902.....	11
Bénédiction du Collège St-Edouard, Beauport, 1er septembre 1907.....	16
Réponse au toast porté au Conseil de l'Instruction publique, Cinquantenaire École Normale Laval, Québec, 26 septembre 1907.....	26
Banquet offert à Sir François Langelier. Réponse au toast porté au Notariat canadien, Québec, 12 novembre 1907.....	30
Congrès pédagogique, Université Laval, Québec, 21 juin 1914.....	33
Réponse à une adresse présentée par les élèves du Couvent de Bellevue, Québec, 15 juin 1916.....	40
Réponse à une adresse présentée par les élèves du Couvent et de l'École Normale de Nicolet, 24 novembre 1916.....	43
Bureau fédéral d'éducation, Discours prononcé devant l'Association fédérale d'éducation à Ottawa, 31 janvier 1917.....	47
Réponse à une adresse présentée par les RR. FF. des Ecoles chrétiennes et leurs élèves, École de St-Sauveur de Québec, 13 février 1917.....	51
Congrès des commissaires d'écoles des comtés de Champlain, Portneuf, Québec, Montmorency, Ste-Jeanne-de-Neuville (Pont-Rouge), 29 novembre 1917.....	55
Réponse à la lettre de M. A. M. Scott, Surintendant des écoles, Calgary, Alta, re: Bureau fédéral d'éducation, 19 mars 1918.....	62

Conférence devant l'Association du Notariat canadien, Québec, avril 1918, sur les emprunts scolaires.....	66
Bénédiction Académie Lasalle, Trois-Rivières, 12 mai 1918.....	76
Congrès des inspecteurs d'écoles, 4 septembre 1917	81

---

RELIGION ET PATRIE

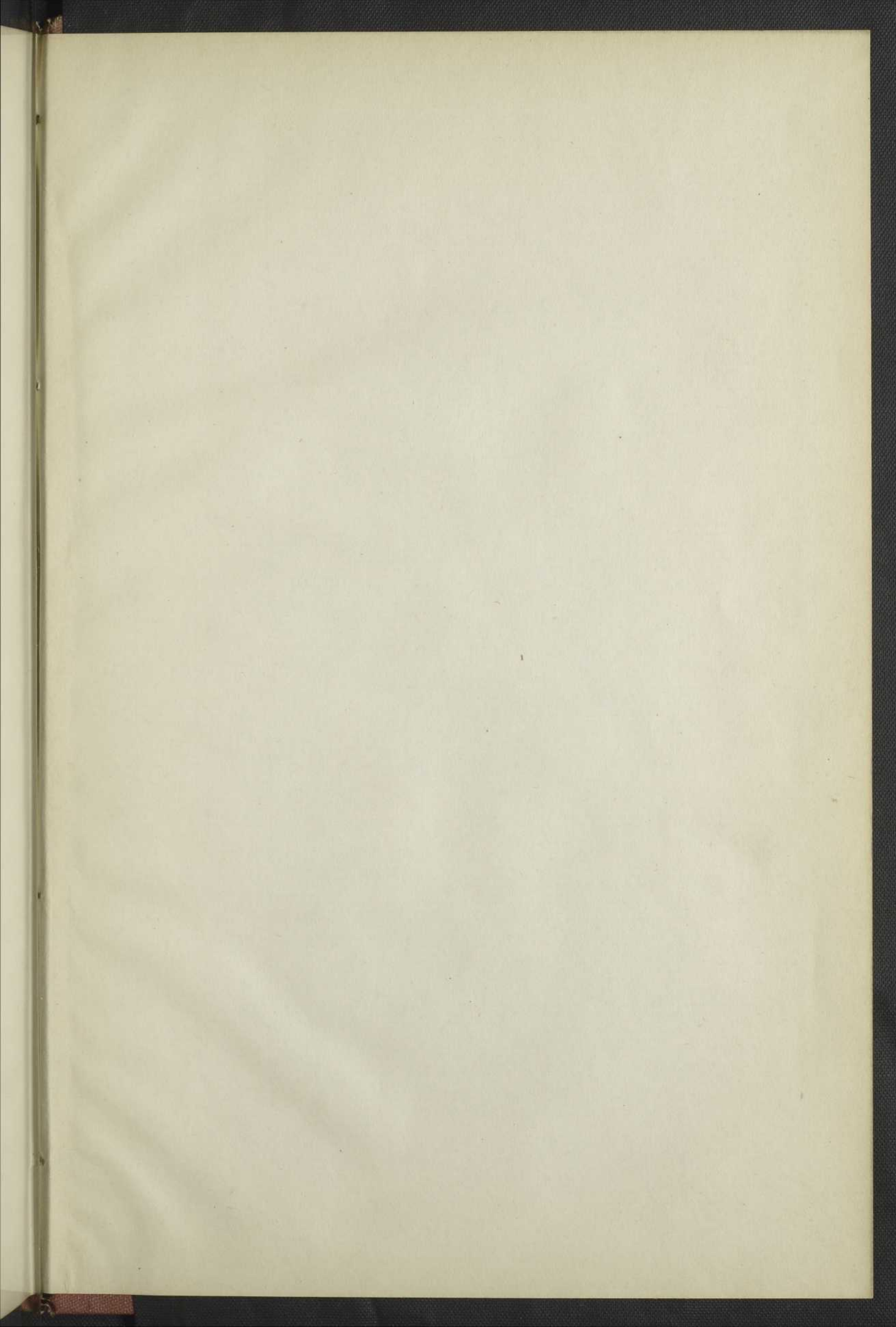
Toast porté au Canada, Noces de Diamant, Société St-Jean-Baptiste de Québec, 23 juin 1902.....	87
Avenir de la nationalité canadienne-française. Opinion donnée au Nationaliste de Montréal, 9 juin 1905	89
Démonstration pour protester contre le discours prononcé par Ernest Nathan, Maire de Rome, Québec, 24 octobre 1910.....	91
Dévoilement du monument Montcalm, Québec, 16 octobre 1911.....	94
Toast à la France, Salle St-Pierre, Québec, 23 juin 1912.....	98
Inauguration du monument du Sacré-Cœur de Jésus, Beauport, 9 août 1911.....	101
Noces d'Or de l'Union St-Joseph de St-Sauveur de Québec. Réponse au toast porté à la Province de Québec, 30 mai 1915.....	106
Noces d'Or du Mérite Agricole, Québec, 1er septembre 1915.....	112
A nos compatriotes d'Ontario, Université Laval, Québec, 12 mars 1916.....	115
Banquet offert aux délégués de la "Bonne Entente", Réponse au toast porté à la Province de Québec," Québec, 10 octobre 1916.....	117
Dévoilement du monument de la Foi, Québec, 17 octobre 1916.....	126
Aux représentants des Unions ouvrières, Exposition de Québec, 3 septembre 1917.....	130
Fête nationale française, Montréal, 15 juillet 1918...	132

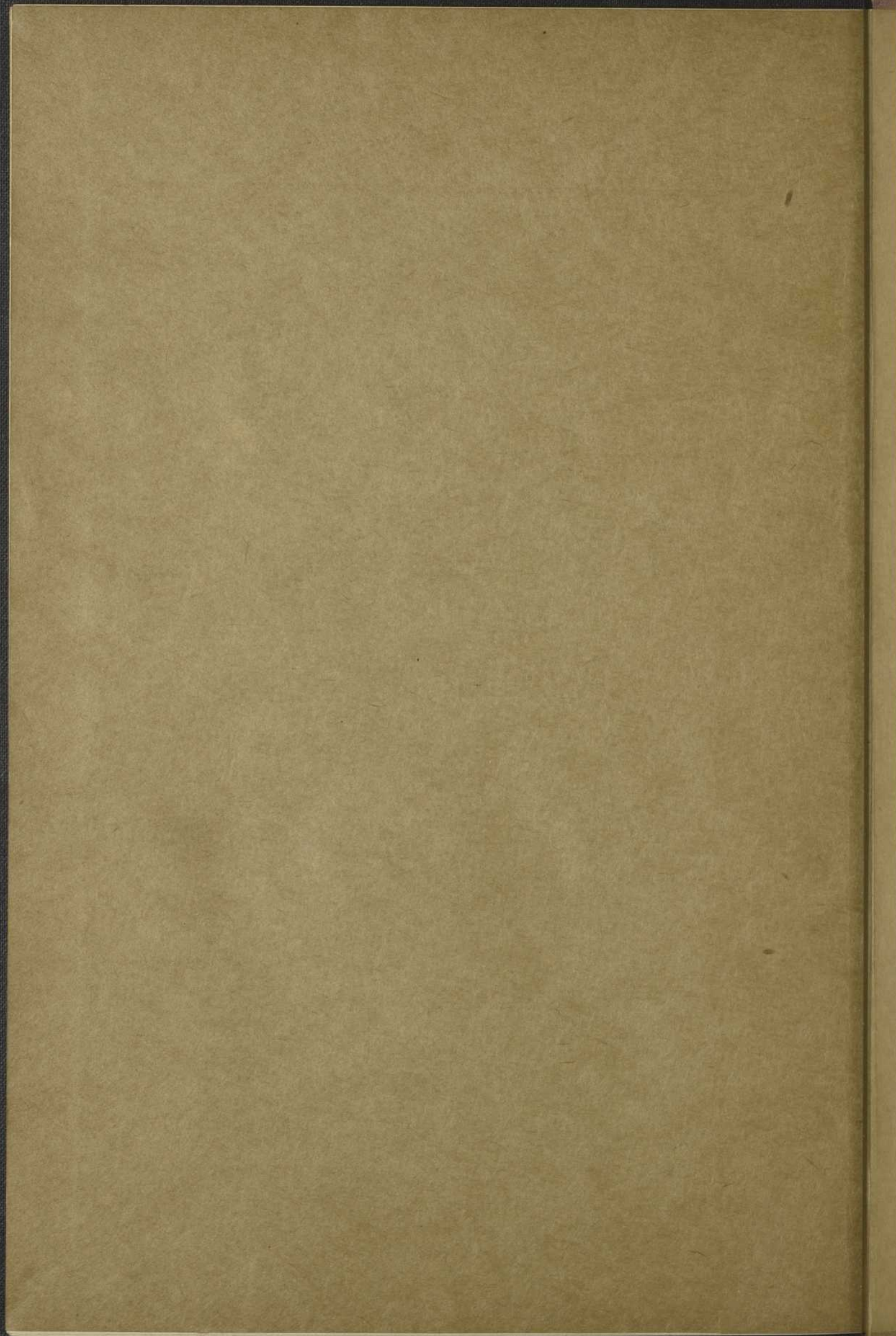
POLITIQUE

Sur l'adresse en réponse au discours du Trône, Assemblée législative, Québec 27 février 1903.....	137
Bill Roddick, Assemblée législative, Québec, 15 avril 1903.....	147
Fixation d'un salaire minimum pour les instituteurs dans les écoles élémentaires. Assemblée législative, Québec, 19 mai 1905.....	152
La classe agricole, Assemblée législative, Québec, mars 1906.....	157
Uniformité des livres, Assemblée législative, Québec, avril 1908.....	162
Emprunt de la Victoire, Salle St-Pierre, Québec, 13 novembre 1918.....	174

---

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.





845.99

D333co2

C. B. D.

97248 ✓

Delâge (Cyrille)  
Conférences, discours...

Veuillez rapporter ce volume  
avant ou à la dernière date  
ci-dessous indiquée.

Please return on or before  
the last date stamped  
below.

11 OCT 41

Un sou d'amende par volume  
sera perçu pour chaque jour  
de retard.

3-3-2-50M-10-37-41562

For every day late there will  
be a fine of one cent per  
volume.

BAnQ



000 603 756